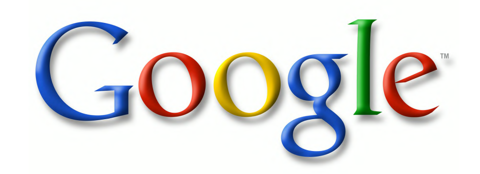
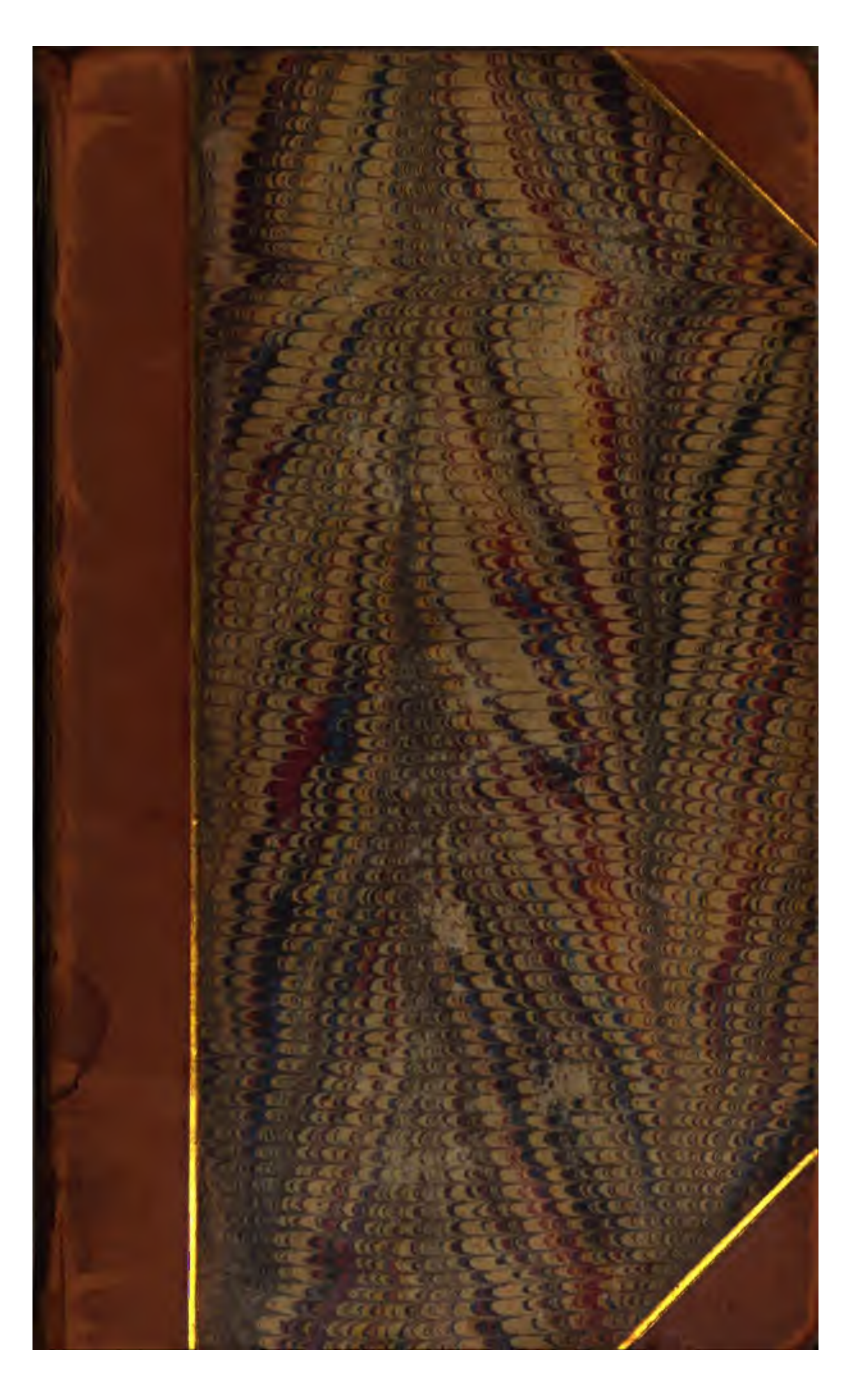
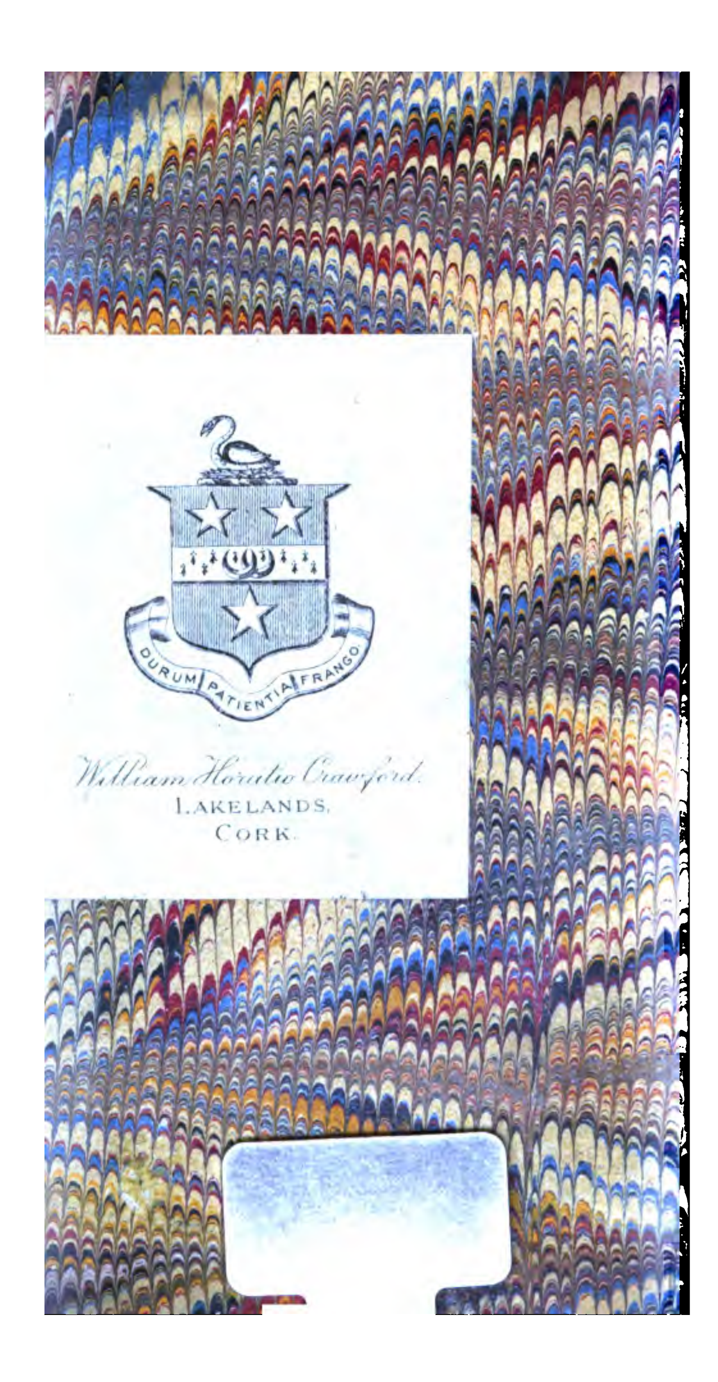







DURUM PATIENTIA FRANGO.
William Horatio Crawford.
LAKELANDS,
CORK.



VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV,
OU

PRINCIPAUX EVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

.....Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

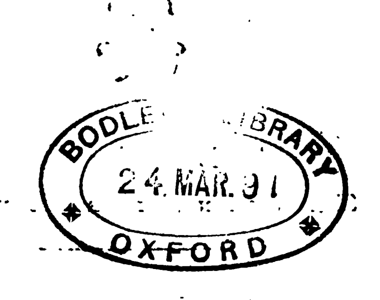
HOR.

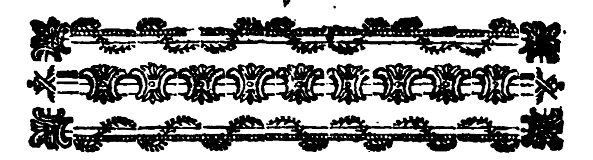
TOME TROISIEME.



A LONDRES.
Chez JOHN PETER LYTON.

1781





VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.



SI quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire (en 1754), ç'auroit été la naissance si désirée du Duc de Bourgogne; mais la nature produit des milliers de Princes avant d'enfanter un Héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre avec tant de tendresse le François, toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout à la fois à l'avantage de l'Etat & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit consacrée, il fut ordonné au Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles; bienfaisance illusoire, en ce que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rempli par quelque privation du Monarque, par quelque économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités

envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ces nôces fut faite dans les différentes paroisses de Paris, avec beaucoup de pompe & de solemnité. Cet exemple fut suivi dans plusieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent signaler leur zele. La Marquise de Pompadour dota & maria dans ses terres toutes les filles nubiles; M. de Montmartel, garde du trésor royal, en fit autant, ainsi que nombre de grands Seigneurs & autres gens riches, singes du maître. Ainsi, en supposant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (1) calculoit en 1765, c'est-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou seize mille hommes.

Peu de temps après la naissance du jeune Prince, on fut très-alarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maîtresse du Comte d'Argenson, ambitieuse, intriguante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les moyens. Un jour elle court effarée chez la Duchesse de Tallard, la Gouvernante; elle déclare que dans la foule admise à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jettant quelque chose dans son berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espece de poudre, on en fait l'analyse & l'on reconnoît que ce sachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer

---

(1) L'Auteur du *Journal historique du regne de Louis XV*.

que son désir de se rendre plus recommandable & plus précieuse, l'a portée à cette supposition. Le Ministre, qui la protégeoit, est forcé de l'abandonner : il décerne lui-même une Lettre de cachet pour qu'elle soit conduite à la Bastille, où resserrée étroitement, elle est restée pendant plusieurs années.

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inspiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel, par la mort de Madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans (le 10 Février 1752), emportant dans le tombeau, l'amour, l'estime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le Roi sur-tout, à qui elle ressembloit davantage que ses autres sœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zele pour distraire S. M. Cette charmante maison, que son auguste amant lui avoit fait construire sur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-vue* annonçoit déjà la position enchanteresse, fut le lieu qu'elle choisit comme le plus propre à charmer sa douleur, par sa nouveauté, sa fraîcheur & ses détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits spectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Adonis*. Le Monarque y étoit désigné sous le nom du plus tendre des mortels, & son amante sous celui de la Reine de la beauté. Ensuite on représenta l'*Impromptu de la cour de marbre*, piece allégorique sur la naissance d'un soutien du trône. Elle vouloit faire sa cour à M. le Dauphin & à toute la famille royale ; ce qui ne réussit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convalescence du pere.

(Le 1 Août 1752.) M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus funeste. Bientôt elle s'annonça par des symptômes effrayans. Son auguste compagne, sachant combien le Prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de son mal, fit composer exprès pour lui

vie les plus vifs transports. Entre les Princes, le Duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du Dauphin, eut la politique de signaler sa joie par les plus belles fêtes ; & la favorite, qui savoit combien elle en étoit haïe, & le détestoit de toute son ame, affecta de marquer son zele par une nouvelle fête allégorique au sujet de cet heureux événement. Elle en fit part au Roi avant l'exécution, comme d'un effort de son génie. La scene, qui eut encore lieu au château de Belle-vue, représentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle se voyoit un Dauphin lumineux. Quantité de monstres, vomissant feu & flamme, venoient pour l'attaquer ; mais Apollon descendoit sur un nuage de l'Olympe, dont tous les Dieux prenoient part à ce spectacle, frappoit ces monstres de sa foudre ; après quoi des feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration succédoit le palais du soleil, tout resplendissant de lumiere, où le Dauphin reparoissoit dans son premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le Monarque étoit trop engoué de sa maîtresse pour ne pas lui applaudir : les fades courtisans, admis à la fête, la trouverent délicieuse, &, rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus plate & plus ridicule.

Le singulier, c'est que le héros, sujet de la fête, n'en fut pas, ni même personne de la famille royale. Il y avoit une scission établie entre celle-ci & la Marquise. Le cadeau, du reste, auroit-il été cent fois meilleur, n'eût pas fait revenir sur son compte M. le Dauphin. Ce Prince avoit reçu peu avant sa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le sieur Silvestre, son maître de dessin, ayant brigué la place de garde des dessins du cabinet du Roi, vacante par la mort de Coypel, & le sieur Cochin fils, le complaisant du Marquis de Vandieres, ayant eu la préférence, le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il est possible, chez les artistes que

chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher son choix. Celui-ci, furieux, fut porter cette Lettre à sa sœur, qui la montra au Roi, & S. M. fit mettre le sieur Silvestre au Fort-l'Evêque. Il eut besoin de toute la protection de son auguste éleve pour se tirer de cette mauvaise affaire.

Louis XV dédommageoit la Marquise de Pompadour des mépris de son fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner sa satisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de Duchesse (le 18 Octobre 1752). On juge combien M. le Dauphin fut outré, lui qui, lorsqu'elle lui avoit été présentée la premiere fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie, par un geste de dégoût outrageant (1), qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les spectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaisoit; ce qui lui avoit mérité, pour quelque temps, d'être exilé de la présence du Roi.

Les Princes du sang étoient plus dociles, c'est-à-dire plus rampans ; ils obtenoient des graces par son canal ; ils se tenoient debout devant elle : le seul Prince de Conti n'avoit jamais voulu se prosterner aux pieds de l'idole ; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'assied sur son lit, & lui dit: *Madame, voilà un coucher excellent.* On se doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action ; combien cela déplut au Roi. Déjà il n'aimoit pas le Prince, qui avoit fait une si bonne leçon à sa Maîtresse ; mais depuis ce temps il le détesta, & celui-ci ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienséance.

---

(1) On prétend que M. le Dauphin tiroit la langue en l'embrassant.

Le Prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition, & avide des graces & de la faveur, fut celui qui suivit plus servilement les volontés de la Marquise. Il prit de ses mains Mlle. de Soubise, la fille du Prince de ce nom, ami de son maître, & conséquemment le plus bas des courtisans de la maîtresse. Ce mariage répugnoit aux autres Princes du Sang (en Mai 1753). Assemblés dans le cabinet du Roi pour signer le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puissant Prince*, ils refuserent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur signature une qualité inhérente à eux seuls par le droit de leur naissance. Ils demanderent à S. M., si elle leur ordonnoit de le faire qu'elle leur permît de protester avant ; ce qui fut convenu. Ils eurent en même temps trois mois pour produire les titres de leur prétention exclusive.

La maison de Rohan avoit déjà une querelle de ce genre contre la Noblesse, dont voici l'origine curieuse. Un Abbé d'Aubenton, auteur de Lettres en faveur du Clergé dans son affaire au sujet du Vingtieme, ci-devant Docteur de M. le Cardinal de Soubise, mécontent de cette maison, qui, à son gré, ne l'avoit pas suffisamment appuyé de son crédit pour le maintenir dans une principalité au college de Maître Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le Prince René faisoit sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au Doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theses les mains gantées, & le bonnet sur la tête. Le Doyen n'ayant pas voulu le satisfaire sur ce point, il alla trouver M. le Marquis de Beaufremont, & l'échauffa assez pour le porter à faire signifier au Doyen une opposition, tant en son nom qu'en celui de la Noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c, L'huissier

n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du Prince René ; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta, le 5 Décembre 1752, sa requête au Parlement, où prenant fait & cause pour la Noblesse, que son aïeul présidoit aux derniers Etats, il demanda permission d'assigner le Doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan, & jusqu'à ce, qu'il fût fait défenses à tous les Docteurs, Licenciés & autres Suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la Noblesse.

La cour lui promit d'assigner, & le Roi ayant évoqué à lui cette contestation, prononça sur le tout. En même temps, il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre le titre de très-haut & très-excellent Prince, & annulla la protestation des Princes du Sang : mais ceux-ci ayant présenté requête au Roi contre sa décision, S. M. ne voulant affliger Madame de Pompadour, qui y prenoit le plus vif intérêt, & n'osant en même temps prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire, & leur écrivit la lettre suivante :

« Je ne veux ni juger ni faire juger si Messieurs » de Rohan sont Princes ou non, mais je veux » que toutes choses soient remises dans l'état où » elles étoient avant le mariage de M. le Prince de » Condé avec Mlle. de Soubise, sans que les signa- » tures du contrat puissent faire tort aux droits & » prétentions d'un chacun, ni les favoriser ».

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux Princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions, bien loin de s'éclaircir avec le temps, ne peuvent que s'embrouiller davantage ; mais Louis XV vouloit vivre en repos, & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même système dans cette occasion ; elle aimoit les uns & désiroit ménager les autres. Elle fut flattée d'avoir été en

quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages, & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de Duchesse, elle avoit pris un vol plus haut, & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 livres à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux ; un Chevalier de Saint-Louis lui servoit d'écuyer ; une fille de condition, de premiere femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur du Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit aussi décorer de la croix par une charge dans l'ordre.

Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage son frere, à mesure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien désiré le faire dès-lors cordon bleu : le Monarque, qui n'avoit rien à lui refuser, y étoit assez disposé ; mais un Seigneur qu'il consulta, n'ayant répondu à son maître que par un persiflage, en disant *que le poisson n'étoit pas assez gros pour être mis au bleu*, Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis, & n'y songea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres, ayant reçu sa seconde métamorphose, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secrétaire de l'ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquisat en sa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la haute noblesse & aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous son dernier titre (le 12 Octobre).

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appellée Mademoiselle ou Madame Alexandrine, & assimulée ainsi aux filles de la plus haute qualité, & même de Souverains. Elle étoit charmante ; elle avoit toutes les graces de sa mere ; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une Princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux sur le Duc de Fronsac, le fils du Maréchal de Richelieu.

Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance, que le pere lui faisoit la cour la plus assidue, étoit comblé des bontés du Roi, & avoit toujours montré la plus grande soumission aux goûts, aux caprices, aux fantaisies de son maître. Nagueres il venoit de lutter contre le Duc de la Valiere d'asservissement en quelque sorte à la Marquise, à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y présidoit, & comme homme de lettres, & comme favori du Roi, & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le Duc de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur, que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerots n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle savoit le propos qu'avoit tenu à ce Seigneur succédant au Duc de Rochechouart, un courtisan caustique, *je vous félicite, Monsieur le Duc ; enfin vous voilà donc Gentilhomme* ? Propos qui, sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge, & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement sur sa naissance. Le Duc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour se trouver flatté de la proposition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de Madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnoissance ; mais que son fils avoit l'honneur d'appartenir aux Princes de la maison de Lorraine par sa mere ; qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément ; qu'il alloit le demander avec empressement, si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure ; elle craignit le ridicule qui réjailliroit sur elle si sa prétention étoit publique, & la honte qu'elle recueilleroit d'un refus. Elle aima mieux dissimuler, temporiser, négocier. C'est ce que désiroit le Maréchal, dans l'espoir que le bénéfice du temps lui procureroit quelque moyen de

falloit qu'elle écartât sans relâche des petits soupers du Roi, toutes les femmes de qualité faisant sur lui une vive sensation, & les fît même quelquefois punir par l'exil du crime de vouloir trop plaire: il falloit que, devenue surintendante de ses plaisirs, elle fît continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues, propres à renouveller le serrail, qu'elle gouvernoit à son gré (en 1753). Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues ensuite à la société, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche, & tous les vices dont elles s'infectoient nécessairement dans le commerce des infâmes agens d'un pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable institution, il est effrayant de calculer l'argent immense qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaine d'entremetteurs de toute espece en chef & en sous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extrêmités du royaume les objets de leurs recherches, pour les amener à leur destination, les décrasser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles, qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion, & sur-tout de ses mépris; les récompenses dûes aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques instans le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines; enfin les engagemens sacrés envers les Sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; & l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement deux par semaine, c'est-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piscine, & l'on trou-

vera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfants provenus de ces accouplemens clandestins. Enfin, tant de dépenses n'étoient prises en rien sur celles de la Favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des sources principales de la déprédation des finances. C'est ainsi que commencerent à devenir exhorbitans d'année en année les *acquits du comptant* (1), au point que dans des Remontrances, le Parlement de Paris reprocha au Roi que ces acquits, qui, sous Louis XIV, n'avoient jamais monté à plus de dix millions, passoient alors cent millions.

La Marquise, car c'est ainsi qu'on la désignoit à la cour par excellence, incapable désormais d'enivrer les sens de son amant par ses charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver son esprit, pour le subjuguer & se rendre nécessaire au point qu'il ne pût plus s'en passer. L'adulation, ce moyen si infaillible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en usage. Cette adulation ne consistoit pas simplement dans l'art commun aux plus grossiers courtisans de rendre le Monarque satisfait de lui-même, en l'exaltant sur ses qualités physiques ou morales, sur ses actions, ses volontés, ses discours, ou même dans celui plus rafiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire, mais dans une recherche pénible & assidue pour écarter de Louis XV les soins, les soucis, les inquiétudes du gouvernement, pour lui faire goûter sur le trône cette vie oisive & privée après laquelle il soupiroit. Quel tourment ! & qu'elle achetoit cher sa grandeur apparente ! Au reste, l'ambitieux a des jouissances, dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que Madame de Pom-

(1) *Par acquits du comptant*, on entend des sommes délivrées au trésor-royal sur la simple signature du Roi, sans qu'il soit fait mention de l'objet de leur destination. Le garde du fisc public n'a pas besoin d'autre justification à la chambre des comptes pour que ces dépenses lui soient allouées.

padour éprouva en recevant une lettre de la Duchesse de Châtillon, qui la prioit de faire connoître au Roi les regrets de son mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans sa disgrace. Voir à ses genoux le gouverneur de l'héritier présomptif du trône, présumant plus de son crédit que de celui de son auguste pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, non-seulement sur la créature du Dauphin, mais sur le maître, qui, en la détestant, rendoit, par son aveu tacite, indirectement hommage à son crédit & à sa bienfaisance ; car il étoit à présumer que cette démarche ne s'étoit pas faite sans la participation du Prince, dont on connoissoit l'attachement constant au Duc. Elle répondit, de la part du Roi, que S. M. étoit très-touchée de la triste situation du malade ; qu'elle étoit persuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui lui avoit déplu ; qu'elle lui rendoit ses bonnes graces, & qu'elle désiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour, où elle feroit très-aise de le revoir.

Quand un courtisan austere, comme le Duc de Châtillon, a recours à une protection aussi humiliante, on se doute bien qu'il est sans ressource. (le 15 Février) ; il mourut peu de jours après la réponse ; mais sa famille en recueillit le fruit par plusieurs graces.

Ces consolations passageres étoient bien rares malheureusement, & ne pouvoient la dédommager du fardeau du Roi, accablé d'affaires au dedans & au dehors, occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des Etats, à celles des Protestans ; ennuyé des tracasseries fastidieuses, & toujours renaissantes entre le Clergé de son royaume, entre les Jurisdictions ecclésiastiques & civiles, & en même temps trompé par des négociations insidieuses ; forcé d'étonner ses ennemis par ses préparatifs de guerre, par le rétablissement subit de sa marine ;

de surprendre l'Europe par les ressources inattendues de sa politique, & de préparer & procurer dans le commencement à ses armes de brillans succès dans toutes les parties du monde : puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeste & la plus honteuse.

Il n'est pas possible de détailler dans cette rapide esquisse du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les États de Bretagne en 1752, Etats les plus longs & les plus désastreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet historique curieux, minutieux, mais intéressant, le trouveront dans un Journal manuscrit, pris sur les pieces originales (1). Nous nous contenterons d'observer que la continuation du Vingtieme, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois assoupie, puis se réveillant avec fureur, & causant tous les malheurs de cette province. Les trois Ordres jetterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut sans succès. La cour intimida bientôt le Clergé & le Tiers, sous prétexte qu'il ne leur convenoit point de se roidir contre la volonté du Roi, clairement manifestée, ou plutôt elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus susceptibles de séduction. Mais la Noblesse, trop nombreuse, trop altiere, trop attachée à cette liberté de suffrages, qu'elle regarde comme son plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à mesure de la défection des deux autres Ordres. Le Duc de Chaulnes, qui tenoit les Etats, prévoyant le tort que lui feroit à Versailles une tenue aussi scandaleuse, & piqué personnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la division & de la résis-

(1) Voyez à la fin du volume, *les Pieces pour servir à cette Histoire*, N°. 1.

tance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un (Madame de Pyré) & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner ensuite quelque satisfaction à la Bretagne, on en retira l'Intendant & le Commandant. M. le Bret, Avocat-général au Parlement de Paris, succéda à M. de Viarmes, & le Duc d'Aiguillon au duc de Chaulnes. On fut surpris, sans doute, de voir arriver là ce Seigneur, neveu de la Comtesse de Maurepas; mais son ambition l'avoit assoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par son nom au Duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carriere brillante, mais périlleuse. Nous ne parlerons en ce moment que de son début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de persuader au Roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit absolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le Commandant nouveau fit faire par les premiers Etats qu'il présida, la cérémonie de la dédicace (le 10 Novembre) du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au Roi en 1744, en mémoire de sa convalescence & de ses victoires : il consiste en trois figures pédestres de la main du sieur le Moine, fameux sculpteur. La premiere représente le Roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, & porté sur un piédestal ; la seconde, la Déesse de la santé, sacrifiant sur son autel, & la troisieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de sa joie.

S. M. fut si comblée, qu'elle chargea l'Evêque de Rennes d'en témoigner de sa part sa satisfaction aux Etats, & en conséquence elle leur accorda la nomination des deux premieres Abbayes qui viendroient à vaquer deux Compagnies de cavalerie, & des Lettres de noblesse pour deux personnes qu'ils choisiroient. Les trois Ordres participerent ainsi à ses bienfaits. Le Commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choses que

prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup: le systême de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun suivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du temps. On avoit obtenu que le Vingtieme continueroit à se lever, comme par le passé, sur la foi du seul enrégistrement. C'étoit tout ce que désiroit alors M. de Sechelles, Contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de son prédécesseur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarrassa peu, en ne redressant point les abus, dont se plaignoient les Etats, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laisser subsister un germe de discorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à se développer.

Le Maréchal de Richelieu qui tenoit les Etats de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleusement servi le Ministere, & en faisant enrégistrer à ceux de 1752 un Arrêt du conseil qui les confirmoit avec emphase, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; en sorte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre; & l'on juge aisément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le temps, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active à usurper, le Vingtieme s'y levoit sans la moindre difficulté, & l'on ne se servoit plus, même pour le Don gratuit, des paroles sacramentales des privileges de la province, *accordé sans conséquence*. En 1754 le Commandant fut assez heureux pour terminer l'affaire des Protestans des Cevennes, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Malgré le compte favorable, rendu par le Marquis de Paulmy des Religionnaires, il étoit question de renouveller les Dragonnades. On trouvoit mauvais, que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en

France, se plaignissent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne pussent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur il se trouva l'Evêque de Montpellier, ardent Moliniste, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités possibles aux arrangemens de la cour, où certains Ministres commençoient à avoir des vues plus saines & plus philosophiques sur cette matiere. Malgré les avis fougueux des Evêques d'Alais & d'Uzès, qui penserent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilitation des mariages des Protestans; on convint de fermer les yeux sur leurs assemblées, & que les curés attesteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hostilité, & tout se passa en négociations.

Cet accord ne plut point au Clergé, qui n'aime pas les *mezzo termino;* mais il étoit alors tout occupé des Jansénistes; il étoit furieux du retour du Parlement, & humilié de son triomphe. La chance avoit absolument tournée; le Roi parut pendant quelque temps décidé à maintenir sa déclaration du 2 Septembre, exaltée du parti comme un monument de sa sagesse: il frappa plusieurs médailles en l'honneur de ce Monarque, qui, doublement adultere dans ce moment même, n'en fut pas moins représenté en pacificateur de son Royaume, en protecteur de l'Eglise, en vengeur des Saints Canons & des Loix. Le Duc de Berry, régnant aujourd'hui, étoit né à cette époque (le 23 Août), & par une singularité remarquable n'avoit eu pour témoins à sa naissance que le Chancelier, le Garde des sceaux, le Contrôleur-général & M. de Puysieux: aucun Prince n'y avoit assisté, la cour étant à Choisi, & le courier dépêché au Roi s'étoit cassé le col pour aller trop vîte. Quoi qu'il en soit, on fit figurer dans les gravures cet auguste embrion; il fut désigné comme le gage de la paix. La joie de ses

ennemis ne fit rien perdre à l'Archevêque de Paris de sa fermeté. Il fut encore la premiere victime, & S. M. instruite par le Parlement d'un refus de sacremens fait par ordre de ce Prélat, l'exila enfin à Conflans (le 2 Décembre). Bientôt l'Evêque de Troyes le fut pour le même sujet à Mery-sur-Seine, & l'Archevêque d'Aix à Lambesc [en 1755, le 2 Janvier]. On ménageoit encore les Princes de l'Eglise; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des Magistrats : quant aux subalternes, on les abandonna au bras séculier [les 15 Janvier & 3 Février]. Le Curé de Sainte Marguerite, ainsi que quelques Prêtres de Saint-Etienne du Mont, furent décrétés de prise de corps, & condamnés à un bannissement perpétuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les Parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le systême d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

Un Arrêt du Parlement de Paris avoit condamné les délibérations du Chapitre d'Orléans au sujet d'un refus d'administrer fait au sieur Cogniou, un des Chanoines, & reçu le Procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment *en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de foi*. Un arrêt du Conseil redressa ces paroles erronées en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'Eglise & de l'Etat par plusieurs Déclarations du Roi*. Cet aveu rendit une nouvelle confiance au Clergé, & sa résistance & ses réclamations redoublerent. La Sorbonne osa refuser l'enrégistrement d'un Arrêt de la Cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fût soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royau-

me, & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le Doyen, le Syndic, le Grand-maître, les Professeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le premier Président au nom du Parlement, le faire enrégistrer en leur présence par le Greffier, & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une autre inconséquence, les Magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces matieres que de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoir le droit de condamner les Parlemens même, & juger les Justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de Théologie protesta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de subversion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ses exercices; elle se pourvut pardevant le Roi, & présenta requête pour obtenir la cassation de l'Arrêt du Parlement. Le Ministere, sans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la soutint cependant, & laissant les Magistrats exercer leur despotisme jusques à un certain point, empêcha que les choses ne fussent poussées à l'extrême. Les Docteurs resterent dans un état passif, d'anxiété & d'incertitude jusqu'au coup frappé de nouveau sur leur tyran.

[Le 28 Mai] Sur ces entrefaites se fit l'ouverture de l'assemblée du Clergé, qui dura cinq mois, & ne termina rien. Elle étoit présidée par le Cardinal de la Rochefoucault. C'étoit pour la seconde fois qu'il remplissoit cette fonction. Quoique l'esprit du Corps eût prévalu dans lui lorf-

qu'il avoit été question d'impofer fon Ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, fon génie doux & pacifique contint les factieux dans les féances orageufes où Noffeigneurs fe livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécens, même à des clameurs fi groffieres que le bruit fe répandit jufques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus (1).

(Le 20 Août) Un incident plus heureux fournit bientôt au Préfident le moyen de fe faire un parti à oppofer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien Evêque de Mirepoix, le Théatin Boyer, venoit de mourir ; cet homme fi borné qui avoit fuccédé aux Boffuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le Cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le Roi vouloit faire en rendant l'Ordre de St. Louis fufceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par fon attachement aux principes de fon prédéceffeur; il les avoit pouffés plus loin par l'entreprife des billets de confeffion ; il s'étoit fervi de la diftribution des graces, voie puiffante & infaillible, pour remplir l'Eglife de Conftituans & favorifer le fchifme. La cour imagina de faire fortir le bien d'où le mal étoit venu : elle fit fuccéder le Cardinal de la Rochefoucault dans la partie importante du miniftere que le Prélat défunt laiffoit vacante. Ce fut une amorce où vinrent fe prendre les afpirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui, payés pour fe rendre favorables à la Conftitution, feroient difpofés à l'être une feconde fois pour lui devenir contraires. En jouant fur le mot, on nomma les profélytes que fit ainfi le Cardinal, les *Feuillans*, comme on défignoit leurs adverfaires fous le

(1) Voyez un fameux écrit intitulé : *Examen du Précis de ce qui s'eft paffé à l'affemblée du Clergé.*

nom de *Théatins*, à cause de leur chef. Ce remede fut plus efficace que la Grace des Jansénistes : il y eut partage : même dix-sept Prélats opinerent contre seize pour ne rien faire : ce qui laissoit l'assemblée dans l'équilibre où le Roi la vouloit, afin d'être dispensé lui-même de prononcer.

Le résultat fut d'écrire une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du royaume, dans laquelle l'assemblée exposoit la diversité des deux avis sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus*, sur la notoriété de droit & de fait, & sur la compétence en matiere de sacremens. Elle y joignit aussi la copie d'une autre lettre, qu'elle adressoit au Pape pour recevoir sur ces objets ses instructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le Pontife consulté étoit Benoit XIV, trop savant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient désiré, & quoique sa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ses familiers; il trouvoit singulier qu'un Roi de France ne fût pas assez puissant pour mettre la paix dans son royaume. Il disoit, en parlant des troubles qui l'agitoient & de son anarchie : *buona machina che onda sola!* il répondit ambigument & fit sa cour à Louis XV en paroissant s'en remettre à sa piété & à son zele pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de son bref. Il avoit pris ce Monarque par son endroit foible en le flattant, en montrant un esprit de concorde & de paix. Le génie craintif & superstitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriser les prêtres qui, contens de sa soumission au dogme, ne le tourmentoient pas sur ses passions, qui même lui faisoient entendre que le ciel pardonnoit bien des foiblesses aux Princes attachés aux intérêts de l'Eglise, & défenseurs de la foi. D'ailleurs, beaucoup de Prélats, depuis la mort de l'ancien Evêque de Mirepoix, commençoient à se rapprocher

rapprocher de la favorite & à lui faire leur cour. Elle ne disposoit pas encore des Bénéfices; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis, mais le Cardinal de la Rochefoucault étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se seroit bien donné de garde le Théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne foi, parce qu'il étoit simple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au Dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laissé le Parlement agir contre le Clergé; que S. M. avoit sévi elle-même contre quelques Prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'Evêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alsace (le 12 Avril 1756), à l'Abbaye de Mourbach, pour en imposer aux autres par cet exemple de sévérité. Plus S. M. en accordoit aux Magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le Parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti Janséniste en la personne de ce fameux Procureur-général Joly de Fleuri, d'une érudition vaste, d'une éloquence adroite & séduisante, qui pendant quarante ans l'avoit soutenu; quoique son fils qui lui succédoit, n'eût ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêve aux Molinistes & vouloient faire triompher les Appellans. (Le 12 Avril) ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice une instruction pastorale de l'Evêque de Troyes sur le

schisme. Le Prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement (le 6 Juin), par lequel il condamnoit l'Arrêt du Parlement, défendoit de le lire & de le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit forcé le Roi de lui témoigner son mécontentement & même son indignation.

Pour punir la Sorbonne de sa résistance, les Magistrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une contestation pendante depuis 1729. Il étoit question d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué son Appel, accepté la Constitution & établi un formulaire qui devoit être signé de tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la Faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du silence & le déclarerent après vingt-six ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des Appellans presque abattu, & à renouveller & augmenter les divisions du Clergé. Arrêt du Conseil en conséquence, qui casse celui du Parlement.

La nomination d'une supérieure dans un couvent de religieuses ayant élevé une nouvelle contestation entre le Parlement & l'Archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la seconde fois, mais que la bonté du Roi avoit fait revenir de l'Abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance, n'avoit pas cru que la clémence du Souverain dût rallentir son zele. Honteux de se voir donner l'exemple par l'Evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans (le 19 Septembre), & avoit lu un mandement ou instruction pastorale, où il avoit excommunié tous les non acceptans de la Constitution *Unigenitus*, les confesseurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts, & arrêtés du Parlement désignés, & nommément les hospitalieres du fauxbourg Saint Marcel, ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excommunication n'étoit pas simplement comminatoire & verbale : elle

fut fulminée dans toutes les formes, cierges éteints & cloches sonnantes. Dans son discours, le moderne Athanase avoit exalté le Prélat son confrere comme un confesseur persécuté, aux sentimens duquel il adhéroit & dont il admiroit & désiroit imiter la fermeté & la constance. Plusieurs Evêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le Roi, plus embarrassé que jamais en voyant le feu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs conseils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du Parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cet esprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit si souvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, & venoit tout récemment de supprimer le bref du Pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, sur-tout dans un temps où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différent élevé entre cette cour & le grand conseil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différent, le germe funeste de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la constitution de la monarchie françoise.

Les ennemis du Parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir, que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient portés, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal phantastique, composé à la hâte de membres du conseil. Ils jetterent les yeux sur les différentes cours; ils trou-

verent que la Chambre des comptes, composée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le Roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne feroit qu'un ridicule de plus dans leur projet. La Cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracasiere aux yeux du gouvernement, & à l'instant même dévançant le zele du Parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Versailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (1) qu'elle avoit forcé le Monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le grand conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'Etat, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées, sans jurisdiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des Parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppôts, tels que les Présidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concurremment avec leurs supérieurs immédiats, reçut une nouvelle extension de pouvoir (le 10 Octobre 1755). Par une déclaration rendue dans une contestation particuliere de cette cour avec le Parlement de Paris, S. M. y reconnoissoit l'obligation de tous les sieges inférieurs, bailliages & sénéchaussées du royaume d'exécuter les arrêts,

(1) Nous nous proposons de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un *in-quarto* intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

ordonnances & mandemens du grand Conseil, immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours & autres juges.

Le Parlement reconnut l'objet de cette pomme de discorde jettée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux, il présenta des remontrances ; il réclama contre les entreprises des gens du grand Conseil ; il les peignit comme tendantes par sistême à l'anéantissement des formes anciennes & immuables de la législation, à intervenir l'ordre sacré sur lequel la constitution même de l'Etat repose depuis treize siecles, à dégrader la hiérarchie de la justice souveraine du Roi, enfin à ériger un Parlement supérieur à tous les autres Parlemens. Le grand Conseil soutenu par la cour, continuant ses actes d'usurpation pour soulever les jurisdictions, troubler & renverser la police essentielle du royaume, ses attentats contre les loix fondamentales de la monarchie & la majesté de la Cour des Pairs. (Le 17 Février 1750) il fut arrêté que les Princes & Pairs seroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviser au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magistrats espéroient se renforcer ainsi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les Princes & Pairs reçurent encore une fois défenses de se trouver au palais & les premiers furent obligés de lutter seuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, sans que le ministere y remédiât : il en rioit:, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'espoir d'en tirer parti. Si les circonstances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas, & nous verrons dans la suite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réalisa. Cependant les ennemis de la magistrature avoient prévalu ; le Monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-seulement il laissoit le Parlement de Paris sans réponse, mais il sévissoit contre le Parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux ; enfin après une foule de conseils tenus dans le courant de l'année au

ſujet des troubles inteſtins de religion, & pour faire ceſſer les combats de juriſdictions eccléſiaſtiques & civiles, il fut décidé de tenir un Lit de juſtice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix.

La premiere étoit une déclaration, par laquelle S. M. renouvelloit le ſilence preſcrit ſur les matieres de la bulle, & cependant aſſuroit ne vouloir ôter aux Archevêques & Evêques le droit d'enſeignement, ordonnoit qu'on eût pour la conſtitution *Unigenitus* le reſpect & la ſoumiſſion preſcrits par *Louis XIV* & par Elle, ſans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les Prélats décidaſſent unanimément que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'Egliſe univerſelle en matiere de doctrine (1). Cette déclaration n'étoit pas moins louche & contradictoire ſur la façon de procéder en cas de refus de ſacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'égliſe, & l'on ne pouvoit reſſortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux ſéculiers; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts long-temps avant de pouvoir être adminiſtrés, d'autant que les magiſtrats, en condamnant les eccléſiaſtiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les ſacremens. Enfin le prétendu remede au ſchiſme n'étoit qu'un palliatif capable de jetter plus de trouble, de confuſion & de déſordre.

La ſeconde loi étoit aſſez adroite, ſi elle eût pu ſubſiſter. On ſait que les compagnies, plus elles ſont nombreuſes, moins elles ſont corruptibles. Depuis quelque temps, le ſiſtême du gouvernement étoit de réduire le Parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des repréſentations à

---

(1) Dans l'aſſembrée du Clergé de 1755, les Evêques furent d'accord ſur cette expreſſion, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

ce sujet. Elles furent infructueuses, & l'édit dont il s'agit supprimoit, au contraire, deux Chambres des Enquêtes. On avoit choisi ces Chambres, parce qu'elles sont composées de jeunes gens qui forment & soutiennent ordinairement les avis les plus violens; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance, deux passions si puissantes, lorsque le despotisme fait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup sur les autres membres, les Présidens des Chambres restantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les Présidens à Mortier, éligibles & amovibles, à la volonté de la cour.

La derniere loi étoit une déclaration contenant réglement pour la discipline du Parlement, c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les assemblées de Chambres moins fréquentes, pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité dans la compagnie au premier Président, créature de la cour, & qu'elle dirige communément à son gré.

Il y eut un Lit de justice indiqué au 13 Décembre, où S. M. fit publier & enrégistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir Messieurs des Enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles, furent porter leurs démissions à M. le Chancelier. La grand'Chambre ne suivit point cet exemple, sauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire; qui, voyant la pusillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération sur cet objet, s'écria dans le style énergique de sa premiere profession: « je savois bien qu'il y avoit des *lâches* » (1) parmi nous, mais je ne croyois pas qu'il y » en eût tant. » Le public adopta ce nom de bap-

(1) Des J... f..

tême de Meſſieurs reſtans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf.* C'étoit pour la ſeconde fois que le Clergé triomphoit. Cependant, pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux Prélats qui étoient à Paris de ſe rendre chacun dans leur dioceſe & d'y attendre les ordres du Roi. Cette nouvelle perſécution de la magiſtrature dura près d'un an encore. Elle parut ceſſer au mois de Septembre 1755 ; mais bientôt recommença le cours de ſes diſgraces, & ſi dans cet intervalle elle eut la ſatisfaction de voir s'éteindre le ſchiſme, d'opérer la deſtruction des Jéſuites, ſes plus cruels ennemis, du ſein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant aſſez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraſer ſous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiſer d'hommes & d'argent & de lui enlever ſes plus fertiles poſſeſſions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en ſe rappellant l'opprobre dont ſa patrie eſt reſtée couverte? Nous pourrons quelque jour en traiter l'hiſtoire plus en grand. Nous allons cette fois ſuivant notre plan, en marquer ſeulement les principales époques : en retracer le plus d'événements glorieux, les nombreux malheurs & ſur-tout les fautes capitales, dont le récit eſt toujours plus utile que celui des proſpérités, propres ſeulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conſéquemment à en ſuſpendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des déſaſtres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle reſtés en ſuſpens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs ſuites, il étoit aiſé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient ſeulement à reſpirer ; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Eſpagne elle parut agir de meilleure foi. En moins de deux ans ſes principaux différends furent ajuſtés avec la

Grande-Bretagne par la convention de Buen-retiro. Celle-ci y renonçoit dès à présent à la jouissance de l'Assentio ou traité des Negres & du vaisseau de permission à Porto-bello (le 5 Octobre 1750), accordés pour quatre années suivant le traité, & ce, moyennant une somme de cent mille livres sterlings, que devoit payer S. M. Catholique & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureusement on n'avoit point assez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes Espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de teinture si précieux, mais si funeste pour les interminables querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut discuté, après la disgrace du Marquis de l'Encenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt. si furieux contre le Ministre Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée en Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier Traité; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette Puissance augmentoit sa marine & de la grande influence que le Ministere de Versailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité, & se portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Versailles & de Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que s'aigrir par les négociations & les voies de faits, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix; les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux

lui avoit attiré pour le rappeller. Il fut réduit à discuter à Paris les tristes restes de sa fortune, que lui contestoit la direction, & à solliciter des audiences dans l'anti-chambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & Madame Dupleix eut peine à obtenir une modique pension de ceux auxquels il avoit acquis par ses victoires & ses négociations 39 millions annuels de revenus. C'est à cette somme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la Compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de sa prospérité, si elle eût pu soutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer son représentant. Mais la foiblesse du ministere en fut effrayée; il ordonna de refuser le Carnate, province de l'Empire du Mogol la plus florissante, où est situé Pondichery, dont elle eût fait l'arrondissement; il ne voulut pas que la Compagnie fût autre chose que ce qu'elle avoit été jusques-là, un assemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres possessions que des comptoirs. C'est ainsi qu'écroula l'édifice de sa grandeur, aussi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination gigantesque de son fondateur. Le gouvernement vouloit sur-tout éviter de blesser l'orgueil Anglois; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de suspendre les hostilités. Les deux Compagnies en conséquence se rapprocherent; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entre elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme aussi modeste & aussi simple que son prédécesseur étoit fier & superbe, qui le releva, & signa en qualité de Commissaire pour Sa Majesté Très-Chrétienne, de Commandant-général de tous les établissemens de la Compagnie françoise, depuis le Cap de Bonne-Espérance jusques en Chine, de Président de tous les Conseils y établis, & de Directeur-général de la

Compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres ; il se conduisit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne foi qu'il apporta dans les pour-parlers, se concilia tellement les Anglois (1), que l'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, si la rupture en Europe ne se fût étendue jusqu'aux Indes, & sur-tout si M. Godeheu y fût resté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées, ce sont moins les Souverains que leurs agens qui disposent de la guerre ou de la paix.

D'après ce résumé, il est difficile de se refuser à croire que les François n'étoient pas agresseurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On sait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à sucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les Negres. On sait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent, comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de consumer lentement leur existance dans des travaux durs, opiniâtres & continues, sans salaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où se fait la traite des Noirs. Ce pays, pour comble de maux, produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de sacrifier le Sénégal à leurs

---

(1) Voyez l'*Histoire de la derniere guerre*, composée en Anglois en 4 gros volumes, ouvrage aussi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conséquemment très-croyable lorsqu'il parle des François avantageusement.

rivaux, il ne leur restoit plus que le comptoir de Juida & l'Isle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le dessein de se tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des présens & des offres plus avantageuses les naturels, afin d'avoir la faculté de construire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indistinctement à tous les Européens, & où les affaires se traitent avec une liberté entiere. Ils commençoient déjà leur établissement sous la protection d'une Escadre, lorsqu'une Escadre supérieure Angloise prétendit que c'étoit débaucher ses alliés, enfreindre les traités, & chassa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, suivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit suspect de la part de l'historien déjà cité, s'il ne se trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*. Quoique convenant des mêmes faits, il en tire une conséquence différente. Mais on voit aisément son but d'amener le propos odieux de ce Ministre, s'écriant à l'occasion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence: *si nous voulions être justes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'existance* (1).

En passant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jetter les hauts cris contre les envahissemens des François. Les Isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation, & dans l'état de l'*uti possidetis* suivant le dernier traité. Des Commissaires nommés par les deux Souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le Gouverneur des Barbades pour le Roi son maître,

(1) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Histoire philosophique & politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes.*

avant d'apprendre la suspension des hostilités, un Marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus violentes (le 7 Décembre 1748), où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans; mais altier, entreprenant, autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles, & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du Gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du Roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce temps, de son côté, M. le Comte Dubois de la Mothe, Gouverneur des Isles sous le vent, suivant les erremens de celui des Isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & Isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots: *Continuation de la possession de Louis XV, Roi de France*, 1753. Un Capitaine des vaisseaux du Roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions &

fes poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, où assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile; tandis qu'il se passoit dans le Nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si long-temps.

Dans la partie de l'Amérique appellée Septentrionale, les François ont deux colonies, seules capables de former deux royaumes superbes, si leur population répondoit à leur étendue : le Canada & la Louisiane. Le premier, situé le long du fleuve Saint-Laurent, traversé d'une multitude de rivieres & baigné dans son sein de lacs immenses, couvert de forêts aussi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de son sol, pour la salubrité de son air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, est sur-tout propre à donner & à conserver la vie; les meres y sont d'une fécondité merveilleuse & la vieillesse s'y prolonge communément sans infirmités. La nature dans son austérité s'y refusant aux productions du luxe ou de la molesse capables d'énerver les habitans, satisfait à tous leurs besoins d'ailleurs & les mettroit en état de se passer de la métropole pour les choses de premiere nécessité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les isles de l'Amérique & approvisionner une partie de l'Europe en bled, en bestiaux, en salaisons. Ses bêtes à laine, dont la toison est connue pour la finesse,

& sa bonté, moyennant quelques soins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalousie & de la Castille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuse, ses pins de toutes grandeurs, ses raisines, ses chanvres, ses mines de fer ne demandent qu'une administration intelligente qui en tire parti & sache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons, on ne faisoit guere mieux valoir la préparation du castor, branche d'industrie presque exclusive, la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit presque uniquement du commerce des pelleteries, mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel degré de prospérité étoit susceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un siecle & demi.

La seconde est au sud de celle-ci, de même que la Nouvelle-France, dénomination glorieuse du Canada, malgré l'âpreté de son climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclémence.

Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'à y féconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, meilleurs que par-tout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages, plus savoureux. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès; le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier projet du gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés. Enfin de vastes prai-

ries pour l'engrais des bestiaux, & d'immenses & profondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureusement cette colonie récente, établie seulement par le Régent du temps du Systême & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Missisipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane, (car alors on lui fit quitter le nom odieux de Missisipi) dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans son sein les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires & du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la derniere paix, qui avoit singuliérement fleuri, & dont les progrès sont dûs à cet esprit philosophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au ministere sur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à sucre plus florissantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de distance en distance dans un espace de mille ou douze cent lieues, d'établir une chaîne de communication indestructible. Jusqu'alors elle n'avoit gueres eu lieu que par les régions du Nord, où s'étoit porté

d'abord l'activité des François à cause de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du Sud abrégeoit considérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation sur le fleuve Saint-Laurent pouvoit se continuer avec des barques jusqu'aux lacs & l'un d'eux se trouve à la source de l'Ohio, fleuve qui verse ses eaux dans le Mississipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre politique ; c'est qu'on resserroit les colonies angloises dans leurs limites au-delà des Apalaches, montagnes immenses, entre lesquelles & la mer elles se trouvent enveloppées. Enfin la correspondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puisque le fleuve Saint-Laurent se trouve fermé de glace, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout temps par la mer de l'Ouest.

Ce plan superbe, digne d'un gouvernement qui perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges sont présens & embrassant également dans sa vaste intelligence & les contemporains & la postérité la plus reculée, pour acquétir quelque solidité, quelque consistance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des siecles pour sa perfection. Chacune des deux colonies se seroit avancée dans le silence, & du superflu de sa population auroit fourni ces diverses pointes qui s'accroissant par degrés, qui toujours plus vigoureuses & se soutenant par leurs derrieres, se seroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en fussent apperçus, ou du moins auroient été en état de défense contre les efforts de leur jalousie.

De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur sens, qu'on pouvoit intérpréter différemment, par rapport à la cession que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, cherchoient à s'étendre sur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navi-

gation dont nous avions exclusivement sa jouissance.
Ce dessein de leur part avoit l'inconvénient encore de les soustraire aux bornes dans lesquelles on projettoit de les circonscrire.

Trois Gouverneurs du Canada remplirent successivement les vues de la cour, de repousser les Anglois dans la péninsule où elle prétendoit que les traités même les avoient resserrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'opposer au projet de jonction trop tôt manifesté ; ce qui produisit dans ce continent une guerre de postes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la nécessité d'avoir recours à toutes ses forces maritimes.

Des Commissaires nommés réciproquement avoient en vain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré plusieurs années (21 Sept. 1750) ; on étoit peu disposé de part & d'autre à se rapprocher ; on cherchoit à s'amuser & à gagner du temps. Peut-être la rupture inévitable n'eût-elle pas même éclaté sitôt sans l'accident du Lord Albemarle l'Ambassadeur de Londres, qui mourut subitement dans son carrosse. (le 16 Décembre 1754). Les petites causes influent souvent sur les grands événemens : il étoit amoureux d'une fille nommée Lolotte, depuis comtesse d'Hérouville ; sa passion étoit si violente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pallioit de son mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ses négociations, dans la crainte de recevoir son rappel & d'être obligé de s'arracher à son amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de sa cour au ministere de Versailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada ; & ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce sont les satisfactions apparentes qu'il recevoit par des désaveux, des restitutions de prisonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonspects ; c'est la démarche du Duc de Mirepoix qui, après avoir souvent

& tout récemment protesté que la France ne méditoit aucune hostilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attristé de la confrontation des faits, bien contraires à sa déclaration, partit sur le champ, comme pour aller reprocher au ministere de l'avoir fait l'instrument de sa dissimulation; c'est à son retour avec de nouvelles assurances des intentions pacifiques du Roi son maître, qu'il jura tenir de sa propre bouche; c'est enfin à l'envoi de M. de Bussy (Juin 1755), un des premiers Commis des affaires étrangeres, à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui se préparoit. Toutes ces avances insidieuses auroient été indignes d'un grand Monarque, si elles n'eussent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il est donc évident que les François étoient les agresseurs dans le Canada, par un systême d'agrandissement soutenu sans interruption depuis la paix. La Galissoniere en avoit jetté les premiers fondemens avec cet esprit de finesse & d'astuce qui le caractérisoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'espoir des bénéfices d'un commerce sans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duquesne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner son nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir son entreprise. C'est son ambition qui devint la cause immédiate du bouleversement des deux mondes.

Outre le désir sincere que Louis XV avoit de conserver une paix pour laquelle il avoit fait tant de sacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouissance lui rendoit plus précieuse depuis le repos, l'avoit fait retomber dans son engourdissement naturel. Il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à sa marine l'étendue & la consistance dont elle avoit besoin: c'étoit le principe secret de sa modération,

qui cependant n'alla pas jusqu'à négliger la défense & la poursuite de ses avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaisseaux dans les deux ports de Brest & de Rochefort, qui étant réunis sortirent ensemble en deux divisions. La premiere (1) de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, Lieutenant-général; & la seconde (2) par M. de la Motte, Chef d'Escadre, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates : trois des premiers

---

(1) PREMIERE DIVISION.

Composition de la premiere Escadre.

Capitaines.	*Vaisseaux.*	*Can.*
MM. De Macnemara, Lieut. génér.	*La Fleur-de-Lys.*	80
Montlouet, Chef-d'Escadre, . .	*Le Héros*, . . .	74
Beauffremont, Capitaine . . .	*Le Palmier*, .	74
Fontais, Capitaine, ...	*L'Eveillé*, . .	64
Guébriant, idem, ...	*L'Inflexible*, .	64
Cousage, idem, ...	*L'Aigle*, . . .	50
	FREGATES.	
Dubois, Capitaine, ...	*L'Ameriste*, . .	30
Mariniere, idem, ...	*La Fleur-de-Lys*, .	30
Bony, idem, ...	*L'Héroïne*, . .	24

(2) SECONDE DIVISION.

Composition de la seconde Escadre.

Capitaines.	*Vaisseaux.*	*Can.*
MM. Bois de la Motte, Chef d'Esc.	*L'Entreprenant.*	74
Beaussier, Capitaine, ...	*Le Défenseur*, .	74
Montalais, idem, ...	*Le Dauphin-Royal.*	70
La Viléon, idem, ...	*L'Algonquin.* .	70
Bouville, idem, ...	*L'Espérance.* .	70
Hocquars, idem, ...	*L'Alcide.* . .	64
Salvert, Chef d'Escadre, ...	*Le Bizarre.* .	64
Le Chevalier de Caumont, Capit.	*L'Actif.* . .	64
Choiseul, idem, ...	*L'Illustre*, . .	64
Moeslien, idem, ...	*L'Opiniâtre*, .	64
Lorgeris, idem, ...	*Le Lys.* . .	64
Saint-Lazare, idem, ...	*Le Léopard.* .	60
Gomain, idem, ...	*L'Apollon.* .	54
La Rigaudiere, idem, ...	*L'Aquilon.* .	44
	FREGATES.	
La Jonquiere, ...	*La Syrene.* .	30
De Ruis, ...	*La Comete.* .	24

étoient seulement montés de tous leurs canons; les autres portant 22 canons étoient armés en flûte & contenoient dans leurs flancs les douze bataillons qu'on faisoit passer dans le Nord de l'Amérique avec M. le Baron de Dieskau. Dès ce début il se commit plusieurs fautes qu'il est utile de relever, toujours pour l'instruction de la postérité, devoir principal d'un historien. La premiere fut de la part du ministere, qui sachant bien les ordres donnés en Canada pour la construction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du ressentiment de l'Angleterre lorsqu'elle les apprendroit & s'amusa à négocier dans l'espoir de l'endormir lorsqu'il falloit agir. En effet, ayant su par des avis des colonies que ces ouvrages étoient poussés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le Ministere Britannique prit le systême violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une seconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaisseaux de l'Escadre de M. Bois de la Motte, & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le service réel d'en imposer du moins à nos rivaux en Amérique. Il se flatta de montrer en cela son desir de conserver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de l'*Europe*. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du Duc de Mirepoix qui, sur la notification qu'on lui donna des instructions de Boscavven, répondit, *que son Maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.*

Le Général chargé de l'exécution des ordres du Roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du ministere, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foiblesse de laisser percer son inquiétude en faisant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine; enfin rentré

à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa : coup que la France taxa d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens ; qui la rendit odieuse aux nations ; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne ; mais admirable en politique, sur-tout dont elle fut justifiée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi les mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusques à la rentrée de M. de Macnemara. En sorte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles qu'il avoit donnés, & tandis que le Duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les Ministres, & M. de Bussy à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre, on apprit que l'Amiral Boscawen ayant rencontré les vaisseaux françois l'*Alcide* & le *Lys* (10 Juin 1755) à la hauteur du banc de Terre-neuve, séparés de leur escadre, les avoit voulu forcer de saluer le pavillon Anglois, & sur leurs refus les avoit attaqués & pris après un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves Capitaines de ces vaisseaux étoient Mrs. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle défense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrêmité ; tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé.

Une pareille agression peu valeureuse, suivie même de la prise de l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage assez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé,

i elle n'avoit été accompagnée d'une plus essentielle; ce fut une invasion générale de tous navires du commerce françois (Novembre 1755,) qui se rencontrerent à la mer (1) dans quelque parage que ce fût. Trois cens tomberent ainsi avec étonnement dans les mains des Anglois (2). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministrielle, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée trente millions, & un total, en y comprenant les équipages des trois vaisseaux du Roi, de six mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cens soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle ? La seule qui convînt à une puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de temps pour rassembler ses forces, les déployer, & en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que S. M. eut appris l'insulte faite à son pavillon par l'Amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en appellant son Ambassadeur en Angleterre, & son Ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir s prendre congé & en rompant avec une cour p ide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit co pter. Elle versa sa douleur dans le sein de S. M. Ca olique : & par un mémoire dressé sur le champ & voyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entre ise de la cour de Londres avant une déclaratio e guerre, comme une dissolution de toutes les ventions sacrées du droit des gens, comme un a ntat capable de replonger les nations de l'Eu-

(1) ordre avoit été donné seulement le 28 Août à la suit n grand Conseil tenu à Londres par MM. de la Régen car le Roi étoit alors dans son Electorat.

(2) s donnerons à la fin de ce volume le catalogue circon cié de toutes ces prises, sous le numéro II.

rope dans l'état de barbarie où la force faisoit sa seule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique; celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espece, de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France, en ce moment où les deux marines combinées n'auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le Roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le Comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit sorti, de combattre tous les vaisseaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de saisir aussi les vaisseaux marchands de cette nation, s'il apprénoit qu'ils en eussent pris. Mais le Général, quoique par une combinaison qui ne pouvoit se prévoir, sa manœuvre se soit rapportée avec le désaveu & l'inconséquence de sa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoient tenter, le conseil estima plus utile à ses vues de montrer une générosité qui lui coûtoit peu en restituant la frégate le *Blankford*, la seule capture qu'ait faite le Général françois à son retour de Cadix à Brest; on fit reconduire jusques dans les ports d'Angleterre, M. Litleton, Gouverneur de la Caroline, passager sur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, si l'escadre ennemie de huit vaisseaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux isles d'Hyeres, de lui laisser faire de l'eau, & si elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchissemens dont elle auroit besoin.

A cette circonstance critique où se trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de se brouiller avec la cour de Turin pour une violation du droit d'asyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, si fameux & dont

le nom passé en proverbe pour désigner un scélérat intrépide est assimilé à celui de Cartouche, après avoir désolé la ferme, dont il rançonnoit les suppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes ses poursuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être surpris que par ruse. Des volontaires de Flandres s'étant déguisés en paysans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Ost, terre de Savoie, où il se retiroit toujours après ses expéditions, se flattant d'être en sûreté dans les Etats d'un Souverain étranger. On se hâta de le conduire au supplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha ensuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offense. Par un artifice indigne, sans doute, de la majesté du gouvernement, on porta la fausseté jusqu'à faire composer & répandre un *Précis de sa vie*, (1) où l'on imputoit sa prise irréguliere à la vengeance des commis de la ferme. On espéroit ainsi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du Roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le Comte de Noailles fut envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commission expresse de désavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit passé sur son territoire, de lui apprendre que le Roi son maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de resserrer les liens de l'amitié avec un Souverain auquel l'unissoient déjà les liens du sang.

Ce différend accommodé, l'on ne se contenta pas

(1) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, est fort rare & mérite d'être conservé, ainsi que l'Arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, si le succès l'eût toujours secondé comme certains conquérans de la fable & de l'histoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces seront réunies sous le N°. III. auquel nous ajouterons le Discours de M. le Comte de Noailles.

de ne point s'attirer de nouveaux ennemis & l'on songea à former des alliances pour contre-balancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclorre une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite jusques-là marquoit l'indécision, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le Général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par sa témérité & son obstination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein usurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louisiane, il prit de fausses mesures dès l'ouverture: après avoir vaincu les obstacles que lui présentoit le local, il n'apporta pas assez de lenteur, de circonspection & de réserve dans sa marche; il négligea de se défier des ambuscades auxquelles le terrein étoit si propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuosité suffiroient pour triompher. Ce n'est que sur le champ de bataille qu'il reconnut ses fautes. Abandonné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez ménagées, il tint ferme presque seul avec ses officiers, persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa patrie que par une mort glorieuse. Il fut tué (9 Juillet), & l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui découvrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La déroute fut si complette, que la nouvelle parvenue au camp du Général Shirley intimida ses soldats, dont grand nombre déserterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son

côté par M. Dieskau à l'attaque du camp du Général Johnson, où il périt aussi (8 Sept.), celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive; mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande-Brétagne.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours fait ombrage: il fut résolu de le rétablir. Le Roi chargea le Prince de Soubise de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir; autrement en cas de disgrace, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheureusement il y avoit plus d'aparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire historique un Administrateur, dont le style emphatique annonce plutôt l'enthousiasme que l'esprit de dénigrement.

« Nous comptions, il est vrai, soixante-trois vaisseaux de ligne au commencement de 1755 (1), mais trois étoient hors d'état de servir & furent condamnés, trois venoient d'être pris, quatre étoient sur les chantiers à peine commencés, huit avoient

(1) Nous renvoyons cette liste détaillée au nombre des Pieces pour servir à l'histoire. Nous y joindrons la liste de la marine Angloise, celle de la marine Espagnole, ainsi que de la Portugaise, & un Précis des forces des différents États maritimes à cette époque, sous le N°. IV. Cela peut servir de point de comparaison avec leur position actuelle.

besoin d'une refonte générale, & nous manquions également de bois pour les constructions & pour les radoubs; nous n'avions pas même de quoi équiper les quarante-cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux, ni ustensiles nécessaires pour les emménagemens des vaisseaux : l'armement des deux escadres du printems nous avoit épuisés, & le gouvernement britannique, instruit de notre situation mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choisir un instant plus favorable pour détruire facilement encore une fois cette marine renaissante. Cependant la France a tant de ressources quand elle veut & sait si bien diriger ses efforts pour les faire valoir, qu'elle n'a besoin que d'un ministere actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui de M. de Machault: il donne ses ordres; aussi-tôt le fer coule, une artillerie nombreuse & parfaite se prépare sans relâche; nos forêts rétentissent dans tout le royaume; des chênes superbes, qui n'en faisoient que l'ornement, sont travaillés pour un usage plus utile; les marchandises du Nord, les brays, les goudrons, les chanvres, les sapins arrivent en abondance dans nos ports. Quinze frégates favorisent le cabotage, c'est-à-dire le commerce des côtes : tout ceci ne fait que préparer les grands événemens qui se méditent dans le silence. Cinq escadres s'arment à Brest, à Toulon, à Rochefort, les troupes marchent de toutes parts; d'immenses provisions de vivres, de canons, de munitions navales sont ramassées au Havre, & l'Angleterre se voit tout à la fois menacée dans ses possessions du Nord, dans ses Colonies méridionales, dans la Méditerranée, dans l'Océan; elle tremble jusques dans le fond de la Manche; elle craint pour ses propres foyers, & sa vaste puissance se trouve, pour ainsi dire, enchaînée & réduite à sa propre défense. Que disons-nous ? Elle ne s'en tient pas à ses troupes nationales, elle appelle l'étranger dans son sein; elle va même avant la déclaration de la guerre jusques aux confins de

l'Asie chercher un secours chez un allié qui par sa position lui est presque inutile........ (1) „

La Russie, dont il est, sans doute, question ici, ne pouvoit véritablement lui être d'un grand secours pour ses opérations ; mais l'Angleterre songeoit dès-lors à occuper ses ennemis sur terre & à faire une diversion puissante, qui, en les obligeant à tenir sur pied des armées nombreuses, les empêchât de continuer à verser pour la marine tous les fonds dont elle auroit besoin. Le cabinet de Versailles, qui n'avoit point jusques-là de plan fixe, divisé sur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaise, & croyant frapper S. M. Britannique à l'endroit sensible, entra dans les vues du conseil de ce Monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ses forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans son continent, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le second, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'Electorat de Hanovre provisoirement, pour tenir lieu de garantie de la restitution des vaisseaux du Roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du Roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face par-tout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe ; qu'il ne s'agissoit que d'une bonne administration, d'une distribution sage des forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on fit entendre à S. M. & aux partisans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement si l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant

(1) Huit mille Hessois d'infanterie & neuf cens chevaux débarquerent à Southampton, le 15 Mai 1756; dix mille Hanovriens arriverent le 10 Mai à Chatham.

dans les différens ports tous les vaisseaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de passer de l'intérieur du royaume sur les rives des deux mers, & pour donner plus à penser aux ennemis, on met à leur tête deux Généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le Maréchal de Belle-Isle est nommé Commandant-général des côtes maritimes de l'océan depuis Dunkerque jusques à Bayonne, & le Maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On affrete des bâtimens de transport en assez grand nombre, pour porter une armée sur chacune des deux mers par-tout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes sur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit plusieurs vastes magasins en Vestphalie, avec la permission de l'Electeur de Cologne, auprès duquel on envoye le Marquis de Monteil en qualité de Ministre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les Ministres, dont chacun alloit voir s'illustrer & s'accroître son département, & sur-tout alloit y distribuer une foule d'emplois & de graces, si propres à se faire des créatures. La marine, quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de possessions à garder & à soutenir, réunie d'ailleurs à celle de la Compagnie des Indes, florissante alors, pouvoit ramener les beaux jours du siecle de Louis XIV, & dans le cas où l'Espagne, qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le Comte d'Argenson, qui avoit toujours ce département, assuroit le Roi que ses troupes soutenues en activité par les divers camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bon état; que la discipline militaire y étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarrassé de

l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offusquoit son ambition, le Maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre sa puissance par la réunion du détail des carabiniers, que la mort du Prince de Dombes avoit laissé vacant, & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le Comte d'Eu. Enfin le Monarque étant désormais dégoûté de se mettre à la tête de ses armées, il se flattoit de devenir plus maître & plus absolu dans sa partie. M. Rouillé avoit à se féliciter de voir son ministere des affaires étrangeres marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande Bretagne. Déçue de l'espoir qu'elle fondoit sur Marie-Thérese, pour qui elle avoit dépensé tant de trésors & prodigué tant de sang ; non-seulement elle l'entendit lui refuser les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger (Mai) par les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Versailles : elle vit ces deux cours étendre en un instant leur animosité réciproque après deux cens ans de guerre & de rivalité. Ainsi s'évanouit le systême de politique du Cardinal de Richelieu pour faire place à un nouveau. La Marquise de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué, & en conséquence avoit reçu une lettre de remerciement très-flatteuse de l'Impératrice Reine, voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numismatique. Elle la fit graver sous ses yeux par le Sr. le Guay, le plus fameux artiste en ce genre, sur une médaille d'agathe-onyx, au-dessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet, & la montroit avec complaisance aux étrangers, qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné.

Le Ministre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses conférences avec le Roi, après lui avoir présenté l'état des anciennes dettes à payer,

détaillé les hypotheques considérables dont étoient grevés les revenus de la Couronne, fait envisager le déchet qu'éprouveroient nécessairement le commerce & l'industrie poussés à un point incroyable de prospérité en quelques années de paix, rassura S. M. & ajouta : » il faudra faire agir de grands » ressorts pour soutenir le poids de la guerre. J'ai » combiné l'état de vos finances, elles me procure- » ront des ressources pour quatre ans. Si à la fin de » ce terme-là la paix n'est pas faite, les campagnes » ne pourront continuer que par des impôts acca- » blans pour vos peuples. »

Louis XV enchanté de pouvoir respirer pendant quatre ans, vint chez Madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le Ministre le plus honnête homme de la France ; car je dois appeller de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son Roi.*

La lenteur des préparatifs que nécessitoient les circonstances, détermina le gouvernement à persister dans son systême de modération, & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de pusillanimité & de foiblesse. (Le 21 Décembre 1755.) Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les menaces sur le champ, M. Rouillé adressa à M. Fox, Ministre des affaires étrangeres à Londres, un mémoire, par lequel S. M. avant de se livrer aux effets de son ressentiment demandoit au Roi d'Angleterre satisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce Mornarque, & la restitution de divers vaisseaux, tant de guerre que marchands, pris sur les François, protestant qu'elle regarderoit son refus comme une déclaration hostile.

Sur la réponse négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ses compatriotes (1), il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en sortir (le 13 Janvier). On fit saisir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trou-

(1) Voyez l'*Histoire de la guerre de 1756*.

vèrent, & en autorisant la course on l'encouragea par des récompenses. On pourvut à la sûreté des colonies, en y envoyant des escadres & des troupes, & l'on forma le projet plus sérieux de conquérir l'isle de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces de descente dans ses royaumes & de surprendre son Electorat. En attendant que les effets pussent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthousiasme de la nation par ces écrits produits sous les auspices du ministere, dont l'impulsion secrete reste cachée, qui, ne paroissant être que l'effusion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele désintéressé, n'en sont que plus propres à faire illusion à l'esprit & à échauffer le cœur. Il se trouva un de ces auteurs mercénaires, trafiquant de leur talent, vendant leur plume à qui veut l'acheter, peu jaloux de la confiance de la postérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiste du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique (1), où il peignit les Anglois non-seulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des assassins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un style noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation : on vit bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on désiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empresserent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins sauvages & des rochers, qui autrement les eût intéressés peu : ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la nécessité.

(1) L'*Observateur Hollandois* de M. Moreau.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, causa plus d'effet encore. C'étoit le Capitaine du vaisseau l'*Espérance* pris en Novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à son bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux seules de 24. Attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du pistolet, ce vaillant officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'Assaillant, ne pouvant qu'avec peine soutenir son travers, & n'avoit amené son pavillon qu'au milieu de quatre vaisseaux ennemis survenus durant le combat. L'impossibilité où les Anglois se trouverent de conduire leur prise dans leurs ports, la nécessité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le bassin à son arrivée, étoient autant de faits glorieux déposant en faveur de la nation & du capitaine; ils effaçoient merveilleusement la réputation d'ignorance & de mauvais maneuvrier que s'étoit acquise celui-ci dans l'escadre de M. Bois de la Mothe, & l'histoire de la marine ne fournissoit point d'exemple d'une défense plus vigoureuse. Rendu en Angleterre, M. de Bouville soutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laissoit de se retirer; il prétendit avoir été la proie de pirates & offrit avec hauteur sa rançon. Il distribua aux prisonniers françois les 6000 livres que M. le Garde des sceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du Roi, publiées avec ostentation, en donnerent la plus haute idée & soutinrent la confiance. A la Martinique, où arrivoit une petite escadre françoise sous les ordres de M. d'Aubigny, le vaisseau Anglois le *Warvick* de 56 canons [illegible] amariné & conduit en triomphe. Il avoit été

furpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante* de 34 canons(1). M. Duchaffault qui la commandoit, jeune Capitaine, fachant parfaitement fon métier, ardent, avide de fe fignaler, ofa l'attaquer. L'étonnement où fe trouva le Capitaine Shudham, (c'eft le nom de l'Anglois) qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaiffeau de 74 & une feconde frégate de 30, jetta une telle confufion dans fon bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occafions de la bravoure, il fe défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-feulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais auffi la générofité & le fang froid de fon Commandant, qui, ne jugeant pas fon fecours néceffaire, refta fpectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire fi finguliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de fes camarades.

Prefqu'au même temps où l'on apprenoit cette nouvelle qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être fufpectée d'exagération, à la hauteur de Rochefort & en quelque forte à vue de terre, (17 Mai) il fe paffa un combat plus égal (2),

(1) Elle étoit compofée du vaiffeau *le Prudent*, de 84 canons, commandé par M. d'Aubigny, Capitaine de vaiffeau, & des frégates l'*Athulante* de 34, par M. Duchaffaut, auffi Capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de la Touche-Tréville, Lieutenant.

(2) Comme notre impartialité nous engage à difcuter fcrupuleufement ces faits, que rend prefque toujours infidellement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au jufte les forces refpectives, d'après l'aveu des combattants.

Les vaiffeaux Anglois étoient le *Colchefter* de 50 canons, Capitaine O. Brien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le *Lynx* de 20 canons & 140 hommes, commandée par le Capitaine Vernon. La premiere de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 & 332 hommes d'équipage. La feconde avoit 26 canons de 8 & 244 hommes. Le vaiffeau Anglois portoit du 22 & demi, du 11 & du 7 & demi & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-deffus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

mais non moins brillant. L'*Aquilon*, commandé par M. de Maureville, Capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrerent un vaisseau Anglois & une frégate; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligerent de se séparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le Gaillard; il ne put, mais crioit: *courage, grand feu; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Clochester* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses cuilliers & fourchettes; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine sous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant long-temps par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du Marquis de la Galissonniere, Lieutenant-général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonieres & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes commandés par le maréchal de Richelieu, ayant pour second le Comte de Maillebois & le Marquis du Mesnil, Lieutenans-généraux, met à la voile le 12 Avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche delà à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis. Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art & des millions consacrés

à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 Mai; & le 28 Juin, en six semaines de temps, cette forteresse capitule.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministere Britanique, où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion duroit encore presqu'au moment où M. de la Galissonniere faisoit voile, puisque le Roi d'Angleterre, le 23 Mars, fit part à la chambre des Communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à temps une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette isle, & la secourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, soit pour combatre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée, on juge, en lisant les instructions délivrées à l'Amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles, elles portoient sur des méprises, des variations: elles ne contenoient qu'un seul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient suivant une infinité de cas, de maniere à embarrasser continuellement, à jetter dans des perplexités, à élever des questions de toute espece, & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de se décider avec autant de prestesse que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un jeune Amiral, *bon écolier*, dit un historien de sa

nation, son défenseur, (1) *mais jamais éprouvé par aucun service sérieux, où il ait eu le commandement en chef.* Nous nous rappellons qu'à Paris, lorsqu'on apprit sa nomination, on en avoit la même idée, & même encore plus mauvaise, puisqu'on suspectoit jusques à son courage : on se servoit à son égard des termes les plus méprisans & les plus grossiers (2), on se félicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambiguës adressées à M Fawke, Gouverneur de Gilbraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le Ministere, & confirment que c'est à cette cause, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, sans qu'il y eût un seul officier supérieur, un seul officier entre lui & un lieutenant colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers subalternes se trouverent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'assoupissement, il fallut encore que les mesures prises après la connoissance certaine du dessein des François eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent, il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes aussi ; il fallut sur-tout que le bonheur du Maréchal de Richelieu lui applanît tous les obstacles, pour réussir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à désespérer du succès,

(1) Voyez l'*histoire de la guerre de 1756*, déjà citée plusieurs fois.

(2) On disoit que c'étoit un J..., f....

L'Amiral Byng, partit d'Angleterre le 6 Avril, fut retenu à la mer par des calmes & des vents contraires, & n'arriva que le 2 Mai devant Gilbraltar, dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne se trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusques-là, nul grief contre lui: mais d'après les dépositions des témoins, entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il résulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jetter du secours dans la place, jusqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie, que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité sans être battu, il revint à Gilbraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné & subit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere fut celui de presque tous les Commandans françois à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de sa déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'Amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à-peu-près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous,

l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renouveller, compensoient & au-delà cet excédent.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire, si le tort de l'Amiral Bing s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere, l'importance du service qu'il rendoit, a dû la grossir aux yeux de la nation, & sans doute il auroit participé au triomphe du Maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jetté les premieres semences de jalousie de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réaliserent ses successeurs. Il fut depuis nommé, avec M. de Silhoutte, commissaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les Commissaires Anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la subtilité de sa logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britanique, & il faut ajouter que malheureusement il fut aussi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent guere sur mer que des pertes, &, ce qui est encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la consternation où l'échec de leur Amiral devoit jetter les assiégés, réduits à une foible garnison pour toute défense, ils n'avoient pas perdu l'espoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conserver. La légéreté avec laquelle le Maré-

chal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omiſſions eſſentielles, étoit cauſe que le ſiege par terre étoit peu avancé. Il en étoit réſulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de ſoins & de perte de temps. Les maladies s'étoient miſes dans l'armée, ce qui avoit obligé le Général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit exceſſive, parce qu'on avoit fait la deſcente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit ſans ceſſe expédier de Toulon & de Marſeille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal priſes! Enfin l'on avançoit ſi peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, fameux officier d'artillerie, de ſe rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route ſeulement lorſqu'il apprit l'inutilité de ſa miſſion.

Durant ces entrefaites la témérité du Maréchal lui ſuggéra une réſolution non moins étourdie que ſa conduite précédente, mais qui cependant, fondée ſur le caractere connu de la nation, étoit le ſeul moyen de réuſſir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées; de déboucher à découvert & de livrer à la fois l'aſſaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un haſard heureux voulut que ce ſoir-là même, le ſecond Commandant, nommé Jeffrys, qui préſidoit à toutes les diſpoſitions de la défenſe (vu le grand âge du Gouverneur) ſe fût propoſé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fuſil avec les aſſiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, & ſurtout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorſqu'ils ſeroient plus ſérieux. Il ne put

tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu.

Bientôt bravant le feu terrible des assiégés l'on sauta dans les fossés, profonds de 17 pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que 10. Ce désavantage n'intimida pas les grenadiers; en montant sur les épaules les uns des autres ils escaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison & le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (1) & le bon état de ses troupes dans toute leur vigueur & ne manquant de rien; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore long-temps, sur-tout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le conseil de guerre opina pour capituler (29 Juillet.)

Le Maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe, en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casemates avec autant de sécurité que s'il n'y eût point eu de siege; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon; des fossés d'une profondeur énorme; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus: malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au-dessus de lui-même; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le Général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie,

---

(1) La perte des Anglois ne monta pas plus de 3 officiers tués & 5 blessés, & à 71 soldats tués & 326 blessés.

elles ne purent jamais réussir de sang-froid ; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du siege, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le Maréchal, qui en a eu la conception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de conversions & de si rapides ; la sobriété devint leur vertu favorite.

Ce siege étoit déjà commencé & avancé, lorsque le Roi d'Angleterre jugea à propos de faire sa déclaration de guerre (en Mai). Il sembloit vouloir persuader aux Puissances qu'elle fût nécessitée par une aggression aussi violente de la part de la France. En effet, suivant les instructions qu'il avoit reçues sans doute, le Général Blackeney, Gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'isle, avoit écrit au Maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, *ignorant*, disoit-il, *qu'il y eût une rupture entre son maître & celui de son excellence.* A quoi le Maréchal, entendant raillerie, répondit, *qu'il avoit débarqué avec son armée pour agir envers les possessions des Anglois de la maniere que les vaisseaux de sa Majesté Britannique en avoient agi avec les vaisseaux françois.*

La cour de Versailles persistant jusques-là à prétendre n'être point en guerre non plus, ne proclama sa déclaration qu'après celle de la cour de Londres (16 Juin). Cette conduite étoit sur-tout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aise. Dès les premiers mouvemens de la France,

vingt, inquiétoit singuliérement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse.

La France, par cette sage distribution de ses forces, quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministere, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Bussy, chassoient les Anglois de Calcutta, du fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs, outre les avantages considérables qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faisoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approvisionnemens & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la défensive, fut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du Marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Osvvego, Ontario & Georges : la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil, qui, à la tête d'un corps de Canadiens, passa une riviere à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis

FREGATTES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de St. Lazare, Capitaine.
La *Blonde*, 30. M. de Trederne, idem.
L'*Améthiste*, 30 M. d'Herly, Lieutenant.
La *Comete*, 30. M. de Saint-Victoret, idem.

toutes

toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amassées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un seul échec; ce fut la prise du vaisseau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, Capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la hauteur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit du corps de la marine du Roi, prêt à éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité. Ce fut cet infernal esprit de corps qui priva devant l'Isle Royale M. Beaussier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon françois s'il eût été secondé (27 Juillet). Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures, à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui, étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son Commandant. Il avoit pour Capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que, reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée (1). Capi-

(1) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

taine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tache auprès de ces Messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus; en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général. La campagne de 1755 l'avoit illustré; il commandoit le *Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Loüisbourg; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la Cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate la *Licorne*, ne pouvant résister à cette basse jalousie, se conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse sous pretexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que M. de Breugnon, Capitaine de la *Syrene*, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir, & avec une intelligence supérieure, sacrifiant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senault dont sa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais osa s'approcher des deux gros vaisseaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au *Héros* de survenir. Ce vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés; que ses manœuvres fussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis, & le vent fraîchissant, les assaillans le laisserent & prirent chasse.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens le tort de l'*Illustre* & de la *Licorne*, c'est que lorsque les matelots de ces deux bâtimens se présenterent à bord du *Héros* pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manifesta par les injures, les invectives & même les na-

sardes les plus humiliantes ; c'est qu'en rentrant dans Louisbourg, les habitans comblerent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de l'*Illustre* & de la *Licorne* ; c'est que M. de la Rigaudiere, pour se soustraire à cette comparaison honteuse, à la faveur d'une brume se sépara, & aima mieux se rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'essence de la marine du Roi, lui a toujours fait dédaigner une de ses fonctions la plus utile & la plus respectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'apperçut de sa répugnance. Cette partie du service la moins glorieuse est infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes ; elle exige une grande connoissance de son métier, une vigilance continue, une sévérité inflexible, un zele capable de se sacrifier pour le succès de sa mission ; toutes qualités qui n'étoient guere celle de Messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquises si M. le Garde des sceaux fût resté en place, & eût eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, Capitaine de vaisseau, commandant l'*Hermione* de 26 canons, & M. Meschin, Lieutenant, commandant la *Friponne* de 24, convoyant une flotille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple sur eux. Instruits à quelque distance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corsaires en embuscade (Septemb.), qu'il leur feroit aisé de prendre, non-seulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laissant en dehors leur flotille, vinrent mouiller la nuit sous le canon de l'isle d'Aix, & après s'être mis en sûreté, s'embarrasserent peu du reste ; ensorte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques : ce qui excita des plaintes vives de la part des Chambres du commerce, de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéressées dans l'expédition. Elles ne se

plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui, par son peu d'attention à la flotte de la Martinique sous sa protection, l'avoit laissée se disperser. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & un autre avoit été obligée de se réfugier dans des ports neutres.

Enfin au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuse; on lui imputoit plusieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la supériorité des forces qu'il avoit sur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de St. Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorsions & des vexations crapuleuses; de n'avoir pas ramené le convoi des vaisseaux marchands auxquels son escadre devoit servir d'escorte, & sur-tout à l'atterage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela se joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le désarmement de l'escadre, dont les directeurs avoient porté au Ministre les plaintes les plus grieves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité sordide dont est dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'assouvir impunément par une pacotille lucrative & à subordonner les intérêts de l'Etat au sien.

Tous ces coupables resterent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à désirer que leurs corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, commandant la marine à Brest, de prendre les informations nécessaires pour éclaircir la conduite de Mrs. de Montalais & de la Rigaudiere: » *mais* », dit un Journal du Département de Brest, « ces dépositions » n'avoient pas de quoi donner de l'inquiétude aux » accusés. Le Commandant disoit à ceux qu'il faisoit appeller: *parlez sans rien craindre; il faut témoigner la vérité.* Mais ils avoient trouvé le Ma-

» jor Rozilly dans l'anti-chambre, qui les avoit » avertis de peser leurs paroles, parce qu'il y alloit » de la pendaison. . . . . Et voilà comme le Roi est » servi ! ajoute l'historien. »

M. de la Rigaudiere cependant ne put soutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme son camarade, il crut devoir se faire justice lui-même : on le trouva pendu dans le grenier de sa maison ; sorte d'héroïsme qui lava sa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de distinction, servant dans le même corps, & dont les reproches sanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de désespoir.

Quant à Mrs. de Chauvreau & Meschin, ils en furent quittes pour n'être plus employés : M. d'Aubigny n'en fut pas moins Chef-d'escadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du Garde des sceaux pour ne pas se justifier.

C'est ainsi que, tandis qu'à Londres on fusilloit Bing, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec beaucoup de présence d'esprit, par d'excellens raisonnemens, & d'une maniere séduisante même pour ses juges qui solliciterent sa grace, on laissoit impunis en France des officiers évidemment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violamment contre le jugement de l'Amiral Anglois, parce qu'en réfléchissant sur eux-mêmes ils sentoient combien, à plus forte raison, ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux, qui, à force d'accuser de cruauté le Monarque inflexible, convaincu de la nécessité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juste en politique : *opportet unum mori pro populo*, sont presque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette op-

position de conduite des deux gouvernemens, il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant, par le spectacle nouveau qu'il offroit : mais au fond désavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche, que nous ne nous fissions un ennemi du Roi de Prusse, & elle trouva que celui là en valoit bien un autre : elle se hâta de se lier avec lui (16 Janvier). Le Roi d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son Electorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce Monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin ; il étoit trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler sans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-àvis de l'Espagne n'étoit pas moins adroite. Cette Puissance étoit celle qui nous devenoit la plus nécessaire dans la circonstance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête sur mer à la premiere, que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il falloit l'opérer, lorsque notre marine, encore entiere & fraîche, pouvoit se combiner avec celle de S. M. Catholique & lui donner l'exemple & l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point différer à la presser, à aiguillonner son indolence, à l'éclairer sur ses vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas se mettre dans le cas d'une rupture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel. Que faisoit au contre notre rivale, qui connoissoit mieux que nous l'importance de l'Espagne ? Elle l'endormoit pour traîner en longueur ; elle affectoit d'accepter sa médiation ; elle renonçoit à quelques parties de son

commerce fufceptibles de devenir objets de querelle; elle diffimuloit même les injuftices commifes envers fes fujets, les injures faites à fon pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainfi dans l'inaction cette nation redoutable, elle jouiffoit de l'afferviffement du Portugal & recueilloit pour fa défenfe l'or & les diamans des mines du Bréfil, que ce royaume alloit exploiter en fa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le Roi de Pruffe à ne pas perdre de tems & à opérer une diverfion puiffante. En effet, tandis que la France héfitoit fur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le fcrupule de troubler la paix de Weftphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puifqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce Monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le Prince Ferdinand de Brunfvvick en Saxe (29 Août), à la tête de 60000 Pruffiens qui s'emparerent de Leipfick. Son invafion eft accompagnée d'un manifefte, dans lequel il déclare qu'il eft forcé à cette entreprife pour prévenir les projets hoftiles de fes ennemis. Il prétend que c'eft l'Impératrice-Reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre font entre fes mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration fans ambiguité, nette & précife, fur les motifs de fes appareils militaires, & que la tranquillité publique fe rétablira. Il protefte, au furplus, qu'il regarde les Etats de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au Roi de Pologne, auffitôt qu'il le pourra fans s'expofer.

Le Monarque pris au dépourvu, fort de Drefde, après avoir fait porter à fon ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui fuggérer la circonftance, & après avoir reçu cette réponfe accablante : *tout ce què vous me propofez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire.* Il fe rend à Pirna, où dix-fept mille Saxons étoient campés, commandés par le Comte Rutovvski.

(10 Septemb.) S. M. Pruffienne arrive le même

jour à Dresde, y met une garnison, établit à Turgavv un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, se sert des armes qu'elle trouve dans les arsenaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui sont nécessaires, exige de la Reine de Pologne la clef des archives de la Maison de Saxe, &, sur le refus de cette Princesse, plus ferme, plus intrépide que son foible époux, on se met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle se place devant, comme pour leur servir de rempart; on ne respecte point sa personne & son courage, on viole ce dépôt sacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en sa possession. Muni de ces pieces, qui ne servent qu'à le confirmer dans sa résolution, il fait investir le camp de Pirna, &, de celui qu'il occupe à Zedlitz, commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'Empereur le somme de retirer ses troupes de l'Électorat, sous les peines prescrites par les loix du corps Germanique, dont le Monarque Prussien disoit être venu conserver les libertés; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lovvositz. (1. Octob.) Il annonça la nouvelle à la Reine sa mere dans ce billet de sa main : « ce matin j'ai gagné la bataille contre les » Autrichiens. De grands talens ont été déployés » de part & d'autre; le destin a été douteux pen» dant quelques heures, mais enfin il a plu à » Dieu de nous donner la victoire. » Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le Comte de Brovvn ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons; puisque le Roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Konigstein avec le Prince Royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrémité de se rendre prisonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son général, pour l'autoriser à

disposer comme il voudra, ou comme il pourra; du sort de l'armée, résout ce problême mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce Prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut*, dit-il, *se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se releve; il ajoute plus loin: « on voudroit m'imposer les conditions les plus humiliantes, proportionnées à l'excès déplorable de ma situation..... Je ne puis entendre parler; je suis un Monarque libre; tel je veux vivre, tel je veux mourir: mon dernier soupir s'exhalera dans le sein de l'honneur: » Enfin il retombe de nouveau: « je laisse tout entier à votre discrétion le destin de mon armée, que le conseil de guerre détermine si vous devez vous rendre prisonnier, périr les armes à la main, ou périr par la famine..... Je vous déclare que vous ne répondrez de rien; & que je n'exige qu'une chose, que vous ne serviez pas contre moi ou mes alliés. „

La capitulation suivit bientôt. Elle est singuliere par la gaieté du Roi de Prusse. (Art. I.) Il déclare au Monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prisonniere. (Art. III.) Sur la demande des subsistances, il répond: *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* (Art. V.) A l'égard de ses gardes-du-corps, que S. M. Polonoise désiroit qu'on renvoyât libres; il refuse & ajoute: " un homme est fol de laisser aller des troupes dont il est maître, pour les trouver en tête une seconde fois & être obligé de les faire prisonnieres de nouveau.„ (Art. X.) Prend-on des précautions pour assurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée plus réguliérement que ci-devant.

Tel fut le résultat de l'alliance contractée par le Roi de Pologne avec l'Impératrice & la Czarine. Il perdit son armée, son électorat, & reçut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres Etats, où il étoit si méprisé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scene. La Reine, soutenant mieux sa dignité, animée du sang Autrichien qui couloit dans ses veines, ne voulut point quitter Dresde (17 Novemb. 1757); mais ne pouvant résister au chagrin dont elle étoit consumée, elle y mourut un an après.

Cette agression du Roi de Prusse est, sans doute, en politique un chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse? Oui, non-seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons suffisans pour fonder ses alarmes & le déterminer à découvrir un mystere d'un intérêt si pressant à dévoiler, mystere dont il ne pouvoit sonder la profondeur que par une invasion secrette & subite. La suite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un instant à perdre, & que s'il n'avoit écrasé l'Electeur son rival, pendant que celui-ci retenu, moins par esprit de justice que par la conviction de sa foiblesse, hésitoit à le prévenir, il succomboit lui-méme sous le nombre & les efforts de ses redoutables ennemis. La position critique où ce Monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puissance, puisque toutes les troupes en furent incorporées dans les siennes & grossirent son armée, se trouva depuis plusieurs fois, justifia sa conduite & la justesse de ses démarches. Le Roi de Prusse qu'on comparoit à Mandrin dans Paris (1), qualifié si souvent d'*illustre brigand*, ne

(1) Les chansons curieuses qui furent chantées dans le temps à ce sujet, méritent d'être consignées comme pieces historiques, Voyez N°. VI.

paſſera chez la poſtérité mieux inſtruite, entre les Souverains ſes contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif.

Une conſidération qui auroit pu arrêter ce Monarque moins profond politique, ç'auroit été la crainte de ſoulever contre lui la France, dont il connoiſſoit la ſenſibilité. L'affront fait au beau-pere du Dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguſte bru, les ſollicitations du Prince ſon époux, l'exemple du paſſé, tout lui devoit faire appréhender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faiſoit également que la prévenir : il avoit vu de tout temps le zele généreux & aveugle de cette puiſſance pour les intérêts de ſes alliés : il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux ſecours ſtipulés dans le traité de Verſailles ; il ſavoit que c'étoit elle qui, par le Chevalier Douglas, & par un émiſſaire plus adroit encore, (anecdote que nous aurons occaſion de développer dans la ſuite) (1), avoit rendu inutile le traité de la Ruſſie en Angleterre, & déterminé la Czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes deſtinés dans le principe pour cette puiſſance. Il préféra, en accélérant la diverſion de fournir à l'Angleterre, qui l'en preſſoit, plus de facilité de ſoutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'oppoſant à ce que le Comte de Broglio, Ambaſſadeur de S. M. auprès du Roi de Pologne, ſe rendit à Varſovie auprès de ce Prince, où ſon caractere l'appelloit. Comme Frédéric ne pouvoit vouloir commettre une inſulte gratuite, qu'il ne fait rien ſans raiſon, il eſt à préſumer qu'il eſpéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuſe.

(1) Il eſt queſtion de Mlle. d'Eon, envoyée d'abord ſeule, en fille, en Ruſſie, & enſuite en homme avec le Chevalier Douglas.

Quoi qu'il en soit, son Ministre Plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue, & le Comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de substituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le Roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre sur pied, au printemps suivant, une armée de cent mille hommes, sous les ordres du Maréchal d'Estrées, afin d'opérer en Westphalie d'une maniere éclatante. Elle fut peu après suivie de deux autres : une sur le Haut Rhin, commandée par le Maréchal de Richelieu, & l'autre sur le Mein, par le Prince de Soubise. C'est la Marquise qui avoit nommé ces deux derniers généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite, mais ne tarda pas à succomber.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne (1), l'avoit appuyé de son crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traversa, & son caractere altier répugnant à la souplesse, au dévouement absolu qu'exigeoit la favorite, il fut disgracié.

En effet, quoique Madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens, son crédit n'en avoit pas souffert ; il croissoit même tous les jours, & c'étoit elle qui régnoit à l'ombre de l'autorité du Monarque. Il étoit enchanté de trouver sur qui se décharger du poids de sa couronne, & la Marquise, pour le mieux supporter, s'étoit depuis quelque temps livrée absolument à la politique. C'est l'Abbé Comte

---

(1) Voyez les *Eclaircissements présentés au Roi par le Maréchal d'Estrées*, imprimés en 1758.

de Bernis qui l'avoit initiée aux mysteres de cette science. Cet Abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à son goût pour le bel esprit & le plaisir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'Académie françoise, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il sollicitoit l'ancien Evêque de Mirepoix : *Monsieur l'Abbé*, lui répondit ce Prélat, *vous m'importunez en vain ; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien. -- Eh bien, Monseigneur, j'attendrai*, lui répliqua-t-il avec un sourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, insinuant auprès des femmes ; il étoit très-bien avec Mad. d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit son ennui durant cette absence, car elle ne le suivoit point régulièrement : l'exemple de Madame de Châteauroux l'effrayoit, & si la curiosité ou la nécessité de satisfaire à l'empressement des desirs du Roi l'obligeoit quelquefois de se déplacer avec le plus grand mystere, elle revenoit bientôt dans sa solitude.

Les circonstances où se trouva l'Abbé de Bernis éveillerent son ambition. Les ambassades étant le genre de distinction dont son état fût le plus susceptible, il se mit au fait des intérêts des Princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils se formerent ainsi tous deux. Après l'avoir fait passer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette Dame, & de lui en concilier les Souverains, elle le fit rappeller à Versailles, le fit entrer au conseil & nommer Ministre des affaires étrangeres.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée Madame de Pompadour, où, jouant le rôle de Madame de Maintenon, elle nommoit les Ministres, les généraux, elle recevoit les Ambassadeurs, elle étoit en correspondance avec les puissances étrangeres, le Roi lui-même jugea convenable de

mettre plus de décence dans un commerce où les ſens n'étoient plus pour rien. En conſéquence, toutes les communications ſecretes de ſon appartement à Verſailles & dans les autres châteaux furent murées; elle fut nommée Dame du palais de la Reine (7 Février), & préſentée en cette qualité par la Ducheſſe de Luynes, la femme la plus auſtere de la cour & la favorite de ſa maîtreſſe.

Afin de ſoutenir ce ton de pruderie, Madame de Pompadour détermina le Roi, ne pouvant commencer la guerre ſans fouler ſes peuples, d'être le premier à donner l'exemple, & à diminuer une partie de ſa maiſon. Il réforma pluſieurs équipages de chaſſe & un grand nombre de chevaux de courſe des deux écuries. Il y eut auſſi des réglemens ſur les petits voyages pour les rendre moins diſpendieux : il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de ſpectacles, & l'on ſuſpendit les travaux du Louvre. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de ſolidité dans tout cela ; les Miniſtres mêmes plaiſantoient d'une telle hypocriſie ; le Comte d'Argenſon dit que ces épargnes étoient un ſi petit objet qu'elles ſuffiroient à peine pour enrichir un Directeur des vivres pendant la guerre, & puis on ne tarda pas à reprendre l'ancien train, & les choſes allerent de mal en pire, car le déſordre eſt toujours plus grand après la réforme ; c'eſt un torrent contenu qui ſe déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces ſacrifices, on crut le Roi autoriſé à demander les nouveaux ſubſides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraſer l'Europe. Les ſeize millions du don gratuit du Clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau ; la reſſource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions, en avoit procuré 60 d'extraordinaire, étoit épuiſée ; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine : M. de Sechelles n'étoit plus en place ; nommé Contrôleur-général ſur la démiſſion de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un

vœu unanime, mais il ne foutint pas fa réputation. D'un des plus grands Intendans d'armée qu'on eût vu, il devint un Miniftre médiocre des finances. Sa feule opération fut d'avoir fupprimé les fous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers-généraux de 40 à 60, ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés par dérifion: *les Colonnes de l'Etat*, & qui en font trop réellement les deftructeurs & les tyrans. Il étoit ufé de travail, infirme ; fa tête foibliffoit & il en donna une preuve en défignant au Roi pour fon fucceffeur, M. de Moras fon gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis long-temps à la tête des finances (13 Avril.) C'eft à cette époque que le Maréchal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de fa patrie, prétexta fon âge très-avancé & obtint de S. M. la permiffion de fe retirer du confeil, où il fut remplacé par le Maréchal de Belle-île. On fe flatta que ce Seigneur, qui avoit paffé fa vie dans l'étude la plus affidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambaffades & des plus importantes affaires, qui connoiffoit perfonnellement tous les Princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, fuppléeroit dignement au vide que laiffoit fon prédéceffeur.

C'eft à l'adminiftration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été furchargée fans interruption depuis, jufqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta fous les plus finiftres aufpices, en faifant tenir à Verfailles un lit de juftice pour l'enrégiftrement de trois déclarations burfales (21 Août.) On n'avoit point tiré de la derniere guerre, fi glorieufe, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la générofité du Roi

de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites sur eux ; mais s'il n'y avoit pas été nécessité par les causes secrettes dont nous avons fait mention, causes que l'intrigue & la jalousie rendoient plus pressantes à ses yeux, cette générosité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple.

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réflexion, lorsqu'en 1749 la prolongation du premier vingtieme fut présentée, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de l'Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. se proposoit d'établir dans ses finances, devoit lui fournir des ressources capables d'*assurer, dans des tems de nécessité, la gloire de son Etat & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires.* Une espérance si flatteuse avoit rendu le poids de la nouvelle imposition plus léger. La premiere déclaration enrégistrée détruisoit l'illusion ; on y apprenoit qu'après sept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le payement du premier vingtieme, qu'on étoit déja obligé d'en mettre un second, c'est-à-dire, d'employer, presque à l'ouverture de la guerre, ces ressources que S. M. avoit voulu éviter & réserver pour les extrêmités les plus fâcheuses. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La consternation fut universelle : les cours commencerent aussi cette longue suite de remontrances, dont l'opiniâtreté concourut merveilleusement à favoriser leur destruction ; mais aucune ne se signala plus en cette circonstance que la cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du Chancelier, qui brûloit de manifester son patriotisme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, son pere, organe des volontés accablantes du Monarque. On ne peut voir rien de mieux composé que les remon-

trances de son tribunal à ce sujet. Elles produisirent au moins, par dessus les autres, l'effet de déterminer le Roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix. C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministere s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne sauroient acquérir trop de publicité (1). On y verra l'origine & les progrès du mal de la France, dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, sur-tout dans l'arbitraire qui a par-tout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le Royaume, si, comme dans les maladies physiques désespérées, où l'on emploie le fer & le feu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use de moyens violens de le regénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (2) & de patriotisme.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, &, au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le Parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le Clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une femme remplir les importantes fonctions, dont le Monarque indolent auroit dû se charger seul, il arriva une catastrophe effroyable,

(1) Ces remontrances, trop longues, seront renvoyées dans les pieces pour servir à l'Histoire, sous le N°. VII.

(2) Voyez la préface de *la Tactique* de M. de Guibert.

& qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

(5 Janvier 1757.) La veille des Rois, Louis XV fut assassiné dans son propre palais, au milieu de ses gardes, entouré des grands officiers de sa couronne, en présence de son fils. Il montoit en carrosse pour aller souper & coucher à Trianon, lorsqu'il se sentit atteint d'un coup rapide au côté droit entre les côtes ; il étoit environ six heures ; il faisoit nuit ; sous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oisifs, toujours avides de voir le Monarque ; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes : le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son couteau dans sa poche s'étoit rejetté dans la foule, & sous ce déguisement général il auroit peut-être échappé, s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée ; elle se retourne : à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand sang froid : *c'est cet homme qui m'a frappé ; qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Cependant l'effroi saisit bientôt le Monarque ; ceux qui l'entourent, l'augmentent : la blessure peut être mortelle, &, quoique légere, elle le devient, si l'arme est empoisonnée. On met au lit S. M. ; on cherche les chirurgiens ; la Reine, la famille royale l'entourent ; il ne voit point sa tendre amante ; il juge qu'on l'a écartée ; qu'on lui dissimule le danger où il est ; que c'est son dernier jour ; demande à se confesser. Son confesseur, ses aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministere. En vain il s'excuse, il prétexte son ignorance, il dit qu'il ne sait point absoudre les Rois ; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ses pieds ce pénitent auguste. La confusion, les inquiétudes & la terreur régnerent ainsi dans le château jusqu'au

lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large saignée, qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'assassin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme : l'imagination se perdoit en conjectures de toute espece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit saisi de lui, n'avoit fait que redoubler les alarmes & les soupçons d'une conspiration profonde & combinée contre la famille royale entiere ; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler ; *qu'on prenne garde à Monseigneur le Dauphin ; qu'il ne sorte pas de la journée.*

La garniture des gardes du corps & des cent suisses à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant la main sur le Roi, étoit furieuse. M. le Duc d'Ayen, Capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoit donné des ordres séveres pour qu'on interrogeât sur le champ le coupable & qu'on lui arrachât son horrible secret. Le zele aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus mauvais traitemens, afin de le faire parler ; ils lui tenailloient les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au supplice & aux recherches de la justice, si le Grand Prévôt de l'hôtel, à qui appartenoit la connoissance du forfait, commis dans le palais du Souverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de se tranquilliser sur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par aucune récompense, instigation ou conseil ; que ce n'étoit pas même

un fanatique religieux de la classe des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotisme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux, qui entraîné malgré vers son crime, avoit voulu s'y soustraire en calmant, par les secours usités, l'effervescence de son sang; il protesta que s'il avoit été saigné, comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

A la premiere nouvelle de l'assassinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur : les Princes du sang, les Grands du royaume, les principaux Magistrats se rendirent à Versailles; l'Archevêque ordonna des prieres de quarante heures; les spectacles se fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz ! On détestoit, sans doute, on exécroit le monstre qui avoit osé porter ses mains sur l'*Oint du Seigneur*; on demandoit des nouvelles du Monarque; on vouloit savoir tous les détails de cette incroyable catastrophe; mais c'étoit de la curiosité, & non de l'intérêt; on étoit consterné plus qu'affligé; le cœur prenoit peu de part à l'événement; les larmes ne couloient point; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eût pu la recevoir, si l'adulation ne lui eût déguisé les véritables sentimens de son peuple! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M., dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossiéreté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence; & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir son abominable projet.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons; il avoit servi chez les Jésuites, chez des Jansénistes, chez des Magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer

dans nos repas : aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres : notre mollesse a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'Etat, soit aux saillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit ; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réserve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat, d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces ; mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien, & son sang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusques à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans cesse, soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoient toujours contre une administration vicieuse ; qu'il étoit trop ignorant pour savoir qu'un Souverain n'étant que le représentant de l'Etat, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécilité, dans son extravagance, ou dans sa férocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula, des Neron, des Tibere, elle seule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu sacrilege qui préviendroit sa condamnation. Comme il étoit trop grossier pour sentir que ces murmures ne regardoient jamais que les Ministres, & qu'en

réprouvant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de sa propre vie sur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis ; il ne vit dans son délire que le Roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices suivant ses déclarations constantes ; mais que prêtres, magistrats & autres lui inspirerent involontairement, par leurs déclamations furieuses, son horrible projet, qu'enfin si Louis le Bien-aimé, sentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, son regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eût jamais été marqué de cette effrayante catastrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de son parricide, que le mécontentement général, paroît cependant, soit dans sa lettre au Roi, soit dans ses divers interrogatoires, tout-à-fait parlementaire? C'est qu'il avoit demeuré depuis quelques années chez des Conseillers au Parlement, ou des gens attachés à cette compagnie ; c'est que le nom de l'Archevêque, contre lequel il s'éleve si souvent, à force d'être répété à ses oreilles avec mépris & indignation, avoit laissé dans son cerveau blessé les traces les plus profondes & les plus récentes.

Une circonstance singuliere de cet attentat, & qui le distingue encore des précédens, c'est que son auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le Roi ; qu'il soutint dès le premier moment, & dans le reste de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le blesser seulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à sa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en servit, semble le justifier sur ce point. C'étoit un coûteau à ressort, qui, d'un côté présentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il est certain que si Damiens eût voulu frapper un coup sûr & meurtrier, il eût employé le premier fer.

Dès le soir même de l'assassinat du Roi, Mrs. des Enquêtes & Requêtes démis s'étoient assemblés chez le Président Dubois, le plus ancien de ses confreres, pour offrir leurs services, & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient servis de l'entremise du Premier Président, mais sans succès. M. le Dauphin, envers qui le Roi, dans le premier moment de sa terreur, s'étoit déchargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces Messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'Elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choses. Le Monarque revenu à lui, ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son Parlement, de le soutenir, & de respecter sur-tout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (1), aucun de cette auguste compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre sa personne; il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du scélérat à ceux de la Grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les Lettres-patentes furent expédiées en ces termes remarquables.

" Vous êtes instruits de l'attentat commis contre ma parsonne le 5 du présent mois entre cinq & six heures du soir, & vous m'avez donné dans cette occasion des preuves de votre fidélité & de votre amour. Les sentimens de notre religion & les mouvemens de notre cœur nous portoient à la clémence

(1) On trouve dans le procès de ce misérable, après sa lettre au Roi, un billet à S. M., où il nomme Mrs. de Charlerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le Président de Boulainvilliers & le Président du Mazy, & où il ajoute ces propres termes :

" Il faut qu'il remette son Parlement & qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus & compagnie. "

mais considérant que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à nos sujets, & qu'ils réclament de notre justice une vengeance éclatante pour assurer des jours que nous ne voulons employer qu'à leur bonheur : Par ces présentes nous vous abandonnons l'instruction & le jugement du procès commencé par le Prévôt de l'hôtel ; validons en tant que de besoin, les procédures faites en ladite Prévôté, vous autorisant à faire exécuter vos jugemens hors de votre ressort, & en interdisant la connoissance à toutes autres cours & jurisdictions. "

En conséquence, Damiens fut transféré la nuit du 17 au 18 Janvier, de la geole des gardes-du-corps, à la prison du palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouïes. Les formes étoient de tout tems prescrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On avoit dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (1), qu'on avoit choisi l'obscurité de

(1) Extrait d'une Relation manuscrite, 18 Janv. 1757.... " L'infame assassin est parti de Versailles hier au soir à dix heures trois quarts. Il y avoit trois carrosses à quatre chevaux ; ce misérable étoit dans un, accompagné d'un Chirurgien du Roi & de deux gardes de la Prévôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de la Prévôté, & un homme arrêté au sujet de ce malheureux. Ces carrosses se sont mis en marche, précédés d'un détachement de la Maréchaussée portant les armes hautes, & des détachements battant les avenues du chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des gardes françoises, commandés par quatre Lieutenants & huit sous-lieutenants à cheval sur des chevaux du Roi, accompagnoient ces carrosses, & six sergens armés de fusils marchoient à chaque portiere.

la

la nuit, comme plus propre à empêcher le tumulte; qu'il y avoit défense à qui que ce fût de se mettre aux fenêtres pour le voir passer; & ordre de tirer sur quiconque y contreviendroit. On ne connoissoit

---

Dans cet ordre il est arrivé à Seve, où une autre compagnie de grenadiers s'est emparée des carrosses, & les soixante autres ont fait l'arriere-garde. La marche a été dirigée par les villages d'Issi & de Vaugirard. Il est entré à Paris par la barriere de Seve, la Croix-rouge, la rue du Four, la rue de Bussi, la rue Dauphine, le Pont-neuf, le quai des orfévres & la rue Saint-Louis. A Seve & à Issi une compagnie des gardes-suisses en bordoit les avenues; à Vaugirard une compagnie de grenadiers s'est réunie à l'escorte. Depuis la barriere de Seve, & le long de la route jusqu'au Palais, on avoit en outre disposé beaucoup d'escouades de gardes-françoises pour assurer la marche. Ce matin à trois heures, les trois carrosses sont entrés dans la cour du Mai du Palais, accompagnés de tous les détachements ci-dessus, qui se sont joints les uns aux autres. On a descendu le criminel à la porte de la conciergerie; on l'a mis dans une espece de hamac fermé avec une grosse couverture de laine, & on l'a monté ainsi dans la tour de Montgommerri, où il est gardé par quatre sergents qui restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres sergents occupent le dessus. Dessous est un corps-de-garde de dix gardes-françoises, & sur la place de la cour du Mai, à la porte de la conciergerie, un corps-de-gardes-françoises de soixante-dix hommes, commandés par un lieutenant, un sous-lieutenant & deux enseignes, que l'on relevera toutes les vingt-quatre heures. Les officiers qui garderont ce misérable ne le verront pas, & l'on ne pourra entrer dans sa prison qu'avec un billet de M. le Premier-Président. On a pris tant de précautions pour amener ce scélérat, que les ordres étoient donnés pour que personne ne se trouvât sur la route, & défenses de se mettre aux fenêtres & aux portes par-tout où l'on pouvoit le voir, avec ordre de tirer sur ceux qui y contreviendroient. On a pris le temps de la nuit comme plus propre à cette translation.

Les Gens du Roi ne sont allés à Versailles que ce matin pour les représentations. Le criminel a été interrogé ce matin par M. le Premier-Président & M. Molé, MM. Sevret & Pasquier, Rapporteurs. MM. Portail & Lamoignon, Présidents à mortier honoraires, doivent prendre séance à la Grand'chambre. »

point encore le fond du complot, s'il en existoit un, & un coup de fusil, dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravaillac.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les mesures ne furent pas moins excessives pour le conserver. Un détachement de quatre-vingt-dix hommes des gardes-françoises, c'est-à-dire de la garde du Roi même, fut chargé de cette fonction. Douze sergens & trois officiers se relevoient sans cesse à son service. Enfin les frais que coûtoit au domaine ce misérable, montoient à plus de six cents livres par jour.

Tout Paris se flatta, quand il vit le coupable aux mains du Parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les Princes & Pairs eurent ordre de le suivre, qu'il alloit apprendre des choses étonnantes. La curiosité fut encore excitée pendant quelque temps par des faits étranges & romanesques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carriere à l'imagination. Elle avoit si fort travaillé chez certaines gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils se refuserent à la croire & persisterent à prétendre que les Magistrats, que les Pairs, que les Princes du Sang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoissance des autres coupables; que, plus ils auroient été illustres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt est du 26 Mars. La séance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à sept heures & demie du soir. Il fut condamné au même supplice que Ravaillac; ordonné qu'il seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monstre soutint son caractere jusqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même sang froid, la même audace, la même insolence, &, si on osoit le dire,

le même courage qu'il avoit montré jusques-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le Clergé & le Parlement, & du peu d'égard que le Roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis: il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son rapporteur (qui l'avoit harangué souvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer ses complices) & il pria tous *Messieurs* de dire à S. M. qu'Elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son Chancelier.

A la question, à l'hôtel-de-ville, sur l'échaffaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 Mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite: ensuite il fut tenaillé; on lui jetta du plomb fondu dans ses plaies & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de temps de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil on avoit élevé une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, sur laquelle il étoit attaché; ses bras & jambes dépassoient. Le bourreau avoit acheté six chevaux 3600 livres, afin que si quelqu'un des quatre premiers venoit à se rebuter, il pût le remplacer sur le champ. Quoique ces chevaux fussent très-forts, après maintes & maintes secousses, ils ne purent réussir, même les deux plus frais; il fallut employer le secours

de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jetta, &, réduits en cendres, elles furent jettées au vent.

On fit à Damiens, pour son exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant sa détention. La ville & les fauxbonrgs furent investis du régiment des gardes-françoises, à qui l'on fit prendre les armes. Au reste, le concours étoit si immense, qu'il falloit nécessairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoisins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-seulement les croisées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols; les toits regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa sur-tout, ce fut l'ardeur des femmes, si sensibles, si compatissantes, à rechercher ce spectacle, à s'en repaître, à le soutenir dans toute son horreur, l'œil sec & sans la plus légere émotion, lorsque presque tous les hommes frémissoient & détournoient les regards.

Nous nous sommes étendus davantage sur ce point historique pour sa singularité. En effet, si le cours des assassinats des Rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit relevé au plus haut degré, sous la Régence, si féconde en crimes, de toute espece, où Philippe lui-même, accusé des plus horribles forfaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime; qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien aimé! Il semble n'avoir été réservé à son regne que pour qu'il n'y manquât aucune espece d'événement.

Nous avons sur-tout eu à cœur d'en bien déve-

lopper les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les fastes de leur siecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant, par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenses d'y revenir, sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre on enjoignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du Roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient restées suspendues, mais un instant seulement, & jusqu'à ce qu'on fût rassuré sur le sort de S. M. pour le présent & pour l'avenir. Alors il se mêla quelque consolation à la douleur des François, regardant l'événement comme un avertissement salutaire de la Providence, ils se flatterent que Louis XV en sentiroit l'importance & se réformeroit. Madame de Pompadour écartée de sa personne sacrée & M. le Dauphin entré au conseil sembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtresse revint bientôt plus puissante, & le jeune Prince n'en eut pas davantage la confiance de son auguste pere. Elle étoit trop intéressée à lui ôter & à semer les soupçons, les défiances & la jalousie dans le cœur du Roi. Aussi les choses n'en allerent que plus mal, & les revers affaissant de plus en plus, pour ainsi parler, l'ame du Monarque, il n'eut plus de ressort que par sa maîtresse & pour en faire exécuter les volontés.

En vain Mrs. des Enquêtes & des Requêtes profitant de la circonstance pour témoigner au Monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur service, le bras de la vengeance ne s'en appésantit que plus fort sur eux: seize furent exilés dans des lieux éloignés, incom-

modes & mal-sains, & quand Messieurs de la Grand'-chambre restés firent des représentations à ce sujet, on fit répondre S. M. par une Escobarderie (1 Fév.), en disant qu'Elle les punissoit *pour des raisons qui leur étoient personnelles*. On Lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur rembourſement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on La fit reculer, on La fit rendre les démissions, rétablir le Parlement dans ses fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégistrées au lit de justice, & rappeller les exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuse.

(1 Février) Deux Ministres, dont l'un créature de Madame de Pompadour, l'avoit soutenue trop foiblement & lui avoit donné des conseils pusillanimes, la croyant perdue lors de l'assassinat du Roi, & l'autre son ennemi constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tarderent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisément aux termes de leur Lettre de cachet. Dans celle du Comte d'Argenson, le Roi lui disoit séchement : " votre service ne m'est plus nécessaire ; je vous „ ordonne de m'envoyer votre démission de Secrétaire d'Etat de la guerre, & de tout ce qui „ concerne les emplois y joints & de vous retirer „ à votre terre des Ormes. „

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault : " les circonstances présentes m'obligent de vous redemander les sceaux „ & la démission de votre charge de Secrétaire „ d'Etat de la marine. Soyez toujours certain de „ ma protection & de mon estime. Si vous avez „ des graces à demander pour vos enfans, vous „ pouvez le faire en son temps ; il convient que „ vous restiez quelque temps à Arnouville. Je vous „ conserve votre pension de 30000 livres, & les „ honneurs de Garde des sceaux. „

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent ; car, comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrace. Cela fit exemple, & la foule des Ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'Etat par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons, étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injustice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le Marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet éleve, façonné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit ; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve ; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les sottises qu'elle voudroit. En donnant aussi facilement prise sur lui, il ne tarda pas à être supplanté par un homme qui de tout temps avoit ambitionné le département de la guerre sans le perdre de vue un seul instant.

Quant à M. de Machault, il sembloit qu'on lui eût choisi exprès le successeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme si le contrôle-général n'eût pas déjà été un fardeau suffisant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du Département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au Conseil en qualité de Ministre. Pour completter l'indignation générale

contre ce ridicule Atlas de la France, il eût fallu lui confier aussi les Sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce méchanisme puérile le réjouissoit & indiquoit bien le caractere minutieux de son esprit. On compte 800 expéditions scellées en sa présence. Après la mort du Chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de Garde des sceaux ; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande ; mais il attribuoit au profit du fisc les revenans-bons de cette charge lucrative ; & Louis XV, par une cupidité sordide, les retenoit au sien, & en grossissoit son trésor particulier.

Pour justifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très-dispendieuse & le succès de ses opérations déjà très-contrariées souvent par des causes physiques au-dessus de la puissance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arsénaux promptement & en abondance ; sans doute, si l'émule de Colbert eût eu une tête suffisante à ces deux ministeres, &, mauvais Ministre des finances, n'eût pas encore été plus mauvais Ministre de la marine ! Heureusement les projets de la campagne de 1757, déjà fixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calculer si bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de précision, que portant des secours suffisans par-tout il avoit été en même temps en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit fallu rester sur la défensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kersaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique ; & en effet

parti à la fin de Novembre 1756 (1), avec trois vaisseaux & trois frégates seulement, ce Capitaine avoit surpris les ennemis sans défense en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des Isles du Vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de Février pour Saint-Domingue (2), sous prétexte d'y porter un Général, des troupes, des vivres; mais sa commission ultérieure & secrette étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du

---

(1) Cette Escadre étoit composée ainsi:

VAISSEAUX.

L'*Intrépide*,	74 canons,	MM. de Kersaint, Capitaine.
L'*Opiniâtre*,	60	Mœslien, idem.
Le *Saint-Michel*,	60	Caumont, idem.

FREGATES.

L'*Améthiste*,	30 canons,	MM. d'Herlie, Lieutenant.
La *Licorne*,	30	Dugué-Lambert, idem.

CORVETTES.

La *Calypso*,	12 canons,	M. de Cours-Lusignet, Ens.

(2) Son Escadre étoit composée ainsi:

VAISSEAUX.

Le *Tonnant*,	80 can.	MM. le Chev. de Beauffremont, Chef-d'Escadre.
Le *Défenseur*,	74	de Blenac, Capitaine.
Le *Diadême*,	74	Rozilly, idem.
L'*Inflexible*,	64	Tilly, idem.
L'*Eveillé*,	64	Merville, idem.

FREGATES.

La *Brune*,	30 can.	MM. Prevalais, Capitaine.
La *Sauvage*,	30	Saint-Victoret, Lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, Lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette Escadre.

continent, étoit, après s'être emparé de cette clef du fleuve St. Laurent, de faire le siege de Quebec qui, en tombant, faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer: on faisoit des préparatifs en conséquence, mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'Amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne. Outre les deux divisions dont on vient de parler (1), une troisieme appareillant de Toulon, en Mars, malgré les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à temps, & augmenté l'escadre de quatre vaisseaux que commandoit M. du Revest. (2) La jonction de toutes ces forces, parties d'endroits si différens en un seul point de ralliement, devoit nécessairement mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique; il se hâta d'envoyer un renfort à Holbourne: ce fut trop tard, l'expédition étoit manquée; cela ne servit qu'à exposer plus de forces à la fureur des élémens. Cet Amiral depuis

---

(1) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée:

Vaisseaux.	*Can.*	*MM.*
Le *Formidable*,	80	Dubois de la Mothe, Lieut. gén.
Le *Duc de Bourgogne*,	80	d'Aubigny, Chef-d'Escadre.
Le *Héros*,	74	de Châteloger, Capitaine.
Le *Glorieux*,	74	de Chavagnac, idem.
Le *Dauphin-Royal*,	70	Durtubie, idem.
Le *Superbe*,	70	le Marquis de Choiseul, idem.
Le *Bizarre*,	64	de Montalais, idem.
Le *Belliqueux*,	64	de la Jonquiere, idem.
Le *Célebre*,	64	le Chevalier de Tourville, idem.
FREGATES.	*Canons.*	*MM.*
La *Fleur-de-Lys*,	30	le Chevalier Dubos, Lieuten.
L'*Hermione*,	24	. . . .

(2) Ces vaisseaux étoient l'*Hector* de 74 canons, que montoit M. *du Revest*; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64, & le *Fier* de 50. Il avoit aussi quelques frégates.

quelques jours croifoit devant Louisbourg, bravoit le Comte Dubois de la Mothe & le défioit au combat (24 & 25 Sept.), lorfque le 24 Septembre il effuya un ouragan fi terrible, qu'un Capitaine de l'Efcadre, compagnon du Lord Anfon dans fon voyage autour du monde, déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le Cap Horne, n'étoit rien en comparaifon. Il dura quatorze heures. La manœuvre la plus habile ne put lui réfifter, il fallut fe laiffer aller à fa rage, & s'il n'eût changé foudain, comme par miracle, tous les vaiffeaux Anglois venoient fe brifer contre les rochers de cette même ifle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq feulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entiérement perdu & les douze autres plus ou moins défamparés. (1) L'Amiral Holbourne ne put regagner que le 25 Septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le Commandant de l'efcadre françoife fût forti, lorfque le vent devint favorable, il eût achevé le défaftre de l'ennemi & porté l'effroi & la défolation dans fes colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le refte de la guerre l'efpoir d'exécuter fon projet & l'idée d'y revenir.

M. Dubois de la Mothe, frere d'armes de du Gué Trouin, qui auroit été fon rival s'il eût trouvé les mêmes occafions de fe fignaler, nous eft peint par fes contemporains comme annonçant par fon maintien, fon ton & fes difcours un homme d'une fphere fupérieure, peu communicatif & paroiffant toujours occupé de grandes chofes, poffédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur ferviteur du Roi; l'appas de l'or ou la foif des honneurs l'auroient excité à entre-

(1) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaiffeaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.*

prendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une santé parfaite, & d'une tête libre, capable de digérer les plus vastes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier presque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 livres de rentes, qui risquoit de compromettre sa réputation; & qui avoit désapprouvé hautement toutes les opérations proposées pour cette campagne. On lui promit de le faire Lieutenant-général, & il y vola avec toute l'audace de sa premiere jeunesse. En lui rendant cette justice, nous sommes forcés de convenir qu'en l'occasion dont il s'agit, il ne soutint pas sa réputation. A son âge deux années de surcroît peuvent changer extrêmement le physique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'instant de la terreur & du désordre des ennemis, il tint conseil lorsqu'il falloit agir. Les délibérations sont toujours timides en pareil cas. L'escadre, quoiqu'en rade, avoit un peu souffert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit survenir; il étoit essentiel de retourner en Europe: on préféra de se mettre en état de partir. M. Dubois de la Mothe avoit si fort à cœur de rentrer sain & sauf à Brest, que le *Diadême* ayant rencontré à l'atterrage de France, le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un signal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire un tiers de son escadre. Ce fut sa derniere campagne, & il auroit été à souhaiter pour sa gloire qu'il eût cessé plutôt de commander. Au reste, il avoit rempli l'essentiel de sa mission (1), ayant pour objet de sauver le Canada & l'Isle-Royale, mais en agent

(1) Ne pouvant détailler ici plusieurs particularités curieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux Pieces pour servir à l'Histoire, un journal manuscrit, N°. VIII.

purement passif, & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint Georges (1), les fortifierent dans leur plan d'invasion maritime. Leur constance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année suivante la même expédition pour laquelle ils prirent de meilleures mesures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt.

Sa retraite du ministere, pendant quelques mois, n'avoit pas été une des moindres causes du salut de Louisbourg; ensorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fût resté en place, auroit par son activité accéléré l'expédition, & par sa prévoyance prévenu les obstacles. Il ne réussit pourtant pas dans un mieux concerté : il s'agissoit de s'emparer de Rochefort, port de Roi important, essentiel sur-tout à l'approvisionnement des colonies & aux constructions, où il se seroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors assez considérables. On auroit pillé, dévasté les magasins, les arsénaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait sauter ce qu'on auroit pu emporter, les chantiers, les formes (2), les atteliers, les bâtimens de toute espece, & par la maniere d'embarrasser la riviere de la Charente, peut-être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins sans des

---

(1) Nous renvoyons aussi aux Pieces pour servir à l'Histoire, un Mémoire manuscrit curieux que nous avons sur cette expédition. N°. IX.

(2) On appelle *formes*, de vastes enceintes creusées au niveau du lit de la riviere, revêtues de pierre, pour la construction ou le radoub des vaisseaux. Elles sont fermées par des portes qui les tiennent à sec, & qu'on ouvre lorsqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

dépenses énormes. L'exécution n'étoit point difficile ; on avoit choisi l'instant le plus favorable, soit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu seulement par deux vaisseaux de ligne, soit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées secondoient l'une & l'autre entreprise, & Rochefort, sans fortifications & sans défenseurs, n'attendoit que le vainqueur pour se rendre. Il étoit même impossible d'y envoyer un nombre suffisant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'est-à-dire à environ cent trente lieues. Il est certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere division ne pouvoit pas arriver avant le 12 Octobre, & que les ennemis auroient eu le temps suffisant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voisines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repousser.

Les enseignemens nécessaires à l'expédition secrette, c'est ainsi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de confiance, qui déposoient comme témoins oculaires. Le Capitaine Clerc avoit fourni une description détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vue & visitée en 1754 à son aise & avec la permission même du Commandant. Il en résultoit qu'il n'y avoit rien de si facile que d'insulter la place & de l'emporter par un assaut brusqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le soutenir. On ne pouvoit douter qu'elle ne fût encore aussi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande sécurité.

Un nommé Thierry, matelot françois, de la religion protestante, qui avoit été vingt ans & au-delà Pilote sur la côte de France, & avoit servi en cette qualité à bord de plusieurs vaisseaux de Roi, avoit confirmé la possibilité d'un coup de main sur l'isle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des instructions sur la maniere d'entrer dans la rade.

& d'en sortir, sur celle de remonter la riviere sans danger jusques au Vergeroux, bien avant en deçà de l'embouchure de la riviere : il y avoit représenté le débarquement comme sûr & facile à deux lieues seulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme sans aucun obstacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux personnages, que l'un étant Anglois & Ingénieur, n'avoit aucune raison de tromper & possédoit les talens propres à asseoir un jugement éclairé sur ce qu'il avoit vu ; que l'autre, plus suspect d'abord, avoit subi un long & sérieux examen pendant deux heures de suite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une présence d'esprit qui avoient étonné & convaincu les Ministres.

Ce premier point amplement discuté dans le conseil de Sa Majesté Britannique, on en avoit agité un second non moins nécessaire : l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ses troupes, & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du Lord Holdernesse, qu'on proposa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, sur le pied des nouvelles augmentations, & en répartissant celles qui composoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduisant les garnisons de Minorque & des villes frontieres, il se trouva qu'il ne restoit pas plus de dix mille soldats sur la côte, depuis Saint-Valery jusqu'à Bordeaux. C'est ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes françoises se trouvoient, comme par miracle, toutes rassemblées d'une étendue immense pour la défense d'un seul point. Le commandement en fut confié au général Mordaunt, Seigneur de la plus haute naissance. On avoit jugé moins nécessaire de choisir un chef expérimenté,

qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de son âge, qualité la plus propre au coup de main dont il s'agissoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingt voiles, dont seize vaisseaux de ligne, elle étoit sous la direction de trois Amiraux distingués, Knovvles, Broderick & Hawke. Ce dernier présidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie considérable, la flotte avoit mis à la voile le 7 Septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à temps pour le succès de l'expédition, puisque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défense, qu'il n'y avoit pas plus de trois cents hommes de troupes réglées rassemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, fut attaquée & prise en moins de trois quarts-d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui régnoient sur la côte & dans le port. On étoit si persuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilleure maniere de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'Intendance, mais son argenterie & ses effets de toute espece. M. le Comte de Goesbriant, le Commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit passée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service.

Ce fut sur-tout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manifesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait; la flotte avoit fait une évolution qui an-

nonçoit un projet de débarquement ; la place étoit merveilleuse pour son exécution ; point de batteries sur ce lieu, appellé le *platin d'Angoulin*, trop peu de troupes pour ne pas être repoussées à la premiere attaque ou balayées par l'artillerie ennemie ; le chemin étoit ouvert, nul espoir de résistance ; les gardes-magasins fixés à leur poste dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit. Les Commandant & Intendant de la marine avoient rassemblé respectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour se trouver à l'abri des premieres insultes d'un vainqueur insolent, ou être compris avantageusement dans les articles d'une capitulation Le Capitaine de port du Mesnil alloit de tems en tems sur le balcon de l'Intendance observer ce qui se passoit en rade ; il faisoit un clair de lune superbe, à distinguer tous les objets avec la lunette. Un profond silence régnoit, mais la peur faisoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement sur les vaisseaux Anglois ; alors la terreur redoubloit : enfin l'heure de la marée étant passée on en fut quitte pour l'humiliation de cette scene, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit sur ses vaisseaux, ou sur ses remparts, ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pourparlers, & non dans l'enceinte obscure d'une maison.

On fut encore en allarmes les 26, 27, & 28, tant que durerent les hautes marées ; mais elles diminuoient à mesure, & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

(Octob.) Enfin le premier Octobre on vit disparoître cette formidable flotte, sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher, jetter quelques bombes inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des Dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légere tentative de débarquement. Dans leur

surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, Lieutenant-général commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'événement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les Généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entreprises, fut indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux Généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger : on s'attendoit à voir renouveller la catastrophe de l'Amiral Byng ; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les absolvoit, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de suppositions de faits, dont l'enquête auroit dû se faire en France, chose impraticable & absurde. (1).

L'Inde fut la seule partie du monde où les Anglois eurent un succès marqué cette année 1759 : les nouvelles qu'ils en reçurent, les consolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des

(1) Les éclaircissements désirés auroient sur-tout été tirés d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rapporterons à l'article des Pieces, pour servir à l'Histoire. N°. X.

forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarrassante à soutenir contre le Souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, sans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, se maintenir avec gloire dans l'Indostan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les surprendre. (28 Mars) Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher absolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux Couronnes, M. le Garde des sceaux avoit fait assembler les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce Ministre leur avoit laissé aisément entrevoir qu'il désiroit la continuation, & c'étoit un titre suffisant à ces Messieurs pour s'y conformer, avec promesse de la part de M. de Machault de protéger la marine des Actionnaires de toute la puissance de celle du Roi. En conséquence deux Officiers-généraux avoient été choisis & chargés de commander l'escadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le Comte de Lally. Ces deux hommes poussés par l'intrigue, plus que par la volonté du Ministre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier, pourvu de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette mission longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plutôt à la cornette. Il étoit fort haut; il se voyoit avec peine destiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ses campagnes avoient été marquées de quelque désastre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâ-

ne pouvoit fournir au nombre d'hommes qu'il exigeoit, il lui avoit répondu de ne se point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé l'audace jusques à faire insinuer aux Ministres étrangers résidans à Dresde, d'aller joindre le Roi de Pologne à Varsovie; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis ni ordre à recevoir à cet égard que de la cour.

Tant de vexation autorisoit les autres Puissances à le maltraiter dans leurs écrits: on se portoit contre cette Majesté aux reproches les plus violens. La France disoit *que par une pareille conduite il faisoit assez connoître qu'il ne respectoit plus ni les Loix divines ni les Loix humaines* (1). L'Impératrice de Russie faisoit déclarer au Ministre Saxon, résidant à sa cour, qu'elle se proposoit une vindicte non-seulement proportionnée au dommage causé dans l'Electorat, *mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Prusse*. Le Baron de Ponikau, Ministre de Saxe à la Diete générale de l'Empire, dans le Mémoire en réponse à celui de S.M. Prussienne, récapitulant les maux de sa patrie, s'écrioit: *ce sont des faits si avérés, que si les hommes se taisoient, les pierres mêmes parleroient*. L'Impératrice-Reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractere turbulent connu de ce Prince, ses intrigues sourdes dans les cours étrangeres, ses contraventions continuelles aux traités, violés aussitôt que formés, ses agressions alternatives contre ses voisins les plus foibles. Elle l'accusoit de ne connoître d'autre regle de conduite que son intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, suivant les circonstances. (2) Enfin l'Empereur l'avoit mis au

---

(1) Voyez la Lettre circulaire de la Cour de France à tous ses Ministres dans les Cours étrangeres, du mois de Septembre 1756.

(2) Voyez la réponse de l'Impératrice-Reine aux motifs du Roi de Prusse.

ban de l'Empire ; il avoit absous par un décret les sujets de ce Prince du serment de fidélité.

Ces invectives, ces menaces, ces décrets n'intimidoient point Fréderic ; & tandis que le Roi de France, tout débonnaire, étoit assassiné au milieu d'une nation idolâtre de son maître, on le voyoit à Dresde au milieu d'un peuple ennemi, anathématisé du Chef de l'Empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe & le fléau de l'humanité; on le voyoit se promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obscurité, au milieu de la nuit profonde, sans que du sein de tant d'opprimés il s'élevât un sujet fidele pour réclamer sa liberté & venger son Souverain. Mais si sa grande ame étoit au dessus d'une terreur vulgaire, elle n'étoit pas sans effroi d'une ligue qui se grossissoit tous les jours pour l'écraser.

(17 Janvier) La Diette de Ratisbonne arrêta par un *Conclusum*, que les divers Etats de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétablissement de la tranquillité publique, à celui du Roi de Pologne dans ses Etats héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'impératrice, comme Reine & Electrice de Bohême, la satisfaction qui lui est dûe : à cet effet que chaque Cercle portera son contigent au triple & le tiendra prêt à marcher au secours des membres opprimés.

Le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats-généraux que son maître, comme garant du Traité de Westphalie, & en conséquence du nouveau de Versailles, se propose d'assembler un corps d'armée sur le bas-Rhin, à la hauteur de Dusseldorp, pour l'intérêt de ses Alliés vexés par le Roi de Prusse ; mais que ses troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse donner de l'allarme à leurs Hautes Puissances, seront employées à leur défense, s'ils viennent à être inquiétés à l'occasion de la neutralité qu'ils ont promise. A quoi les Etats-généraux répondent par l'assurance réitérée de se conformer à leur parole.

(1 Mars) La Czarine, excitée par le Marquis de l'Hôpital, Ambaſſadeur Extraordinaire de Louis XV auprès d'Elle, pour faire hâter les ſecours ſtipulés dans ſon acceſſion au traité de Verſailles, fait demander à la Pologne un paſſage pour ſes troupes, & malgré les repréſentations du Roi de Pruſſe, ſa requiſition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Ruſſes traverſent ce royaume au nombre de quatre-vingts mille hommes de troupes régulieres & ſe préparent à entrer dans la Pruſſe Ducale.

Le Roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du Traité de Weſtphalie, il ne peut s'empêcher de faire entrer ſes troupes dans les Domaines du Roi de Pruſſe & dans la diviſion du Duché de la Poméranie antérieure, pour venger les conſtitutions de l'Empire violées, pour forcer ce Prince à donner les ſatisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne (1).

Enfin le Roi de Dannemarck, malgré la conformité de religion avec le Roi de Pruſſe, qui ſe déclaroit le vengeur du Proteſtantiſme qu'on vouloit détruire, malgré ſa conſanguinité avec le Roi de la Grande-Bretagne, fait aſſurer Louis XV par ſon Miniſtre en France, qu'il obſervera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à Sa Majeſté Pruſſienne dans la querelle préſente.

En voyant tant de forces réunies contre un ſimple Electeur de Brandebourg, malgré la connoiſſance de ſes talens militaires & de ſa politique, il n'étoit perſonne qui ne prévît un ſort funeſte pour lui à la fin de la campagne, qui ne crût qu'il s'étoit abuſé ſur ſes propres moyens & ſur l'aſſiſtance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ſes Alliés. Son diſcrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amſterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les ſubſides qu'il attendoit d'An-

(1) Voyez le Manifeſte du Général Suédois.

gleterre

gleterre ne venoient point, parce que George II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son Parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses Etats d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Fréderic n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe: il tentoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans: il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la Diete de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une paix, sa seule ressource, & le Roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce Prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses Etats de Westphalie; & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent en Bohême par quatre endroits différens: lui-même gagne la bataille de Prague (6 Mai): il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale, resserrée étroitement, n'avoit plus que pour quelques jours de vivres: elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés, elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire, & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le Maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours; le Roi de Prusse présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au Maréchal retranché sur la croupe d'une colline; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusqu'à sept fois à cet

assaut, & sont repoussées autant de fois & renversées. (18 Juin) enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes; la communication de Prague est rétablie & il en leve le siege & évacue toute la Bohême. C'est ici qu'il parut plus grand que jamais, il avoua sa témérité : " je n'ai point sujet de me plaindre de la bravoure „ de mes troupes, écrivoit-il à un de ses confi- „ dens, ou de l'inexpérience de mes officiers; j'ai „ fait la faute tout seul & j'espere la réparer. „

Malheureusement les François, qui l'avoient chansonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrêmité, & n'ayant plus de ressource que dans sa rage & dans une mort glorieuse, furent les premiers à lui procurer l'occasion de se relever & fournirent un nouveau lustre à sa gloire par la défaite honteuse de Rosback (5 Novemb.). La Lettre même du Général au Roi exprime mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, le désastre & l'opprobre de cette journée. Le Prince de Soubise mandoit :

" J'écris à Votre Majesté dans l'excès de mon „ désespoir : la déroute de votre armée est totale. „ Je ne puis vous dire combien de ses officiers ont „ été tués, pris ou perdus...... „

Cette lettre, où pour la premiere fois peut-être, en pareille circonstance, un courtisan dit à son maître la vérité sans détour, sans excuse; la modestie qu'eut ensuite le Prince de Soubise de remettre le commandement & de servir en qualité de simple Lieutenant-général sous le Maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens sa foiblesse de se charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave soldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais Général. On doit ajouter que ses partisans prétendirent qu'il avoit été forcé par le Prince de Saxe-Hildbourgshausen, commandant l'armée des Cercles, à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce Général de l'Empire, puisque nos

troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le Commandant François étoit obligé de déférer à ses ordres, ou du moins à son avis.

Quoi qu'il en soit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Prusse; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroissant se retirer & faisant ainsi donner dans un piege, qui non-seulement nous priva de la supériorité du nombre, mais par une position des plus désavantageuses, nous laissoit exposés presque sans défense à tout le feu de son artillerie. Si la bataille ne fut pas aussi meurtriere qu'on devoit le craindre, ce fut graces aux bonnes manœuvres de M. le Duc de Broglio & du Comte de Saint-Germain. M. de Soubise eut encore le bon esprit de déférer à leurs conseils & de s'abandonner à eux.

Comme c'est la seule circonstance de cette guerre où Fréderic eut à combattre les François, que l'histoire de ce Prince n'entre point dans notre plan, nous allons le perdre de vue, le laisser lutter encore plusieurs années avec une alternative de succès & de revers tour à tour contre les Suédois, les Russes, les Autrichiens, & sortir enfin par une paix générale de sa position critique. Nous souhaiterions seulement pour completter son triomphe, que sa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ses ennemis ont sans doute exagérées, peut-être nécessitées par le désespoir, mais sur lesquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les suites les plus funestes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des succès de la campagne en Westphalie, & devint la cause d'une révolution sans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre.

Dès le moins de Mars le Maréchal d'Estrées avoit signé à Vienne une convention, où le Roi de France s'obligeoit de faire passer le Weser à son armée pour

entrer dans l'Electorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 Juillet, ou plutôt, car dans le plan de la campagne présenté au Roi, ce Général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée rassemblée à Wesel, il en avoit pris le commandement le 27 Avril. Il se trouva en tête le Duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi : il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches ; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner & de repasser le Weser pour couvrir l'Electorat.

Cette marche lente & méthodique ne suffisoit pas à l'impatience des Parisiens, & l'on murmuroit généralement contre le Maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer différemment, & si les obstacles qu'il rencontroit du côté des subsistances n'étoient pas la cause de son retard. On s'imaginoit que rien ne devoit résister à l'impétuosité françoise, & l'on savoit que le premier feu de nos troupes une fois jetté, il étoit à craindre qu'elles ne se dégoûtassent : c'est ce qui rendoit plus raisonnables les craintes des gens sensés, qui, sans blâmer décidément le Général, auroient bien voulu lui faire un coup de parti. Enfin l'occasion se présenta (26 Juillet), & la bataille d'Hastembeck lui ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les grossissoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le Maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même temps qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les sociétés, où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit ; on le justifia ; on le regretta ; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires ; on vouloit que la cour rétractât ses ordres ; on fut enchanté qu'avant de se retirer il eût au moins à opposer cette action glorieuse à ses détracteurs ; on

fit des vœux pour que quelqu'autre événement heureux marquât son retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, si chacun avoit fait son devoir; qu'elle étoit inévitablement toute entiere prisonniere de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, & què ce beau plan n'avoit pas réussi, uniquement par la jalousie d'officiers-généraux. On nommoit entr'autres le Comte de Maillebois, Maréchal-général des logis de l'armée, en qui M. d'Estrées, qui connoissoit sa haute capacité, avoit mis sa confiance sans réserve. On l'accusoit d'une perfidie énorme, au point d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du Roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que sciemment & en connoissance de cause. Nous verrons comment la chose tourna.

Ce qui rassuroit & encourageoit le Comte de Maillebois dans son étrange conduite vis-à-vis le Maréchal, c'étoit sa collusion avec le Ministre de la guerre, & sans doute avec la Favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Estrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faisoit point sa cour. Il paroît constant (1) que le premier avoit la correspondance secrette du Marquis de Paulmy; qu'il lui dépêchoit souvent des couriers extraordinaires pour critiquer

(1) Voyez *Eclaircissements présentés au Roi par le Maréchal d'Estrées*, in-4°. Paris, 1758.

la conduite du Général & lui présenter d'autres projets, & que dès le 2 Juillet il avoit été instruit que le Ministre avoit proposé au Roi de donner un successeur au Comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition il s'étoit, sans doute, flatté de l'être ; il fut bien trompé en voyant arriver le Maréchal de Richelieu.

Le 30 Juillet, c'est-à-dire quatre jours après sa victoire, le Maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M., en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, Elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un Souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoie. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel : il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois Princes du sang, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids : il parut qu'ils n'avoient pas été consultés, & le premier en témoigna son mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin. Cependant il avoit reçu avant la visite du Maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à leurs Altesses. Ce nouveau Général, après avoir conféré avec son prédécesseur, écrivit au Roi (4 Août) : " Monsieur le Maréchal d'Estrées m'a remis ,, un état de son armée & de ses projets en bon ,, citoyen. Rien n'est plus sage : il est parti comme ,, un Héros. "

Le nouveau Général, dont l'âge n'avoit point

rallenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eût-il bientôt fait oublier au François inconstant & léger son prédécesseur, s'il eût joint à sa valeur bouillante la sagesse & la maturité des conseils; s'il eût eu plus de prévoyance & sur-tout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame; sans s'embarrasser, comme le Maréchal d'Estrées, en s'avançant en Allemagne, de savoir comment il en ressortiroit. Il marche au Duc de Cumberland, le force à se retirer, le pousse, le presse avec une impétuosité à laquelle rien ne résiste, l'oblige de se renfermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce Prince devenoit inévitablement prisonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience nécessaires.

Le Maréchal ébloui par la gloire d'avoir, sans coup férir, terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta sous la garantie du Roi de Dannemarck, promise par le Comte de Lynar son représentant, la trop célébre convention de Closter-Seven (10 Sept.), plus honorable sans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, si la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eût donné la solidité & l'authenticité suffisantes.

La France prétendit par-là devenir maîtresse absolument, sans contradiction, de tous les Etats du Roi de la Grande-Bretagne en Allemagne & de ceux de ses Alliés; l'Angleterre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'Electorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les possessions des Princes voisins. Il n'en falloit pas tant pour occasionner une brouillerie, dès que l'occasion s'en présenteroit.

C'est un probléme historique à résoudre, comme tant d'autres qui sembleroient n'en devoir pas être, de savoir quel fut le premier infracteur. Si l'on en croit de Voltaire, toujours zélé à défendre & à prôner son ami, ce fut la faute du Ministere de Versailles, qui ne voulut point ratifier la conven-

tion & les loix imposées par le Général François au Duc de Cumberland, qui n'envoya sa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach (1). Suivant les Anglois c'étoit, au contraire, le Duc de Richelieu qui, au mépris du traité s'enrichissoit de contributions excessives & du pillage d'un pays exposé sans défense à ses armes, réparant de la maniere le plus cruelle & la plus barbare sa fortune consumée dans les désordres de la vie d'un courtisan libertin (2). Enfin d'après le *Journal historique du regne de Louis XV* & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens, qui, malgré la convention de Closter-Seven, avoient repris les armes & passé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du Prince de Soubise. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles sentirent l'affoiblissement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention; la force la rompit. C'est ce qui arrivera toujours lorsqu'on aura l'imprudence de s'en reposer sur la bonne foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'est d'avoir accepté la garantie d'un Prince trop peu puissant pour la faire respecter. Le Comte de Lynar n'avoit pu faire donner satisfaction à la Régence d'Hanovre de ses plaintes & arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au Maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu; qu'il n'étoit plus question de négociations de sa part & qu'il retournoit en Dannemarck. Le Prince Ferdinand, frere du Duc de Brunswick, vint se mettre à la tête des troupes qui reprirent par-tout les armes, & remplaça le Duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, disgracié & ridi-

---

(1) Voyez *le Siecle de Louis XV*, Chap. XXXIII.
(2) Voyez l'*Histoire de la guerre de* 1756, écrite en Anglois.

culifé à Paris, où, par une carricature grotefque, on le repréfentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du défefpoir. Les Anglois, fans doute, eurent fouvent occafion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquerent pas.

Au refte, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le Général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hoftilités. Le fucceffeur du fils du Roi d'Angleterre envoya un officier au Maréchal de Richelieu pour lui faire part que S. M. Britannique venoit de lui confier le commandement de fon armée; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres fe juftifieroit inceffamment par un manifefte; qu'à fon égard il alloit déformais tâcher de mériter fon eftime. Le Maréchal répondit par la lettre fuivante, qu'il faut lire:

« Monfieur,

« Quoique depuis quelques jours je me fois apperçu des mouvemens des troupes Hanovriennes, & qu'elles fe formoient en corps, je n'ai pu imaginer que l'objet de ces mouvemens fût de rompre la convention de neutralité fignée les 8 & 10 Septembre entre S. A. R. le Duc de Cumberland & moi. La bonne foi que je fuppofe naturellement du côté du Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, & de fon fils qui a figné cette convention, m'a aveuglé au point de me faire croire que l'affemblée de ces troupes n'avoit d'autre deffein que de fe rendre aux quartiers d'hiver qui leur avoient été affignés. Les avis répétés qui me font arrivés de chaque quartier de la mauvaife intention des Hanovriens, m'ont enfin ouvert les yeux, & à préfent on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de rompre la convention, qui doit être facrée & inviolable. Le Roi mon maître ayant été informé de ces dangereux mouvemens & de l'infidélité des Hanovriens, veut encore donner de nouvelles preuves de fa modération & de fon défir

d'épargner le sang humain. C'est dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à V. A. S. que si, contre toute attente, elle fait une démarche équivoque, & encore plus si elle commet quelque acte d'hostilité, je pousserai les choses à la derniere extrêmité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par les loix de la guerre. Je mettrai en cendres tous les palais, les maisons royales & jardins : je saccagerai toutes les villes & les villages, sans épargner la plus petite cabane : en un mot, ce pays éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je conseille à V. A. S. d'y réfléchir, & de ne me pas forcer à prendre une vengeance si contraire à l'humanité de la nation françoise & à mon caractere personnel. »

Il ne tint que trop bien parole, & quoique obligé de fuir à son tour & de repasser l'Aller, ce ne fut pas sans avoir commis avant les cruautés les plus inouïes à Zelle. (25 Décemb.) Il venoit de recevoir des lettres de Généralissime des armées d'Allemagne, & c'est en cette circonstance que M. de Soubise se résigna à ne commander que comme Lieutenant-général. Une telle dignité ne servit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le Duché d'Hanovre, dont il resta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux représentations du Prince Ferdinand. Enfin les plaintes & les réclamations furent si vives que la cour de France n'osa le conserver & le fit relever par un Prince du Sang. (1758 Février) Il revint dans Paris, chargé de dépouilles, glorieuses, sans doute, s'il les eût conquises en combattant, mais honteuses, puisqu'elles étoient moins le fruit de ses victoires que de son inhumanité & de son avarice. Malgré sa disgrace il n'en rougit pas ; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un bâtiment superbe, qu'il fit construire aux yeux de la capitale, & que les persifleurs, par une dérision amere, appellerent le Pavillon d'Hanovre.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter tous les petits

faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous obſerverons ſeulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la ſupériorité qu'une ſeule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut ſouvent la honte de leurs Généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de ſuccès & de revers, il fallut ſacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du Maréchal de Saxe.

Le Comte de Clermont, ſucceſſeur du Maréchal de Richelieu, poſſédoit, ſans doute, les qualités propres à ſe faire également aimer de ſon armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre un grand ſoin du ſoldat, réduit à l'état le plus déplorable. L'eſprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du Général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magaſin qui, au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit priſes en argent, & comme il y avoit été autoriſé par le Directeur-général nommé Milin de Grand-Maiſon, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le ſupplice par ſon évaſion.

Après avoir ſévi contre les vivriers, le Prince ſentit la néceſſité de punir d'autres coupables. Il manda au Roi que ſon armée ne pouvoit ſubſiſter ſi l'on ne rétabliſſoit la diſcipline en expulſant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient ſouſtraits, mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne le portât à faire grace à la plupart. Le Monarque l'aſſura de ſa réſolution de n'épargner perſonne. Alors il lui adreſſa les liſtes de cinquante-deux officiers qui furent caſſés.

(14 Mars) Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après ſix jours ſeulement d'inveſtiſſement, ayant huit bataillons & huit eſcadrons pour garniſon, qui furent faits priſonniers

de guerre. C'étoit un poste essentiel à conserver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le Prince Ferdinand trop sage pour le laisser derriere lui. La conduite d'un caporal du régiment de Lyonnois, nommé *la jeunesse*, fit mieux sentir encore la honte de cette lâche capitulation. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur qu'il en ramasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ennemi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps l'armée du Comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse digne des temps héroïques ; mais tous les officiers qui avoient signé la reddition de la place furent destitués de leurs emplois ; M de Morangiés, Lieutenant-général qui y commandoit, exilé à 50 lieues de Paris ; M. de Maisoncelle, Lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-pierre en Alsace. Le seul Comte de la Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au Roi.

Malheureusement ce Prince, Abbé de Saint-Germain-des-Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines. Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit à faire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête longtemps, eût-il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de Son Altesse qui donna lieu, sans doute, au bon mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du Comte de Saint-Germain. Cet Officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la visite d'un Aide-de-camp du Prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi : le Comte prend une lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier-général & lui dit : *regardez bien : c'est-là qu'il est.* Pronostic trop vrai

des maux qui fondirent peu après sur l'armée françoise par la perte de la bataille de Crevelt & la prise de Dusseldorp.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le Dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut sur-tout affligé de la tache qui en réjaillissoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au Roi & lui demande la permission d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il emploie dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution, il proteste qu'il ne fera rien que de l'avis des Officiers-généraux: " Non, dit-,, il en finissant, je suis sûr qu'il n'y a point de ,, François dont le courage ne soit ranimé, & qui ,, ne devienne invincible à la vue de votre fils ,, unique qui le menera au combat. Son auguste ,, pere lui fit cette réponse : ,, votre lettre, mon ,, fils, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas ,, se laisser accabler par le malheur. C'est aux grands ,, maux qu'il faut de grands remedes. Ceci n'est ,, qu'une échauffourée. Je suis ravi de reconnoître en vous les sentimens de nos peres, mais il ,, n'est pas encore temps que je vous sépare de ,, moi. ,,

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au Roi. On lui avoit représenté comme une échauffourée une déroute complette, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terreins & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste, si M. le Dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au Comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burlesque de *Général des Bénédictins* (1). (8 Juillet) S. A. l'avoit remis entre

(1) Il y eut aussi beaucoup d'épigrammes & de vers

les mains du Marquis de Contades, le plus ancien Lieutenant-général, que la favorite fit honorer du bâton de Maréchal de France (4 Août), non en récompense de ce qu'il avoit fait, mais dans l'espoir, sans doute, de ce qu'il feroit, ou plutôt afin de favoriser le Prince de Soubise son cadet (19 Octobre), à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Cassel, que celui-ci gagna sur une armée d'Hanovriens, de Hessois & d'Anglois, en fournit le prétexte heureux. Voltaire observe que Paris, qui avoit murmuré si haut contre ce Général vaincu à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'est que sa défaite avoit eu les suites les plus affreuses & qu'il ne sut pas profiter de son triomphe, que les talens supérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général, c'est ce qu'on observe dans toute cette guerre, où les François eurent presqu'autant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'intrépidité, où ils gagnerent presqu'autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à peine défaits, se rallioient promptement, & ne tardoient pas à se montrer de nouveau plus redoutables ; au lieu que le moindre revers accabloit les autres, les faisoit fuir & se rompre pour le reste de la campagne. Le défaut de principes de leurs chefs, leurs mauvaises dispositions, l'incurie des ressources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux ; toutes ces causes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ses succès & se décourageant plus facilement de ses pertes, concourent à rendre raison de cette différence.

Le changement fréquent du Général y contri-

Nous recueillerons les meilleures de ces Pieces souvent très-importantes pour l'Histoire, sous le N°. XI. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le Maréchal de Soubise & celui de Richelieu.

buoit beaucoup aussi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le Duc de Broglio, qui fut créé Maréchal de Fracce (18 Décemb. 1759.) La courte époque de son commandement ne fut marquée que par ses batailles de Berghen & de Minden (13 Avril & 1 Août 1759). La premiere, gagnée par le Duc de Broglio; la seconde, perdue sous ses ordres & en personne. Elle fut plus funeste & plus honteuse encore que celle de Crevelt. Le singulier, c'est qu'elle pouvoit être très-glorieuse, que les dispositions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades se plaignit que M. le Duc de Broglio en eut, par son inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en soit, ces reproches n'empêcherent ni la disgrace de l'un ni l'avancement de l'autre, qui passa sur le corps de plus de cent de ses anciens. Quand il eut le bâton ses partisans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes: " le Duc de Broglio, (1) ,, Lieutenant-général des armées du Roi, vient ,, d'être fait Maréchal de France. Cette dignité a ,, prévenu en lui le nombre des années & l'an- ,, cienneté du rang; mais elle n'a dévancé ni les ,, preuves de ses talents supérieurs, ni l'éclat de ses ,, services, ni les suffrages du public. Si elle avoit ,, été la récompense immédiate de la brillante ,, victoire de Berghen, l'ennemi n'auroit certai- ,, nement pas à nous objecter la funeste journée ,, de Minden. ,, Tout cela étoit vrai; mais il avoit un frere, le Comte de Broglio, son conseil, son Mentor, dont il ne pouvoit se passer & qui lui faisoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit aussi détesté des troupes que son aîné en étoit aimé, & l'asservissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités.

(10 Juillet 1760) Le Maréchal signala son avénement par la victoire de Corbach sur un détache-

---

(1) *Gazette d'Amsterdam* du 28 Décembre 1759.

ment de trente mille Hanovriens. Le Prince héréditaire de Brunſvvick les commandoit, & ce jeune Héros, d'une impétuoſité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le Prince Ferdinand fût à portée de le ſecourir, fut obligé de reculer, de laiſſer l'entrée de la Heſſe libre, & de ne retirer de ſa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du Comte de Saint Germain, arrivée peu après, compenſa trop ces avantages aux yeux des connoiſſeurs. Il renvoya ſon cordon rouge & ſes brevets au Roi & paſſa au ſervice de Dannemarck. C'étoit un excellent officier, dont on attribua la perte aux tracaſſeries du Comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le Maréchal, dont il eſtimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit ſupporter que celui-ci ne fût en quelque ſorte que l'organe & le diſciple de ſon cadet.

(16 Octob.) Le combat de Rhinberg ſur le bas-Rhin mérite d'être cité, moins par ſon importance, aſſez grande cependant, puiſque le Marquis de Caſtries qui le livra, força le même Prince héréditaire de repaſſer le fleuve & de lever le ſiege de Weſel, que par une action particuliere preſque oubliée dans le temps & dont la mémoire doit être immortelle. M. le Chevalier d'Aſſas, Capitaine au Régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, ſe trouve ſurpris d'une patrouille ennemie : on lui impoſe ſilence ; on menace de le tuer s'il profere un mot ; il n'en crie que plus fort : *à moi, Auvergne, voilà les ennemis !* Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ſes pieds, eſt maſſacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers conſoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors par-tout ailleurs, & les faiſoient applaudir au Maréchal. On vanta dans le temps la belle défenſe de Fritzlar par M. de Narbonne (Février 1761), qui en mérita le ſurnom honorable. Le Prince héréditaire qui profitoit autant d'une dé-

faite que d'une victoire, fut mis en déroute à Althenhayn près Grunberg (21 Mars) ; affaire qui procura la levée du siege de Cassel & l'évacuation de la Hesse, où l'ennemi avoit fait une irruption subite, & donna lieu aux Parisiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces au Tout-puissant qu'on ne pouvoit rendre depuis long-temps. On restoit ainsi maître du Land-graviat, de la ville de Minden, de Gottingue & d'un passage libre dans l'Electorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état ; le Prince Ferdinand, par son habileté, n'avoit pu que retarder le succès de nos armes, & la réunion de l'armée de Soubise à celle de Broglio ; ce qui donnoit aux François une telle supériorité qu'il auroit dû être écrasé. Une malheureuse mésintelligence fit son salut.

Les deux armées étoient en présence ; l'on étoit convenu d'attaquer ; mais quand & comment ? C'est le nœud du problême. Le Prince de Soubise accusa le Duc de Broglio, dans l'espoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le secourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux Généraux dans l'affaire de Filingshausen (15 Juillet). Elle tire son nom d'un village, forcé d'abord par le Maréchal de Broglio, mais que reprit le lendemain le duc de Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers témoins oculaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particuliere. Cependant, d'après les dépositions même des partisans du Maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il est très-probable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du Comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'an.

née. Les deux armées se séparerent : le Maréchal de Broglio recula vers Cassel & le Maréchal de Soubise passa le Roer. Plus occupé de leur querelle que de celle de l'Etat, ils envoyerent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en Madame de Pompadour : son émule fut rappellé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit dans ses terres (1762. 19 Février.) Le public, toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des griefs, & ne consultant que son estime pour l'accusé & son mépris pour l'accusateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrace. Le lendemain de son exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoise ; Mlle. Clairon faisoit *Aménaïde*. Quand elle en fut à ces vers :

„ On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage...
. . . .
„ C'est le sort d'un héros d'être persécuté....
. . . .
„ Tout son parti se tait : qui sera son appui ?
„ Sa gloire. . . . .
. . . .
„ Un héros qu'on opprime, attendrit tous les cœurs.....
. . . .

l'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à-propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renouvelloient sans cesse.

Ce même public, qui avoit si fort regretté le Maréchal d'Estrées, dans l'entousiasme où il étoit du prédécesseur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros ; choix qui, au surplus, ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décisif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prise de Cassel (1 Novemb.), presqu'au moment où l'on

ſignoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choſes, mais c'étoit avaler le calice juſques à la lie.

Après cette courte notice des évènemens de terre, il eſt tems de revenir au Monarque, objet principal de notre ouvrage, de ſonder ſon cœur, d'entrer dans ſes conſeils, de peindre ſa cour, d'en développer les orages, toujours fréquents dans ce ſéjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs; mais dont les circonſtances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence.

Depuis ſon aſſaſſinat, Louis XV, ſans en devenir meilleur, étoit plus triſte & plus puſillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéreſſés à ce qu'un ſemblable malheur n'arrivât pas une ſeconde fois, ne faiſoient que l'entretenir dans ſes défiances par un ſoin trop extrême. Alloit-il à la chaſſe, non-ſeulement on ne laiſſoit approcher perſonne, mais attentif à ſes moindres regards, dès qu'on voyoit un ſpectateur, tel qu'il fût, dont la figure lui déplaiſoit, on venoit l'avertir & il falloit qu'il ſe retirât. Bouc, le gros Suiſſe de l'œil de bœuf, ſe donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire; il l'interrogeoit & lui faiſoit ſubir une eſpece de queſtion, & ſi ce *briſe-raiſon* n'en étoit pas ſatisfait, il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les fumées du vin dont il étoit pris, plus inſolent il inſultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour ſon maître, auquel il étoit précieux, ainſi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour, Demures, huiſſier de la chambre, perſonnage non moins ruſtre & bruſque, qui faiſoit placer au grand couvert, recevant des reproches de S M. de la dureté qu'il mettoit dans ſes propos & ſes manieres, lui répond preſque auſſi groſſiérement: *Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne ſera pas ma faute ſi vous êtes frappé une ſeconde fois.* Au reſte, comment n'auroit-il pas été ſoupçonneux? il ſe

voyoit trahi par ses courtisans les plus comblés de ses graces, les plus intimes, les plus aimés ; par Maillebois, par Richelieu, par son propre sang. Le procès du Maréchal d'Estrées à son retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rumeur vague, ne lui laissa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & constante, que si, à la bataille d'Hastembeck, les dispositions du Général avoient été suivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait insinuer méchamment au milieu de l'action, le succès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le Comte pour auteur de la noirceur ; on détestoit son ambition excessive & son abominable jalousie. Son beau-pere, M. le Marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de son pouvoir & de sa correspondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on osa s'expliquer plus hardiment encore, sur-tout quand on vit cet officier-général rester impuni & désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre Prince & dans d'autres tems ; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un Mémoire manuscrit qu'il leur communiqua & dont les copies se multiplierent bientôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystere, & sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser.

Le Maréchal d'Estrées, instruit de l'éclat que commençoit à causer ce Mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire ;

& le dénonça au Tribunal des Maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au Roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le Comte de Maillebois pour commander en Flandres, le Maréchal son pere vint déclarer au Tribunal qu'il reconnoissoit le Mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence ménagée par la cour, afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser calmer la premiere fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission de répandre ses *Eclaircissemens*. Ils furent imprimés de l'agrément du Roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu après l'avoir lu, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu aucune à la détermination qui a engagé M. le Maréchal d'Estrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux dispositions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui se portoit par l'autre côté du Weser sur le camp de M. le Duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le Duc d'Orléans : *c'est une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriser la retraite de l'armée françoise, lui disant : *mon ami, nous sommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé l'ordre à M. Le Duc de Broglio d'abandonner son poste.

Que M. de Puysegur est venu de sa part demander au Maréchal d'Estrées deux brigades de cavalerie, & deux d'infanterie, pour s'opposer aux ennemis qui paroissoient à la Trouée.

Enfin que, dans toutes les occaſions où M. le Maréchal d'Eſtrées a parlé de lui, ſoit en ſa préſence, ſoit en ſon abſence, il a cherché à juſtifier ſes intentions, en diſant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le Mémoire finit par cette phraſe remarquable, où ſe réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure.

“ Le public, plus indulgent à l'avenir ſur ce qui regarde M. de Maillebois, penſera ſeulement qu'il n'a pas bien vu les objets & que ſa précipitation à ordonner de ſon propre mouvement & à ſon inſu des diſpoſitions de retraite, a mis dans les troupes une agitation dont je n'ai pu d'abord reconnoître la véritable cauſe, & qui m'a fait perdre un temps précieux. „

Après s'être aſſemblés pluſieurs fois, les Maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au Roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il eſt conſigné dans les regiſtres du tribunal & il y a lieu d'inférer de tout ce qui ſuivit qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente; il eſpéroit, à la contenance des parens mornes & abattus, voir faire un exemple qu'il déſiroit, car dans ſa cataſtrophe le Comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéreſſer que ſes proches. Enfin on ſut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de myſtere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de ſa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ſes emplois. Le Roi donnoit ſon inſpection à M. le Marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres, à M. le Comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay, il retournoit au Maréchal ſon pere, & la charge de maître de la garderobe étoit conſervée pour ſon fils. C'eſt à ce châtiment infligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la ſentence, qu'on eut ſur-

tout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puisque l'adoucissement étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette triste occurrence s'étant rendu à Versailles pour implorer les bontés de S. M., le Roi, plein d'humanité, lui écrivit la lettre suivante, en refusant de le voir.

" Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. „ Je sens quel est le chagrin d'un pere en pareille „ occasion. Epargnez-moi la peine de vous voir; „ cela augmenteroit votre douleur, sans que je „ puisse l'adoucir. Je n'oublierai jamais vos servi- „ ces, & je vous regarderai toujours comme un „ bon & fidele serviteur. „

Cette lettre, de la part d'un Prince tout débonnaire, disposé si favorablement en faveur du Comte, sollicité si puissamment pour lui par celle à qui il n'osoit rien refuser., prévenu de ses talens par le Ministre de la guerre qui les regrettoit, est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après cet illustre prisonnier sortit de sa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Madame la Comtesse de Maillebois attira sur elle toute la compassion que le public refusoit à son mari, quand on la vit oublier ses débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager son désespoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puisqu'elle n'étoit pas infligée par une sentence réguliere de juges compétens, mais une tournure du Ministere pour soustraire le Comte au supplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le désordre, l'anarchie d'une cour, dont le Souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable, ni d'en laisser le sort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence, contradiction. Le Maréchal de Richelieu, qui, moins criminel en ap-

parence que le Comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la discipline, en introduisant le luxe dans les armées, en autorisant la débauche & le scandale, en donnant l'exemple d'une cupidité insatiable qui ne connoissoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur insolent, avoit été rappellé, en fut quitte pour une légere bouderie, & bientôt après eut des lettres de service pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général, qui, par ses soins, sa vigilance & la bonne distribution des troupes sous ses ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloise à l'isle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la descente. On ôtoit à celui-ci une récompense méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le Maréchal de Soubise, objet des sarcasmes & de la dérision de la capitale, étoit accueilli à Versailles : on l'avouoit mauvais Général, mais excellent courtisan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint descendre à Champ chez Madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De-là il fut souper avec le Roi à Choisi. En renvoyant du Département de la guerre M. de Paulmy (Février), on le trouva encore très-bon pour le Conseil, on lui conserva le titre de Ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 livres de rentes, dont 18,000 en douaire reversibles à sa femme & à ses enfans. Ce n'est pas tout : il eut l'agrément de traiter de la charge de Trésorier de l'Ordre du St. Esprit, & de se décorer ainsi du cordon bleu. Qui craindroit une disgrace à pareil prix ? Au lieu de reléguer le Comte de Clermont dans son Abbaye de Saint-Germain-des-Prez pour y pleurer sur les malheurs de la France, augmentés par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la Cour ;

tour; il resta l'ami & le compagnon des débauches du Roi, par cette sympathie secrette qui régnoit entre eux.

Ce fut dans ce temps-là qu'on fit une petite piece de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour :

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Vénus au conseil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endosse la cuirasse,
Et Mars est en petit collet!

On devine aisément tous ces personnages, au Plutus près. Il faut savoir que M. de Moras s'étant démis de sa charge de Contrôleur-général des finances pour se livrer entiérement aux affaires de la marine (25 Août 1757), M. de Boulogne, Intendant des finances, avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne, très-dispendieuse, coûtoit énormément; que M. de Moras, peu fécond en ressources, étoit d'ailleurs désagréable au Parlement qu'on vouloit rétablir; & qu'on espéroit, en choisissant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de fonds, qu'il faisoit offrir sourdement 11 & demi pour cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les Lords de la trésorerie promirent une récompense de 200 livres sterling à quiconque découvriroit un citoyen intéressé dans cet emprunt, parce que c'est un crime de haute trahison d'assister d'argent les ennemis de l'Etat au temps d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiseau fort occupé de sa toilette, soigneux de sa perruque, élégant dans ses vêtemens & sans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viageres, augmenta le prix du tabac, força

de financer certains possesseurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'administration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient ; le Ministre en donna avis dans les ports pour ranimer le zele & l'activité, mais ceux de la France diminuoient sensiblement : le défaut de fonds à verser à propos & rapidement, la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M. ; le découragement du commerce écrasé de plus en plus, le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'Isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage ; la disette de matelots qu'augmentoit à Brest la maladie épidémique de l'Escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de temps dans cette ville 3621 hommes ; les forces du Département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs ; toutes ces causes concoururent à préparer les désastres de la campagne maritime de 1758 ; l'impuissance de se présenter en forces suffisantes obligea de recourir aux ruses de la foiblesse, de substituer à des mesures rigoureuses la ruse & les petits moyens.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'escadre de M. de la Clue de six vaisseaux de ligne (1) seulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en Novembre 1757 ce Commandant, qui, n'osant forcer le passage du Détroit, où il avoit trouvé une Escadre Angloise supérieure, avoit relâché le 7 Décembre à Carthagene sous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il

(1) L'*Océan*, de 84 canons ; le *Redoutable*, de 80 ; le *Guerrier*, de 74 ; le *Centaure*, de 74 ; le *Content*, de 64 ; & l'*Hippopotame*, de 50.

fut bloqué, de façon à déterminer le Ministere d'armer de nouveaux vaisseaux qui allassent à sa rencontre & le missent en état de tenir tête à l'ennemi. Le Marquis Duquesne eut cette mission : il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons, & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64 ; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup, séparées elles ne servirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue (28 Février), qui ne crut pas prudent de se commettre. L'action se passa si près du Havre, dit une relation, que les bâtimens François étoient tous garnis de spectateurs sur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaisseau ne se rendit-il qu'à son égal & se voyant assailli par un autre qui survenoit. Mais ce qui sera éternellement l'opprobre de Duquesne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaisseau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût subi une pareille loi. C'étoit, s'il est permis de comparer le sacré au prophane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gilbraltar, & les Anglois virent avec plaisir dans leur possession ce Gouverneur superbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuse expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux isles de l'Amérique & de passer ensuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut absolument manqué, & il s'estima heureux de rentrer à Toulon avec son escadre. Cet échec déconcerta absolument tous les projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'Amiral Holbourne, sous les auspices duquel s'étoit passé l'action, en fut félicité & remercié par le Parlement à sa rentrée au nom de la nation.

Une autre Escadre Angloise continuoit à croiser dans le golfe de Biscaye, aux ordres de Sir Edouard Havvke. Elle interceptoit les divers bâtimens mar-

chands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Brest. C'est dans ce temps que le *Raisonnable*, vaisseau neuf de 64 canons, commandé par le Chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du Marquis Desgouttes, trois frégates armées en flûtes (1) & deux flûtes du Roi, il avoit échappé, ainsi que tout le convoi. On étoit déjà sur le Cap Ortegal, lorsque par une mauvaise manœuvre le Chevalier de Rohan tomba si fortement sur le *Messager* (9 Mars), que cette flûte de 350 tonneaux s'entrouvrit & coula bas : on ne put que sauver l'équipage. Le *Raisonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, son Capitaine, pour achever sa catastrophe, en se rendant à Brest tomba dans les mains de l'ennemi, & baissa pavillon sans beaucoup de résistance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une singuliere mal-adresse, n'a pas empêché ce grand Seigneur de devenir Lieutenant-général sous le nom de Prince de Montbazon & de commander même à Saint-Domingue. Sa seule punition a été de ne lui plus confier de vaisseau.

Malgré tant de contretemps, de désastres, de fautes, soit de la part de ceux chargés de donner les ordres, soit de la part de ceux chargés de les exécuter, les Colonies du Nord se trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le temps convenable, mais non sans des pertes énormes. Pour faire passer un vaisseau il falloit en sacrifier quatre. Il falloit recourir à grands frais aux Neutres, qui n'étoient pas toujours de bonne foi, & avoient souvent intérêt de se faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des stratagêmes de toute espece; on risquoit des vaisseaux seuls, ou de petits convois sortis des ports

---

(1) La *Diane*, la *Fidele* & la *Mutine*. Les deux Flûtes étoient le *Messager* & la *Chevre*.

les moins fréquentés : on prenoit avantage des nuits obscures, des brouillards & même des mers & des saisons, dans lesquelles on espéroit de ne pas trouver d'opposion de la part de l'ennemi. Tandis qu'on simuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'Ouest, les bâtimens de transport & de charge s'évadoient des ports du Midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Echappés à la vigilance des croiseurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du Nord. Les brouillards de Terre-neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le désespoir seul ou la cupidité la plus insatiable pouvoit faire affronter, étoient les ressources de ces navigateurs, & sur-tout le passage du Détroit de Belle-isle, très dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France.

Deux petites Escadres étoient parties de Brest (30 Janvier). La premiere sous les ordres de M. de la Villéon, composée de deux vaisseaux & d'une frégate (1); mais un de ces vaisseaux, très-endommagé, n'avoit pu poursuivre sa route & étoit revenu à Brest. La seconde plus considérable, étoit commandée par le fameux Beaussier : il avoit quatre vaisseaux de ligne & une frégate (2). Ces forces ne pouvoient nullement s'opposer aux forces Angloises. On sait cependant que c'est sur-tout dans une Escadre puissante que réside la défense d'une Colonie. Beaussier non-seulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaisseaux

(1) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le Commandant montoit; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, Capitaine, & la *Syrene*, de 30, M. Beaussier Château-vert, Capitaine.

(2) L'*Entreprenant*, de 74 canons, commandé par M. Beaussier : le *Célebre*, de 64, par M. de Maroles ; le *Capricorne*, de 64, par le Chevalier de Tourville ; le *Bienfaisant*, de 64, par le Chevalier de Courseran, & la *Comete*, de 40, par le Chevalier de Lorgeril.

de ligne & 18 frégates, mais même de se présenter devant elle & de retarder du moins ou gêner son débarquement; il fut obligé de se tenir en dedans & de se borner à veiller sur la rade & le port, & dès-lors on prévit la prise de Louisbourg.

(2 Juin) Ce fut le 2 Juin que l'Amiral Boscavven portant seize mille hommes de troupes aguerries jetta l'ancre dans la Baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit fait parvenir plusieurs avis concernant l'impossibilité de la descente sur un rivage si bien gardé & fortifié & sur le danger de faire manœuvrer ses vaisseaux dans un lieu dont les pilotes ne connoissoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conseil en particulier de ses officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les discuter avant dans un conseil de guerre général de mer & de terre, lorsque le vieux Ferguffon, Capitaine qui avoit sa confiance, méprisant l'avis de ses camarades & leurs raisonnemens: " point de conseil de guerre, dit-il, pour
„ votre propre honneur, pour la gloire de votre
„ pays; déployez l'autorité dont vous êtes revêtu,
„ ne la compromettez point par une pusillanimité
„ dangereuse, par des discussions incertaines. Rap-
„ pellez-vous ce qui s'est passé à Minorque, à Ro-
„ chefort & même à Hallifax, & ne perdez point
„ à délibérer un temps précieux lorsqu'il faut agir. „

Ce discours vigoureux ranima l'Amiral; il n'envisagea plus les difficultés qui s'élevoient & croissoient à mesure qu'on opinoit. Il notifia sa résolution de ne pas sortir de la baye, qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ses instructions. Dès-lors les obstacles & les dangers disparurent, ou plutôt furent surmontés; la descente s'effectua, non sans des prodiges de valeur, car il en fallut, sans doute, pour résister à l'impétuosité françoise, pour gravir un roc à découvert, & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie.

Dès que les assiégés virent l'assaillant solidement

établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, Capitaine de vaisseau, en étoit Gouverneur; il se défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui : mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'est que Madame de Drucourt secondoit son mari par son courage. Continuellement sur les remparts la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle sembloit lui disputer la gloire de ses fonctions. L'effet de cette résistance auroit dû sauver la colonie, si les secours promis du Canada fussent arrivés, ou qu'il en fût survenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, Chef-d'Escadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie, dès-lors très-estimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaisseau n'appareilla que le 11 Mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant*, dans la guerre précédente : il arriva que l'investissement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & timide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un Commandant intrépide, ardent & même d'un enthousiasme téméraire, tel, en un mot, que celui désigné pour l'artillerie, qui, malheureusement n'étoit que passager sur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour, quand il se vit ramener en Europe, frustré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquérir? En effet, M. de Blenac se contentant d'apprendre qu'une Escadre Angloise bloquoit le port, sans essayer aucune tentative d'y pénétrer, sans vouloir observer par lui-même quelle étoit la position de l'ennemi, de vérifier du moins les rapports qu'on lui faisoit, revira de bord & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les assiégés se virent privés de tout espoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais succès des sorties qu'ils tenterent à plusieurs reprises & l'habileté des opérations concertées par l'Amiral

Boscavven & le Général Amherst, qui commandoit les troupes de terre, rendirent nécessaire de capituler avant un assaut impossible à soutenir. Le Gouverneur répugnoit à se déclarer prisonnier de guerre lui & sa garnison; mais il y fut forcé par les instances du Commissaire Ordonnateur & les larmes des habitans (27 Juill.). " La capitulation fut honora-
,, ble, & le vainqueur ,, dit l'Abbé Raynal, ,,
,, sut assez estimer son ennemi, s'estimer assez lui-
,, même pour ne souiller sa gloire par aucun trait
,, de férocité ni d'avarice. ,,

Avant la reddition de la place, toute l'Escadre de M. Beaussier, au nombre de cinq vaisseaux, avoit été brûlée ou prise; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine françoise, qui tendoit à l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la prise de l'Isle-Royale facilitoit, pour l'année suivante, la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle résistance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir son ministere marqué par la perte d'une colonie aussi importante, le premier démembrement qu'essuya la France (1 Juin). Il venoit de sortir du ministere, & c'étoit le Marquis de Massiac, Lieutenant-général des armées navales, qu'on lui avoit donné pour successeur. C'étoit la suite d'un nouveau plan d'administration pris, en confiant celle de chaque Département à un homme qui eût passé par les grades inférieurs & vieilli sous le harnois. (1) On s'étoit servi de ce prétexte pour expulser M. Rouillé (25 Juin 1757), que Madame de Pompadour avoit fait aller de la Marine aux Affaires étrangeres, & qu'elle venoit de renvoyer à la Surintendance des Postes. On le faisoit monter & descendre comme on vouloit. Cette fois la Marquise désiroit élever à sa place

(1) Il courut dans le temps, manuscrite, une Lettre critique sur cet objet, très-plaisante, très-vraie & digne d'être conservée. Nous la renvoyons aux Pieces pour servir à l'Histoire, N°. XII.

l'Abbé Comte de Bernis, qui avoit été chargé de plusieurs Ambassades, Auteur du traité de Vienne & qui, admis au Conseil depuis quelque temps, sembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même systême, M. de Boulogne avoit été créé Contrôleur-général. Le Maréchal de Belle-isle qui en étoit l'auteur & l'avoit insinué à la favorite (29 Fév.), avoit bien eu ses raisons C'étoit indirectement se désigner pour la guerre. Il venoit de l'obtenir; mais comme il avoit plus d'ambition que de santé, il s'étoit fait donner en même temps pour second, M. de Cremille, Lieutenant-général des armées du Roi, sa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de son ministere, & travailler avec S. M., conjointement ou séparément, suivant les circonstances. La marine sembloit exiger à sa tête, plus que tout autre Département, un homme du métier. C'est ce qui occasionna la nomination de M. de Massiac. Voici comme elle arriva, car tout est heur & malheur dans le monde & sur-tout à la cour. Ces scenes intérieures sont principalement de notre ressort; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard, sans doute, de l'incapacité de M. de Moras, on s'assembla chez Madame de Pompadour pour lui choisir un successeur. Résolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la Marine, on ouvre un almanach royal, & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux Vice-Amiraux, l'un presque nonagénaire, ne demandoit que le repos; l'autre d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, sachant à peine lire & écrire, étoit d'ailleurs trop gonflé de sa naissance pour ne pas regarder comme au dessous de lui toute fonction de la plume, même la charge de Secrétaire d'Etat. Il venoit d'être créé Maréchal de France, & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale

contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu on présentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayée dans le commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on parcourut les officiers-généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais servi, n'étoient connus que sur les listes; les autres étoient absens, ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne savoit sur qui se fixer, lorsque quelqu'un dit : « Madame, sans vous tourmenter davantage, vous avez un homme ici tout porté qui peut convenir à merveille; c'est un ancien Lieutenant-général : il est riche, il est à la cour depuis long-tems. A la tête d'un grand bien, il a quelque teinture d'administration; il est sage, froid, point présomptueux; il sera docile, on en fera tout ce qu'on voudra. C'est M. de Massiac. D'ailleurs, » ajouta-t-il, » puisque M. le Maréchal de Belle-isle a desiré un second, on peut lui en donner un aussi dans un homme d'un très-grand mérite & qui a l'honneur de vous appartenir, dans M. le Normant de Mery, ancien Intendant de Rochefort, aujourd'hui Intendant des armées navales. Il est d'une probité reconnue à toute épreuve; très-économe, il entendra à merveille à mettre de l'ordre & de l'intelligence dans les fonds de la Marine prodigués si follement sous le Ministre actuel. »

C'étoit prendre la Favorite par son foible en proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister aux insinuations du partisan de M. de Massiac. On applaudit en chorus à son avis. Ce personnage proposé au Roi par la favorite devint l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui désigné, avec le titre d'*Intendant-général de la Marine & des Colonies*. Cet essai n'étoit pas propre à

justifier le systême qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois où, pour la premiere, elle voyoit à sa tête deux hommes sortir, l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'administration, si M. Berryer ne les eût suivis immédiatement. M. de Massiac, naturellement indolent, cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement occupé de sa toilette & de sa santé. Foible d'ailleurs, il n'osoit prendre avec ses camarades la dignité que lui donnoit sa place. Il avoit épousé une Madame Gourdan, veuve d'un premier commis, joueuse de profession, admettant chez elle indistinctement tous ceux qui avoient assez d'argent pour y figurer, conséquemment très-mauvaise compagnie, du moins très-mêlangée. Elle avoit l'ascendant sur son mari, mais étoit elle-même subjugée par un tas de brelandiers qui faisoient de son hôtel un tripot. Les premiers commis qui avoient toujours jaloussé M. le Normant, & se croyoient supérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler sous ses ordres : ils cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes sortes de sotises pour s'en débarrasser. Cette association ne put jamais durer plus de cinq mois : ils furent remerciés dans la même année de leur élévation & ne se virent pas même inscrits dans l'Almanach Royal. Quand on vint redemander le porte-feuille à M. de Massiac, il répondit qu'il alloit chez le Roi le lui remettre. Comme il n'y avoit point de Lettre de cachet qui lui interdit la présence du Monarque, rempli d'une noble hardiesse dont on ne l'auroit pas cru susceptible, il osa pour la premiere fois présenter à Louis XV, plus décontenancé que lui, la figure d'un Ministre disgracié & en arracha en quelque sorte la permission de continuer à lui faire la cour.

Dans le court espace que dura ce Ministere, la France perdit non-seulement Louisbourg avec les Isles du Cap Breton & de St. Jean, mais le Fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'Isle de Gorée à la côte d'Afrique ; mais dans l'Inde

le Comte d'Aché faisoit fuir son pavillon, avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi; mais elle se vit insulter jusqu'à trois fois sur ses propres côtes !

(5 Juin) La premiere, le Lord Anson, avec vingt-deux vaisseaux de ligne, mouille dans la Baye de Cancalle près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie : les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du Roi, vingt-quatre corsaires, soixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainsi que des magasins de chanvre, de goudron, &c. & au bout de huit jours se retirent sans le moindre échec. On peut juger de la consternation qu'ils avoient jettée, par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'Evêque, qui ordonna une procession solemnelle en forme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ses fanfaronnades religieuses, on découvre encore l'effroi dont il étoit saisi.

« *Chantons le Seigneur avec les timbales, chantons-le avec les tambours, &c. car Dieu a brisé les batailles, car dans le camp, au milieu du peuple, il m'a délivré des mains de ceux qui me persécutoient.* »

« Bethulie étant réduite à la derniere extrêmité, sans ressource, sans aucun espoir d'assistance, & *quand les habitans effrayés ne désireroient qu'une reddition volontaire*, fut sauvée par une de ces merveilles éclatantes, qui manifesta de la maniere la plus sensible les opérations de la main toute-puissante du Très-haut. Votre délivrance, au contraire, n'a d'abord rien que de très-naturel; mais quiconque fera un peu d'attention à toute la suite de cet événement, doit reconnoître les marques très-évidentes de la protection de Dieu sur cette cité. Vous avez pris toutes les précautions que le courage & la conduite peuvent dicter contre les attaques dont vous étiez menacés & que vous regardiez comme inévitables. Ces précautions ont

été superflues : on n'a pas tiré seulement un coup de canon contre votre ville. Vous espériez que les troupes envoyées à votre secours chasseroient l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas attendues. La nouvelle en est venue & ils se sont retirés avec précipitation. Les vents s'opposoient à leur retour, mais il étoit décidé par la Providence qu'ils s'en retourneroient par le même chemin par où ils étoient venus, & ils l'ont fait en dépit des vents contraires. Ne devez-vous donc pas dire : *si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?* »

Du reste, le Duc de Marlborough, qui commandoit les troupes de terre, suivant ses instructions, se comporta envers les habitants & autres sujets non armés avec toute l'humanité possible : sept matelots & un soldat furent pendus pour s'être livrés au pillage.

Les ravages causés par cette descente furent estimés à plus de douze millions de perte en effets de marine seulement.

La seconde fut plus funeste encore. Elle s'exécuta sous les ordres du Commodore Hovve, qui commençoit déjà à se signaler, & sous ceux du Général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le Prince Edouard, depuis Duc d'Yorc, suivi de quantité de jeunes Seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'Escadre. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce port, dont on s'occupoit à creuser & à aggrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande-Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de Roi & des Escadres ; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au Port de Dunkerque si vanté & si jalousé.

(7 Août) les Anglois y parurent le 6 Août & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta

de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pieces de canons & deux mortiers de fonte furent renvoyés en Angleterre, avec les drapeaux enlevés dans cette expédition, spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'étoit la premiere entreprise sur les côtes de France depuis plusieurs siecles, qui lui eût porté un dommage essentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses Généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entre autres celle-ci qui venge un peu la mémoire du Cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indifférente :

Ludovici XV jussu:
Floriæ consilio,
Asfeldi ductu
In ævum extat hæc moles.
Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempestate actis
Aditum dat, tutelam asserit, copiam invehit,
Gloriam perpetuat, simulque Principem,
Sapientem, heroa, posteritati commendat.

Un Officier de terre la parodia de cette maniere, & fit graver la sienne au-dessous.

« Louis & Fleuri avec Asfeld doivent maintenant le céder à George, à Pitt, à Bligh & Hove. Un souffle a détruit l'ouvrage d'un siecle. La marée est libre maintenant, & la rage des flots commande. Leurs richesses & leur sûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie, ainsi que l'orgueil du Roi, du Ministre & du Héros. »

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-dessus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le Général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le Dieu de l'Angleterre, tant la joie & la satisfaction y étoient grandes; mais le 4 Septembre ayant fait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne, cette troisieme fois les Anglois furent punis de leur audace; le Duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Cast, les força de se rembarquer précipitamment, fit 700 prisonniers, & leur causa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en sauva à peine 8000.

A leur tour les François plaisanterent leurs rivaux; ils firent des chansons à la gloire du vainqueur & jouant sur le mot, ils dirent *qu'on avoit chassé l'ennemi à grands coups d'aiguillon*. Malheureusement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait sur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli son objet capital, de nous empêcher, par de semblables alertes, de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en alarme & en mouvement, & causé ainsi des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos finances, dont ils connoissoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former sous M. de Massiac qu'une seule entreprise maritime bien foible, sans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité si elle eût eu le succès qui sembloit inévitable. Au mois de Septembre on arma à Brest un vaisseau & deux frégates pour une expédition appellée *secrette*. Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un mystere qui échappa à tout l'espionnage des ennemis. Nous en renvoyons les détails curieux à une relation particuliere. (1) Nous nous contenterons d'en donner ici le précis. Il s'agissoit d'intercepter les navires de la Compagnie des Indes Angloises par une croisiere établie sur l'isle de Sainte-Héle-

(1) Nous l'insérerons à la suite de cette Histoire.

ne, où ils viennent toucher nécessairement à leur retour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent, qu'on auroit pu surprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la mésintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'escadre françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massiac dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint aux Maîtres des Requêtes, & M. Berryer l'obtint. (1 Novemb.) Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle : on se demandoit si l'on vouloit absolument achever notre perte, avec un pareil Ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs sans humanité, dur, brusque, grossier même : il s'étoit fait détester par-tout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile envers la favorite & une abjection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au conseil des Dépêches & peu après au conseil d'Etat, pour y avoir une voix de plus à elle, & sur-tout un espion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y passoit. Il avoit observé que le Maréchal, Duc de Belle-isle, y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & lui avoit fait sa Cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réussir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre; à ce plan d'invasion si aisé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources d'un génie vaste, pouvant s'asservir en même tems à la foule

des détails, & joignant à beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui se prêteroit aveuglément à ses diverses impulsions. Il se trompa : le nouveau Secrétaire d'Etat avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de présomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par caractere & par la place qu'il avoit remplie long-tems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de seconder efficacement les mesures vigoureuses que prenoit le Maréchal dans son département, car la guerre & la marine devoient se prêter la main, ne pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci fit échouer, par son défaut d'harmonie, les savantes combinaisons de l'autre.

M. Berryer parvenu au Ministere avec la prévention trop fondée, il est vrai, des déprédations énormes qui se commettoient dans son département, n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus; qu'il falloit songer au point capital & urgent de la conservarion des colonies qui en étoient le théâtre principal, & que ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police, il n'avoit connu pour ressorts de son administration que la délation & l'espionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine, chassé de son corps comme mauvais sujet : il en fit son confident, son conseil, son maître même. N'osant, par un amour-propre mal-entendu, avouer son ineptie à ceux qui auroient pû l'instruire en grand, il prenoit sourdement des leçons de ce subalterne, non dénué de quelques connoissances du métier; mais rougissant

en même tems d'un pareil précepteur, afin qu'on ne sût pas d'où & comment il tiroit ses principes de marine il le faisoit venir en secret dans son cabinet par un escalier dérobé & à des heures où les premiers Commis ne pouvoient l'y surprendre. Ce manege dura quelque tems, sans qu'on s'en doutât. Cependant le Mentor de M. Berryer profitant de la circonstance pour assouvir ses haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes aux chefs, des destitutions, des cassations de sujets, contre lesquels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non privés. La source de ces vexations se découvrit enfin, & le Ministre fut obligé de disgracier ce petit Séjan qui, dans son genre, avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup sûr, & qu'on auroit pu ranger dans la classe des prodigalités onéreuses que vouloit supprimer le Ministre.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus sérieuse à ces petits détails, qu'il supprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fournisseurs soumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos Escadres, achevoient de ruiner notre marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichery, & ne cessoient de nous insulter jusques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à mesure que leurs rivaux s'affoiblissoient, après celle de l'Isle-Royale, songerent non-seulement à réduire toutes leurs possessions dans l'Amérique Septentrionale, mais encore à commencer l'invasion des Isles à sucre. La Martinique, la plus importante par sa position au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des secours d'hommes,

d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur destination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des escadres destinées à traverser cette communication.

Ce n'est pas tout : de nombreux essains de corsaires sortis de ses ports, réduisoient le commerce de la Grande-Bretagne à ne marcher que sous convoi, & cette gêne dispendieuse empêchoit de le faire succéder aussi réguliérement qu'il auroit fallu pour entretenir ses Isles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devenoient leur proie. Enfin à l'instant de la prise de la Martinique par les Anglois durant la derniere guerre, ses regiſtres de l'Amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cens bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'octobre 1758, il partit d'Europe des vaisseaux & des troupes pour cette expédition, dont le Commodore Moore & le Général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une escadre de dix vaisseaux de ligne, & le second commandoit huit mille hommes de troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 Janvier 1759 ; mais ayant été repoussé par les habitans plus vigoureusement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de consumer son tems & ses forces dans une attaque dont le succès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout instant par des secours envoyés d'Europe & devant arriver incessamment. Il tourna ses efforts contre la Guadeloupe (23 Janv.), conquête plus proportionnée à sa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, offroit des obstacles naturels qu'il falloit vaincre. Il est vrai que les Anglois n'en trouverent gueres d'autres. La perte de cette isle sera à jamais la honte du Gouverneur Nadau,

flétri d'abord par un conseil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le sera du Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant-général, pour le Roi, des Isles du Vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne songeant qu'à sa propre sûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le sera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'escadre Angloise. Ces deux Généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique : en vain ils accuserent la lenteur du Ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces Colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le Marquis de Beauharnois eût paru une heure plutôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les Généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur Escadre fut telle que, forcée de séjourner à la Dominique pendant près de onze semaines, elle resta spectatrice immobile des prises des corsaires de la Martinique, enlevant presque à sa vue plus de quatre-vingt dix vaisseaux marchands de sa nation.

Les assiégeans avoient déjà perdu leur Général; remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la goutte au pied, à la main & à l'estomach, ne pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit si fatiguée par un service continuel, qu'il reçut avec empressement la proposition de capituler (1 Mai), & accorda les conditions les plus honorables, non en considération de la valeur du Sr. de Nadau, mais des circonstances critiques où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de se

rendre plus difficile; c'est ce qu'on lit dans sa lettre à M. Pitt.

Au reste, ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonstance où, durant un siege de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui servoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource : la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours, & elle n'avoit aucunes denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subsistances. Ils reçurent donc avec confiance les caresses du Général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta*, dit un historien, *s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus.* La Désirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle sous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conservation.

Pendant que Moore & Barrington triomphoient dans l'Amérique Méridionale, Saunders & Wolf se signaloient dans l'Amérique Septentrionale & formoient le siege de Quebec. Nous avons déjà observé que la guerre dans ce continent avoit jusques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le Marquis de Montcalm remporta le 8 Juillet une victoire signalée près le fort Carillon ; le 14 Septembre, M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printemps quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cens. En vain le Marquis de Vaudreuil, prévoyant le siege de Quebec comme inévitable, avoit sollicité

des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du Ministere, son ineptie, le découragement général de la marine du Roi, & le peu d'encouragement que recevoient ces braves Capitaines marchands appellés *Officiers bleus*, qui, après avoir fait des prodiges de valeur, avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus justement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce Général.

On auroit eu besoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du Roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, sur-tout point d'escadre ; ensorte que le Canada se trouva réduit à ses propres forces : mais M. Berryer, en Ministre très-exact, ne manqua pas de faire passer un Commissaire pour aider l'Intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas ! que toute la science humaine est peu de chose ! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées ! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le sauvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle mouillé à l'isle d'Orléans (27 Juin), que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour

la réduire en cendres ; & si l'on eût exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les Capitaines qui conduisoient cette opération ; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâterent de regagner la terre sur leurs canots. L'*Assaillant*, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le temps de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, qui ne servit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appellé *la traverse du Nord*, regardé comme un passage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du Roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider, on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grand soin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent, ils y passerent avec des vaisseaux de 70 & de 80 canons ; ils y passerent le jour & la nuit ; ils y passerent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant plus expérimentés que les pilotes du pays (1).

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouerent. Ces malheureuses tentatives durerent six se-

(1) Voyez *Lettre de M. Bigot*, Intendant de la Colonie, à M. Berryer, en date du 21 Octobre 1759, où il est forcé de compter cette anecdote honteuse pour toute la marine Françoise.

maînes ; & l'on peut juger par les lettres, très-circonspectes, des deux Chefs de l'entreprise, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt : " les intérêts de la Grande Bretagne ,, requierent les mesures les plus vigoureuses, mais ,, il faut seulement déployer le courage d'une poi-,, gnée d'hommes braves, *où il y a quelque espoir de* ,, *succès*. Cependant vous pouvez être assuré que le ,, peu de temps qui reste pour la campagne, sera ,, employé, *autant que je le pourrai*, pour l'hon-,, neur de S. M. & le bien de la nation..... Heu-,, reux si nos efforts peuvent contribuer ici au ,, succès des armes du Roi ! ,,

Saunders marquoit de son côté le 1 Septembre : " l'ennemi paroît nombreux & très-fortement pos-,, té ; mais tel que soit l'événement, nous resterons ,, ici *aussi long-temps que la saison pourra le permet-* ,, *tre*, à dessein d'empêcher du moins aucun déta-,, chement des troupes de Quebec contre le Géné-,, ral Amherst. ,,

Ce ne fut que le 22 Sept., c'est-à-dire après avoir erré près de trois mois dans le fleuve, que l'ennemi eut le bonheur singulier de faire son débarquement sans être apperçu. Il l'effectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au-dessus de la ville. Son armée, forte de six mille hommes, étoit déjà en ordre de bataille, lorsqu'elle fut attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille sera mémorable à jamais par la perte des deux Généraux. Wolf fut frappé le premier, sans que ses troupes perdissent la confiance & la résolution. Emporté hors des rangs, évanoui, il ne revint qu'au cri : *ils fuient* ? Il demande avec empressement qui ? On lui répond : les François. Il dit : *j'en remercie Dieu, je meurs content ;* & il expire. Montcalm ne survécut à cet illustre adversaire que pour avoir la douleur de voir la défection des siens. Il fut blessé mortellement durant la retraite & n'expira pas avec moins de gloire. Il eut même occasion de développer plus d'héroïsme, en songeant encore

que

au salut de sa patrie, en opinant généreusement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit aussi celui du Marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choses; un conseil de guerre décida différemment: malgré les renforts qu'on reçut, on s'éloigna de dix lieues. M. le Chevalier de Levy, accourut de son poste pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foiblesse. On en rougit, on voulut revenir sur ses pas & ramener la victoire : il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler (18 Sept.). Le Chevalier de Ramsay qui s'y étoit remfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau-monde se joignirent deux victoires navales, qui porterent au plus haut période de gloire le Ministre qui dirigeoit tant d'opérations si bien combinées & si heureuses. La ressource unique de la France étoit l'invasion que méditoit le Maréchal de Belle-isle &, pour laquelle on se consumoit en préparatifs immenses. La marine de Brest n'étant point assez forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce premier port tous les vaisseaux en état d'aller à la mer, Mais, quoique depuis la prise de Mahon les Anglois n'eussent plus pour point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaisseaux sont peu en sûreté & ne peuvent tenir contre certains vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ses espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne. Il ne négligea point de mettre du côté de sa nation la supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscavven en fut chargé ; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre ; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port, il y bloqua l'escadre françoise, & pour la provoquer à sortir il dépêcha quelques-uns de ses vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade (17 Juin). C'étoit encore M. de la Clue qui

commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette insulte qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis, en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fussent très-maltraités du feu des batteries & obligés de se faire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'Amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que son rival ne profitât de la circonstance pour mettre en mer & tenter le passage du détroit : il avoit arrêté que ce ne seroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'épier, l'un à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de saisir cet instant de suivre Boscavven, qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de reparoître en forces. L'escadre françoise étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des Héros précieux à leur patrie, il faut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'ont mal servie. Elle étoit ainsi composée.

VAISSEAUX.	*Can.*	*Capitaines*, MM.
L'Océan. . .	80	de la Clue, Chef d'Escadre.
Le Redoutable.	74	de Saint-Aignan, Capitaine.
Le Centauré. .	74	de Sabran Grammont.
Le Souverain.	74	Panat.
Le Guerrier. .	74	de Rochemore.
Le Téméraire.	74	Castillon l'aîné.
Le Fantasque.	64	Castillon cadet.
Le Modeste. .	64	du Loc de Monvert.
Le Lion. . .	64	Colbert Turgis.
Le Triton. .	64	Venet.
Le Fier. . .	50	Marquison.
L'Oriflamme. .	50	Dabon.

FRÉGATES.	Can.	Capitaines, MM.
La Chimere.	26	Faucher.
La Minerve.	24	le Chevalier d'Oppede.
La Gracieuse.	24	le Chevalier Fabri.

Le soir du 16 au 17 Août, M. de la Clue, en serrant la côte de Barbarie, s'étoit glissé dans le canal; il avoit presque dépassé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorsque celui-ci le signala, & Boscavven, avant dix heures, étoit déjà sous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieusement le timide auteur des *Fastes de Louis XV*, mais, dit le Général François, *par une fatalité dont on ne peut rendre raison* (*), cinq de ses vaisseaux & les trois frégates s'étoient séparés du reste, ensorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le *Redoutable*, le *Centaure*, le *Guerrier*, le *Souverain*, le *Téméraire* & le *Modeste*. C'est dans cet état d'affoiblissement que faisant faute sur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de courage. Son vaisseau tira deux mille cinq cens coups de canon; il eut une jambe emportée & l'autre griévement blessée (17 Août). Mais le seul Capitaine qui eût tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu l'*Amiral*, de quatre-vingt-dix canons.

Cette belle défense occupant l'ennemi jusques à

(*) Voyez sa lettre au Comte de Merle, Ambassadeur de France à la Cour de Lisbonne, datée de Lagos le 18 Août 1759.

la nuit, auroit pu sauver l'escadre, s'il y eût eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité, le Comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se refugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les Chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuse. L'*Océan* & le *Rédoutable* furent brûlés le lendemain, & le *Téméraire* & le *Modeste* pris.

Assurément si jamais conseil de guerre eût dû avoir lieu, c'auroit été au sujet du combat de Lagos, où la couardise, l'ignorance, la désaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eût, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses bequilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'Est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté; comment cinq vaisseaux les plus foibles, & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eût aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en avant; comment, après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager 'nsi une retraite, ou du moins de vendre cher la

victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre ? Les *Comment* ne finirent pas, tant il y avoit de choses irrégulieres & révoltantes dans le combat & ses suites. Il étoit assez dans le caractere de M. Berryer de discuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement sévere & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place, qu'à la justice ; il ne voulut pas révolter contre lui toute la Noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces Capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin il falloit ménager le Maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la Cour, & honoré d'une pension du Roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projettée ; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer ; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déja : on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'Electorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté Georges II prévint son Parlement des desseins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défense exigée, & outre tant d'escadres déja sorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore successivement. Le Commodore Boyce fut stationné à la

batteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui sortiroit de cette rade. Le Contre-Amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magasins d'approvisionnement & construits des bateaux plats destinés à l'embarquement des troupes. Enfin Havvke se présenta devant Brest avec une flotte formidable & supérieure aux forces que le Maréchal pouvoit mettre en mer. La croisiere du premier fut si exacte & si bien gardée, que la petite escadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient signés dès le 17 Juin, ne put mettre à la voile que le 15 Octobre. Le second fit un feu de cinquante-deux heures sans interruption & avec un tel succès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fussent employés sans relâche à donner du secours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bateaux brûlés, & les magasins furent très-endommagés; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à-peu-près nuls. Le troisieme bloqua si étroitement le port de Brest durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni sortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, sous les forts de la côte, quatre navires qui se glissoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'escadre du Maréchal, qu'il fallut remplacer; ce qui retarda d'autant son départ.

Ces contretems obligerent de différer l'exécution du projet d'invasion jusques à la saison où les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient rassemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, sous les ordres du Duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maison du Roi devoient participer à l'événement. M. de Flobert, Brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cens hommes sur l'Escadre de Thurot, parti pour le Nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien

reconnoître la côte, de se former quelque parti de mécontens & de préparer la descente. On juge par ses instructions qu'on n'étoit pas en effet sans espoir de quelques menées des partisans de la maison de Stuart, & qu'on comptoit sur-tout réussir en Ecosse. Elles portoient défenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa défense, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant (*).

On vit encore en cette occurence à combien peu de chose tient la destinée des Empires les plus formidables. La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le Maréchal de Conflans, sans perdre de tems, au moment où la tempête du 12 Octobre força l'Amiral Havvke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fût sorti, eût rassemblé sa flotte & tenté la descente; il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisiere, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre un armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le Ministre de la Marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussi-tôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'Amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le Maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa di-

(*) Voyez *Journal de la navigation d'une escadre françoise, partie du Port de Dunkerque aux ordres du Capitaine Thurot, le 15 Octobre 1759, avec plusieurs détachemens des gardes-françoises & suisses, & de différens autres corps, par M. le Marquis de Bragelonne, Major du détachement.*

gnité. Ces retards durerent jusqu'au 14 Novembre, que l'escadre françoise sortit enfin. L'Amiral Havvke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisieme fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fût réduite à vingt-trois, il brava les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baye de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eût signalé l'escadre françoise. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le Maréchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant en approchant de la côte hérissée de bancs de sable & de rochers, de se soustraire à sa poursuite, & que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arriere-garde, qui soutint tout le feu Anglois & fut écrasée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'historien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce Chef d'escadre, Commandant de la division dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut assez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainsi que son frere, & son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Par-tout ailleurs le cœur se souleve d'indignation : ici, c'est le Chevalier de Beaufremont, si vain de son nom & le soutenant si mal, qui,

prenant pour signal de *sauve qui peut* le signal de ralliement, se couronne de voiles, & par une défection infâme entraîne à l'isle d'Aix toute l'avant-garde sous ses ordres, sans avoir tiré un coup de canon. Là, c'est une autre division, qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuse, pénetre dans une riviere où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouiller; & fait, pour cacher son opprobre, des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le Maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil-Royal* de quatre-vingts canons, de mille deux cens hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins sordides de son domestique (*).

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourût à son désastre. M. de Kersaint, jusques-là réputé un bon Officier, fait revirer de bord au *Thésée*, de soixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa premiere batterie. On l'en avertit à tems : il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir; il s'obstine à les laisser ouverts : le vaisseau s'engage, & il est englouti avec huit cens hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eût pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, & qu'il croyoit ensevelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort; mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de St. Allouarn,

(*) On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le Roi, ne tombassent pas à sa charge.

expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres, il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni au mécontentement national, ni à celui du Monarque : il fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouse & méprisée. Nous avons vu comment Madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs ; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur aussi marquée & aussi soutenue exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le Monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette Eminence. Elle s'apperçut du contraire ; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le Cardinal, elle voulut dans une derniere conversation lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa derniere ressource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches sanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrace il n'en assista pas moins au souper du Roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un Ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du Cardinal rencontroient les siens : tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice ! Les courtisans, toujours épians les moindres indices, connoissoient trop bien le caractere du Monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir, & en effet le lendemain M. de Bernis fut exilé à son Abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y distinguer, & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles, si funeste alors, mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard,

Le difgracié eut le tems, durant fa retraite, de faire des réflexions fur l'inftabilité de la faveur, fur les perfidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin prefque toujours finiftre des hommes d'une fphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il fe retourna du côté de l'églife, dont les dignités font plus folides; il reçut l'ordre de la prêtrife, & fe rendit fufceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé Archevêque d'Alby, où il fe livra tout entier aux fonctions de fon faint miniftere, jufqu'à ce qu'oubliant fa philofophie & fes principes religieux, il fe fût replongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la cour, & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à fon rang, refufant un pofte plus brillant dont il a craint de décheoir une feconde fois.

(1 Novembre 1758.) Le Cardinal de Bernis fut remplacé au Confeil & dans fon département par le Comte de Stainville, créé en même tems Duc de Choifeul. Celui-ci né, ainfi que fon prédéceffeur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble defir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déja illuftre, il étoit entré dans la carriere des armes; mais fon génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il fe livra bientôt aux négociations. D'abord Ambaffadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner fon talent naturel pour l'intrigue, & paffé enfuite à Vienne, la maifon d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un ferviteur zélé à celle de France, & forma en fa faveur un puiffant parti.

Il jettoit ainfi les fondemens de fon élévation. Il auroit pu cependant ne pas réuffir encore, fi, dérogeant à fa franchife, à la magnanimité de fon ame, il ne fe fût permis une noirceur, qu'il efpéra fans doute d'enfevelir dans les ténebres où elle fe

tramoit. Une femme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au Roi; leur liaison se resserroit, & elle en étoit déja à recevoir des lettres du Monarque & aux rendez-vous. Un courtisan moins fin que le Duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but. Il n'auroit pas manqué de fomenter la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à supplanter la favorite en titre par celle-ci, qui sembloit avoir des moyens de triompher plus présens & plus irrésistibles. Il calcula différemment, il fut au plus sûr & préféra de sacrifier sa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la consistance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le consultoit sur ses démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à son comble, demandoit une entrevue décisive par un billet pressant, le Duc de Choiseul qui aidoit cette Dame à faire les réponses, semble vouloir réfléchir sur celle-ci: il l'emporte, & muni de cette piece il va chez la Marquise: « Madame, lui dit-il, vous me regardez » comme un de vos ennemis; vous me faites l'in» justice d'imaginer que je m'occupe avec eux de » complots secrets pour vous faire perdre les bonnes » graces du Roi: tenez, lisez & jugez-moi. » Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M.; il lui raconte comment il le possède & lui fait envisager à quels risques il s'expose pour la servir. Mais il préfere le bien de l'Etat & le bonheur de son maître à sa propre grandeur, & il la juge plus nécessaire que personne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoissoit trop bien Louis XV pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle seroit prévenue à tems. Instruite de cette intrigue, elle la dissipa promptement & fit retomber sur sa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confi-

dent de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intrépide ; il répara les torts du Cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la Marquise, de maniere à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au Conseil un chef redoutable, qui, prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence, & le contrarioit autant par jalousie que par diversité d'opinion & antipathie naturelle.

Le Secrétaire d'Etat de la Marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur Lieutenant de police, ils le méprisoient Ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant ; qui ne vouloit pas se laisser gouverner ; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le Duc de Choiseul cherchant déja à s'ancrer plus fortement, à se faire des créatures & à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du college des Secrétaires d'Etat, dont les autres rougissoient, & dont il dévoroit déja la dépouille. Le coup étoit porté : on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorsqu'un incident ménagé pour accélérer sa chûte l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux emprisonnés dans la Vilaine, monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la part des officiers indiscrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette escadre fugitive, qu'une escadre armée & prête à voguer pour le salut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur, à laquelle ce Ministre étoit fort sujet, il ne ménagea pas ses termes & leur répondit durement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient

point abattu l'orgueil, se réunirent en corps, & répondirent par une lettre insolente, où, croyant se justifier à force de bravades, ils osoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conseil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illustres maisons de la cour, ce fut une rumeur, une fermentation dont on sentit le danger. Les autres Secrétaires d'Etat ne voulant pas que leur dignité fût ainsi compromise en la personne d'un de leurs confreres, se réunirent en sa faveur & demanderent à le conserver. Il n'y eut pas de conseil de guerre, mais tous ces Capitaines furent démontés; on désarma les vaisseaux; M. Villars de la Brosse, le plus ancien, l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de se rendre au château de Saumur.

D'ailleurs, ayant été accordé au Conseil de réduire la Marine aux armemens de pure nécessité, & de la tenir du reste dans la plus entiere inaction, il n'étoit plus besoin à ce département que d'un homme sévere, exact, tracassier, économe, qui consommât peu de fonds, réformât beaucoup, & sur-tout rétablît l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il se trouva placé ainsi à merveille & n'excita la jalousie de personne. Le Duc de Choiseul conçut parfaitement que la Marine ne lui convenoit pas en ce moment.

C'étoit principalement sur le Contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans son sein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes, on soupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, disoit-on, avec un esprit observateur, il avoit été accoutumé au travail dès sa plus tendre jeunesse; il avoit passé presque par tous les emplois; il avoit

voyagé ; il avoit écrit sur la morale, la philosophie, les finances, l'administration : il étoit conseiller au parlement de Metz, Maître des Requêtes ; il tenoit à différens corps ; il avoit beaucoup de consistance & de crédit ; il appartenoit au premier Prince du sang : Chancelier de M. le Duc d'Orléans, il étoit en même tems Commissaire de la Compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du Roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles*, auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les Soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne changeoit en rien l'Etat & grevoit seulement des publicains engraissés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme (*).

La déclaration porta suspension de plusieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin celle tendante à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bra-

(*) A. M de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les Fermiers-généraux.

voit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-isle qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclorre que des opérations tyranniques & maladroites, propres à lui faire perdre son credit au dehors & à la ruiner au dedans.

(22 Septemb.) Un Lit de justice tenu à Versailles pour l'enrégistrement de son fameux Edit de subvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'édit commença par rester sans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas possible de se procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des besoins. Aucun financier ne voulut se charger d'assignations anticipées sur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la ressource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caisses (21 Octobre), d'en enlever tout l'argent & de suspendre pendant un an le payement des billets des fermes, des rescriptions & le remboursement des capitaux qui devoient être faits par le trésor-

royal & la caisse des amortissemens (24 Octobre).
En même tems il exhorta les sujets du Roi à porter leur vaisselle à la monnoie, pour être convertie en especes applicables aux besoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la sienne. C'étoit joindre à l'atrocité du despotisme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantissoit la confiance, en énervant ses soutiens. Eh! dans quel tems? lorsque par le second il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconséquence de ses principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à se tirer d'un embarras momentané en se replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut assimilé à ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la chose moins au grave & plaisanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamans de ceux-là tracés sur l'ombre & le manque de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la tête des finances un personnage aussi décrié: il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il soutint sa disgrace. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes vertus on comptoit la modestie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de besoin. Il afficha une arrogance & un faste déjà incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loua un hôtel considérable dans le quartier le plus brillant; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit

une opulence injurieuse pour les autres : il sembloit s'élever seul sur les ruines de la foule de ses concitoyens ; il mangeoit dans l'or, & les plus grands Seigneurs n'avoient que de la faïance ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du Monarque, chacun porta son argenterie à la monnoie ; les corps religieux n'oserent s'y refuser. Messieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le Roi leur répondit : *tout, excepté les vases sacrés*. Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des listes de ces citoyens zélés, qu'elles seroient insérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Versailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine est infaillible en France. Il n'est pas jusqu'aux courtisannes qui desirerent figurer sur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens sages qui ne s'en piquerent point, & ils se contenterent de faire disparoître leur vaisselle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recélement joint aux frais, aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoses, réduisit la ressource d'une douzaine de millions en totalité à peu de chose. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'instant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent de suites affreuses.

Depuis Samuel Bernard, la cour avoit toujours eu un banquier, c'est-à-dire, un homme qui, par son crédit national & étranger, lui procuroit des secours prompts en argent, sur lesquels il bénéficioit. Un état bien rangé sans doute, n'auroit pas besoin de pareils supports, les reserveroit du moins pour des crises rares & extrêmes. En France, c'est devenu un moyen de plus de fournir aux déprédations des Ministres, à la voracité des favoris ; aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cause plus immédiate de ruine & de destruction.

Mais ce mal qu'il auroit fallu reformer en tems de paix, vu le désordre des finances, étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel, le successeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ses semblables; il en étoit aimé, à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus, des services pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs né dans l'obscurité, il ne rougissoit point de son extraction. Il étoit modeste; éprouvé par l'adversité, compagnon de disgrace des le Blanc, des Belle-isle, des Sechelles, son mérite personnel lui avoit acquis une considération fondée. Plusieurs fois le Roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des finances; mais s'il ne voulut pas être Contrôleur-général, il en faisoit, & l'on conserve encore dans sa famille des Lettres de Louis XV, où S. M. le consulte sur le choix de ses Ministres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit sous-divisée entre plusieurs financiers. M. de la Borde, qu'on avoit vu nagueres porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du Duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le payement & l entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de Madame de Pompadour, & conjointement avec Mrs. d'Harvelay garde du trésor-royal, Michel trésorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Goossens banquier, avoit contracté une soumission avec le Roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine, cinq cens mille liv. dans le même espace de tems pour celui des fortifications & du génie, & une espece de pot de vin d'avance de deux millions au trésor-royal. Pour

remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances, mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagemens : il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surséance. Cet acte de justice envers ces Messieurs, prescrit par la nécessité, fut une source d'injustices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux, s'étendant & se sous-divisant à l'infini. Il en survint un bouleversement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que causa le coup de désespoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à se lasser eux-mêmes. A l'entrée de l'hiver le Prince Louis de Brunsvvick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux ministres de France, de Vienne, de Russie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des Rois d'Angleterre & de Prusse, de leur dire que touchés des calamités d'une guerre allumée depuis plusieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particuliérement au tendre intérêt qu'ils portent à leurs sujets respectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un si cruel fléau; que dans cette vue, & à dessein de manifester la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix solide & générale. M. Pitt avoit réitéré à Londres la même déclaration aux Ministres étrangers. Mais S. M. Britannique jugeant par les opérations extravagantes du Contrôleur-général le royaume dans la derniere détresse, se refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas poussées plus loin. Peut-être aussi n'étoit-ce de sa part qu'une espece de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe

durant la derniere guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui, & se crut quitte par sa déclaration, vraissemblablement moins sincere que n'avoit été celle du Monarque François. En effet son Ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la Loi du plus fort étant la seule entre les Souverains, celui qui est dans le cas de l'imposer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eût suivi cette maxime, elle ne se trouveroit pas dans la crise où elle se trouve aujourd'hui. (*) Puisse la France ne pas commettre la même faute à son tour !

L'année 1760 s'ouvrit donc par de nouveaux combats & de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de son escadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au Maréchal de Belle-Isle, & que ce Ministre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit se réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuse, sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du Nord dans la saison la plus rigoureuse, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la famine, Thurot surmontant ces obstacles, malgré les représentations du Commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France sans avoir fait quelque chose. Il jetta successivement l'allarme sus les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Carrick-fergus au Nord de l'Irlande (17 Février). Elle réussit ; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la désertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaste, ville commerçante, distante d'environ quatre lieues ; Thurot le proposoit, & si le Général des troupes de terre

(*) En 1779, où l'on écrit ceci.

eût secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence entre les chefs, les pourparlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques heures après, l'escadre, reduite à trois frégates (*), rencontra (28 Févr.) une escadre Angloise à peu-près d'égale force (†) en apparence, mais réellement supérieure en canons & en hommes (§), d'ailleurs toute fraîche. Après un combat assez opiniâtre ou périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carriere eût été plus longue. Il en avoit déja une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand pere étoit Capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce Monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misere, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Prison-

(*) Le *Maréchal de Belle-isle*, de 40 pieces de canon, que montoit le Commandant; la *Blonde*, de 32, & la *Terpsycore* de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon* de 36 canons, l'*Amaranthe* de 18, & le *Faucon* de 8.

(†) L'*Eole* de 32 canons, la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(§) Ces frégates « (dit M. de Bragelonne dans son *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot) » etoient » incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux armées » que les nôtres; car, quoique *Belle-Isle* eût 44 canons, » il n'étoit pas de force à cela, & les gros tems que nous » avions essuyés à la mer, nous avoient obligés d'en mettre » une partie à fond de cale, entr'autres no pieces de 8, » & M. Thurot ne les fit pas remonter pour le combat, » ensorte que nous n'en avions pas plus de 32 ou de 34 : » il en étoit de même de nos autres frégates à proportion. » D'ailleurs les Anglois avoient tous bons matelots à leurs » bords, & nous n'en avions point, ou presque point ».

nier

nier en Angleterre, en même tems que le Maréchal de Belle-isle, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir : il se saisit d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le Maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise, en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eût été résolu à Versailles de tenter une descente, M. de Belle-isle jetta les yeux sur Thurot, qui, ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit tiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des Ministres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, auroit-il mieux réussi en ce qui le concernoit, s'il y eût eu plus d'harmonie entre les officiers de terre & lui. Mais la mésintelligence fut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le destituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déja le pistolet bandé contre lui, lorsqu'on fit entendre au Brigadier qu'il passoit ses pouvoirs. Cette querelle s'appaisa, non sans un levain d'animosité qui fermentoit sans cesse, occasionnoit de piques continuelles & tourna au détriment du service. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de justesse dans les idées, avoit manqué de sens en cette occasion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mêlangée pouvoit le faire échouer en

l'empêchant de donner à sa témérité tout son essor. Cette témérité étoit fondée sur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus pressans, sur son mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & sur l'envie démesurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illustrer ; ne perdant jamais de vue son but, opiniâtre dans la réussite de ses projets, il bravoit tous les obstacles. Malheureusement prodigue de sa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excusoit son défaut de prudence par une maxime singuliere, détestable en général, mais que lui suggéroit le sentiment intime de son courage & de ses ressources. Il disoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais user de précautions ; qu'il doit toujours prendre conseil du moment seul, qu'autrement c'est afficher une méfiance honteuse de soi-même. On voit par-là que la modestie n'étoit pas sa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'est où il visoit, & il y seroit parvenu si la mort ne l'eût arrêté à la fleur de l'âge & au moment où sa carriere commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aisée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractere aimable, insinuant auprès de ses supérieurs, facile avec ses égaux, mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il sauroit conserver aux dépens de sa vie le commandement que le Roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ses inférieurs, moins par insensibilité que par ardeur pour la rigidité du service ; il déployoit toute sa compassion envers ceux des ennemis qu'il faisoit prisonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs ; ensorte que ceux-ci lui étoient souvent plus affectionnés que ses propres gens, qui l'admiroient sans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans sa derniere action, où la plupart des canoniers de sa frégate quitterent leur poste & se cacherent, sans qu'on pût les ramener. Sa présomption fut cause de tous

les malheurs de la journée, si nous en croyons l'historien. Confiant dans la légéreté du *Belle-isle*, Thurot se flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la course; il négligea d'employer du moins le tems à se disposer au combat, quoique chacun l'en pressât; il ne fit pas mettre de bastingues; il n'ordonna le signal de ralliement pour les deux autres frégates que lorsqu'il fallut faire celui de l'attaque; ensorte qu'il se trouva seul contre trois, & que la *Blonde* & la *Terpsycore* n'arriverent que pour se faire prendre. La défection des siens rendant son artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grenades, ni grapins préparés & manqua son objet. Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense, exposé au feu continuel des Anglois, on le sollicita de se rendre, il voulut essuyer encore une bordée, c'est-à-dire, recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué sur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministere, ni à la dérision de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurence.

Malgré son désastre la cour regretta Thurot. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le salut & l'approvisionnement du reste de ses colonies: dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du Roi, on imploroit le secours du commerce, & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, Capitaine de ses vaisseaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le Roi donnoit de ses bâtimens à des conditions très-avantageuses, les négocians de Bordeaux refuserent de s'y intéresser, sous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la Marine Royale; ils dirent qu'ils faisoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duquesne, des Conflans.

Il étoit essentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au

Canada. Le Marquis de Vaudreuil, pour former des instances plus vives & plus efficaces, avoit chargé M. Mercier, Commandant de l'artillerie, de se rendre en France & d'exposer sa situation, d'annoncer qu il ne désespéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec, si l'on secondoit son plan. Dans l'espoir qu'on en seroit frappé à la cour, il se conduisit pour la campagne suivante d'après cette supposition, & tout fut prêt au mois d'Avril. Une armée de dix mille hommes se trouva combinée des diverses troupes rassemblées aux ordres du Chevalier de Levy & se mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec, sans que l'ennemi s'en doutât : elle touchoit presque à un détachement avancé de 1500 hommes qu'on auroit surpris & mis en déroute, lorsqu'un accident impossible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défiloient sur deux bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces ; chaque soir elles mettoient à terre. Un canonier en sautant de sa chaloupe tombe dans l'eau, il saisit un glaçon, & entraîné par cet appui, il flottoit au gré du courant. Comme il rasoit la rive de la ville, un sentinelle l'apperçoit, crie au secours ; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve sans mouvement; son uniforme le fait reconnoître pour un soldat François. On le transporte chez le Gouverneur, on cherche à le rappeller à la vie, autant par curiosité que par humanité ; on le reconforte par des liqueurs spiritueuses ; il recouvre l'usage de la voix : il déclare qu'une armée de dix mille François est aux portes de la capitale, & il meurt. Le coup de main projetté échoua de cette maniere, & il fallut former un siege en regle. Le Chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions jusqu'à l'arrivée des secours de France. (27 Mai) Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon sur le fleuve ; on ne doute pas que ce ne soit un pavillon François. C'étoit une Escadre Angloise : à peine

eſt-elle arrivée qu'elle détache un vaiſſeau de 60 pieces de canon & une groſſe frégate pour s'emparer de la petite flotte françoiſe, mouillée auprès du cap & qui lui ſervoit de magaſin. L'*Athalante*, de 30 canons ſeulement, la protege, & lui donne le tems de ſe ſauver. Elle eſſuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien ſupérieur en forces. Elle ſe défendit juſqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau ; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reſte obligé de ſe rendre priſonnier de guerre. On juge aiſément que le Capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du Roi, c'étoit un *Bleu*, & il ſe nommoit le Sieur *Vauquelin*.

Cet échec obligea de lever le ſiege, & les ſecours d'Europe, conſiſtant en ſix navires ſeulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'enſuivit (8 Sept.). La réduction entiere fut effectuée en quelques mois. Le bon eſprit françois fit qu'on s'en conſola bientôt ; on dit que c'étoit une charge de moins ; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit ſur-tout la façon de penſer de M. Berryer, meſurant les objets à ſon génie étroit. Il fut enchanté d'être débarraſſé de celui-ci, qui ne lui cauſoit que de la ſollicitude. Sous ce point de vue il ſupporta du même ſang-froid la priſe de Pondichery.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit guere être autrement. Le retard des ſecours qu'on avoit réſolu de faire paſſer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent qu'en 1757 ; une diminution conſidérable des troupes, des vaiſſeaux & de l'argent deſtinés à cette expédition, que des beſoins plus preſſans de l'Etat firent appliquer ailleurs ; le choix des chefs, dont il devoit réſulter bientôt une méſintelligence perſonnelle, & enſuite une déſunion générale entre les ſubalternes, tout cela faiſoit préſumer aux gens inſtruits qu'à

moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en sortir expulsés honteusement.

M. de Sechelles qui, en qualité de Contrôleur-général, avoit la Compagnie des Indes dans son département, dès le commencement de la guerre avoit, au nom du Roi, déterminé cette Compagnie à continuer son commerce, en l'assurant de la plus forte protection de S. M. En conséquence le Comte de Lally initié dans cette administration comme Syndic, désigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer, confera de bonne heure avec ce Ministre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes, six millions & trois vaisseaux du Roi, auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois possédoient dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renseignemens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme sa rivale, & loin de diminuer ces renforts, il auroit fallu plutôt les augmenter, deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire, au moment du départ on retrancha sur la totalité deux bataillons, quatre millions & deux vaisseaux de Roi, c'est-à-dire les deux tiers. Le Général, furieux, refusa de s'embarquer; il reçut l'ordre de ne point reculer & promesse qu'on remplaceroit ce vuide l'année suivante; ce qui n'étoit pas la même chose.

Quoi qu'il en soit, il partit avec M. d'Aché (5 Mars 1757), qui de son côté avoit débuté par une mauvaise manœuvre, dont s'en étoit suivi un retard de deux mois. Tous les momens sont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais, d'autres négligences durant la navigation, ensorte que l'escadre ne mouilla que le 16 Décembre à l'Isle de France, environ huit mois après son départ d'Europe, tandis que ce voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer que six au plus en escadre & avec les contrariétés qu'on peut sup-

poser. Quoi qu'il en soit, nouveaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mousson favorable (*), lorsqu'un conseil général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Isle de France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit fournir de la subsistance aux équipages des vaisseaux & aux soldats de débarquement jusqu'à la saison plus convenable pour le départ. Il partit donc (27 Janvier 1758), mais relâcha bientôt à l'Isle Bourbon. Et après avoir battu la mer encore durant trois mois (29 Avril 1758) il eut connoissance de l'Escadre Angloise envoyée d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de se réunir aux vaisseaux de l'Amiral Pocock (24 Mars 1758). On reconnut alors combien la célérité eût été nécessaire, puisque six semaines plutôt on eût intercepté la communication, soutenu l'honneur du pavillon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi de disparoître & triomphé sur lui pour toute la guerre dans la presqu'isle de l'Inde. Au contraire, il en résulta deux combats qui tournerent au désavantage de la France, & obligerent M. d'Aché de regagner honteusement l'Isle de France, de rester un an sans oser se remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troisieme fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vîte qu'il n'étoit venu, & occasionner la perte de Pondichery, le seul boulevard qui nous restât à la côte de Coromandel.

Dans l'épisode de la guerre de 1756, où la Marine joue un rôle si considérable, nous nous attachons sur-tout à ce qui la concerne. Nous avons observé que c'est la partie foible de tous nos historiens, même de Voltaire, qui raisonne très-peu pertinemment sur cet objet. Il exige si essentiellement la connoissance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle est consacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverses actions

(*) On appelle dans l'Inde *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois du Nord & six mois du Sud.

maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les consultent qu'une source d'erreurs & de balourdises historiques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des instructions prises de gens du métier. C'est dans cet esprit qu'outre les rélations de différentes especes que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de sa conduite dans l'Inde, nous avons consulté une foule d'acteurs & de témoins de ces scenes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuses descriptions de ces récits, plus ennuyeux encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au résultat & aux circonstances essentielles. Il paroît constant que M. d'Aché étoit supérieur à l'ennemi (*). Déja même il avoit obligé deux frégates angloises de se brûler & commencé à répandre la terreur, lorsqu'il commit plusieurs fautes qui lui firent perdre ses avantages & lui donnerent de l'infériorité; par une pique mal entendue contre le

---

(*) *Comparaison des deux Escadres.*

ESCADRE FRANÇOISE.

Vaisseaux.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
Le *Zodiaque*. . . .	74	M. d'Aché, Chef d'Escadre.
Le *Comte de Provence*.	74	de la Chaise.
Le *Bien-aimé*.	58	Bouvet.
Le *Vengeur*.	54	Palliere.
Le *Condé*.	50	Rosbau.
Le *Duc d'Orléans*.	50	Surville, Cadet.
Le *Saint-Louis*.	50	Joannis
Le *Moras*.	50	Bec-de lievre.
Le *Duc de Bourgogne*.	50	d'Après de Mennevillette.

FREGATES.

Diligente.	30	Marion.
Sylphide.		Marin.

Comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dûs à ce Général, au lieu de l'escorter à Pondichery avec toute son escadre & de se conserver ainsi ensemble, il en détacha un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pocock, il s'en trouve surpris & sous le vent (29 Avril 1758). Il étoit encore à forces égales ; il se bat bien, il est même blessé : mais la défection du Duc de *Bourgogne* est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Mennevillette, Capitaine de vaisseau de la Compagnie, homme instruit, de l'Académie des Sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au Ministre (*) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems ; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il sortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit.

ESCADRE ANGLOISE.

Vaisseaux.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
L'*Yarmouth*. . . .	70	Pocock, Amiral. Harison, Capitaine.
L'*Elisabeth*.	70	Stevvens, Amiral. Kemperfelt, Capitaine.
Le *Cumberland*. . .	66	Brereton.
Le *Weymouth*. . .	60	Michel Vincent.
Le *Tyger*.	60	Thomas Latham.
Le *Newcastle*. . . .	54	George Legge.
Le *Salisbury*. . . .	50	J. H. Somerset.
	Frégates.	
Le *Queenborough*. .	30	
Le *Protecteur*. . . .	24	

(*) Datée de l'Isle de France le 30 Octobre 1758. Voyez cette piece insérée sous le N°. XIII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

Quoi qu'il en soit, ayant fait arriver ses vaisseaux, ce qui, en terme de marine, veut dire fuir lorsqu'on est sous le vent, le Général François ne profita point du succès prétendu dont il se vante ; il donna même droit à l'Amiral Anglois de se glorifier, puisqu'il fit manquer à M. d'Aché l'objet de la station actuelle. Il étoit de se tenir à la hauteur de Goudelour & du Fort Saint-David, qu'assiégeoit en ce moment le Comte de Lally, & dont il étoit essentiel de ne laisser approcher aucun bâtiment, soit pour y jetter du secours, soit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il est vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reste, repassant sous le vent à la vue de l'escadre françoise, ils furent se réparer à Madras, & ils remirent à la mer dix jours après.

Cependant M. d'Aché étoit embossé à Pondichery. Affoibli d'un vaisseau (*) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit résisté à toutes les sollicitations de sortir sous prétexte d'impuissance. Il se contentoit de faire des vœux pour la réussite du Comte de Lally, au Fort Saint-David, en lui marquant, *tout ce que je trouve de terrible est que nous ne puissions nous aider réciproquement* (†). Celui-ci est obligé de se rendre à Pondichery en personne & de forcer le Chef d'escadre à lever l'ancre, en commandant des grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refusoit de venir se montrer dans le Fort Saint-David, pour ôter aux assiégés l'espoir de recevoir du secours. Ce procédé violent nous est attesté par M. de Leyrit, Gouverneur de la place pour la Compagnie (§). Nous ignorons si M. de Lally avoit

(*) Le *Bien-aimé*.

(†) Ce sont les propres termes d'une lettre du Comte d'Aché au Comte de Lally, datée de Pondichery le 18 ... 1758.

(§) Voyez les Lettres que les Sieurs Duval de Leyrit & de Lally se sont écrites dans l'Inde, avec un commentaire ...ier.

le droit d'en user ainsi; il fut du moins employé très-à-propos, car à peine M. d'Aché eût-il paru, que le Fort capitula.

(2 Juin 1758) Après avoir pris ce boulevard de la Puissance Angloise à la côte, il auroit été instant de profiter d'un premier succès qui faisoit respecter le nom François dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du Roi, inspiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en est presque toujours suivie, & de se porter à Madras, le second point, qu'il étoit recommandé aux Généraux de terre & de mer dans leurs instructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du Comte de Lally, qui fit l'impossible pour y déterminer le Comte d'Aché, sans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageusement. La jalousie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordassent. Le Chef-d'escadre se souvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier : il prétexta la nécessité d'aller d'abord au devant des secours qu'il attendoit de l'Isle de France, d'intercepter, s'il étoit possible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madras & à Pondichery. L'allarme se répandit bientôt dans ce Comptoir, & le conseil lui dépêcha une embarcation pour le sommer de revenir, non plus à dessein d'attaquer les Anglois qui s'étoient rassurés, mais de préserver la ville de leurs insultes. On lui propose de nouveau de marcher contre l'escadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois : il s'obstine à rester, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du Roi. Enfin Pocock menace de l'attaquer à l'ancre; il est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce désavantage. Second combat (3 Août 1758), où son adversaire lui enleve encore le vent & il éprouve toutes sortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaisseau de la Compagnie; d'autres ne peuvent se servir de leur premiere batterie & sont obligés d'arriver; le *Zodiaque* perd trois fois son gouvernail, & M. d'Aché craint de sauter par des artifices que lui jettent les Anglois.

Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il est blessé, & tout en disant d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi*; *que l'ennemi n'en avoit plus voulu*; *que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon*; (*) il convient de l'autre *que son Escadre n'est plus en état de rien faire*; (†) il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi & de courir à trente lieues sous le vent pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en sûreté; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement si les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les secours qu'on lui offre, malgré les instances du Comte de Lally & du Conseil pour l'engager à rester, au moins aussi long-tems que l'ennemi, il part six semaines avant la saison & contre mousson, abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits, nous laissons prononcer définitivement le lecteur; mais quoiqu'un Général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage, à un jeu où le savoir & le hasard sont mêlés, lorsqu'un homme perd toujours on est bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que son adversaire.

Le singulier, c'est que le Comte d'Aché partoit, pour motiver sa retraite, du même principe qu'on lui opposoit afin de l'en détourner. Il disoit que son Escadre devoit être le salut des établissemens François dans l'Inde, & on lui représentoit que sous prétexte de leur être utile l'année suivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les saisons, & qui pouvoit profiter de son absence & tenter un coup décisif, qui rendroit le retour de son escadre superflu l'année suivante. Le singulier, c'est qu'il quittoit Pondichery

(*) Termes de ses différentes lettres, ou de M. de Monteil, Major de l'escadre

(†) Voyez sa Lettre du 21 Août 1758 au Comte de Lally.

malgré le Conseil pour se rendre à l'Isle de France, où le Conseil trembloit de le revoir, & lui annonça à son arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à sa subsistance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaisseaux se pourvoir de vivres au Cap de Bonne-Espérance. Cette expédition retarda, sans contredit, son retour à la côte; mais cependant ces approvisionnemens furent faits d'assez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très-long-tems avant le mois de Septembre & après plus d'un an d'absence. Cette fois il avoit une supériorité qu'il avoue lui-même : trois vaisseaux de Roi (*) & plusieurs de la Compagnie l'avoient joint sous les ordres de M. de l'Eguille, autre officier-général, son cadet. Il auroit bien desiré que cet excellent marin, qui étoit déplacé en second, l'eût relevé d'une mission lui déplaisant beaucoup, & il eût été à souhaiter que la cour l'eût ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un service accommodant, & loin de faire naître les obstacles comme son prédécesseur, les eût applanis. La mauvaise combinaison du ministere qui ne savoit pas destiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce second Chef-d'escadre inutiles.

Le 10 Septembre 1759, avant que le Comte d'Aché eût pu parvenir à Pondichery, les deux Escadres se rencontrerent, & malgré son infériorité l'Amiral Pocock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaisseaux (†) contre onze, dont trois de soixante-quatorze canons, quatre de soixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, suivant le propre compte de M. d'Aché. Assurément il y avoit de quoi pren-

---

(*) *Vaisseaux.*	*Can.*	*Capitaines, MM.*
Le *Minotaure*. . . .	74	de l'Eguille, Chef-d'Escadre.
L'*Illustre*.	64	de Ruis.
L'*Actif*.	64	de Beauchesne.

(†) l'Amiral Anglois dans sa relation prétend qu'il n'en avoit que sept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

dre une belle revanche : mais le malheur s'en mêle encore : l'Escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaisseau du Roi. Quatre vaisseaux de la Compagnie fuient & désertent ; l'ennemi a le vent, le Général est blessé, il est obligé de faire sa retraite : il mouille à Pondichery & dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette conduite. Dans ses deux premiers combats, il avoit toujours affecté, malgré son désavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il soutient aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à rester, qu'il a été battu. On l'assure que l'ennemi l'a été davantage ; qu'il est en très-mauvais état ; qu'après tout il est essentiel de faire bonne contenance & d'en imposer aux Noirs, qu'à ce dessein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de sa victoire. A l'instant une salve de cent pieces de canons confirme ce discours & chatouille agréablement les oreilles du Général. On y joint des représentations, des prieres, des protestations ; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'Escadre Angloise pour l'écraser, ou s'il ne veut rien risquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux son amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de son Escadre, le seul soutien des établissemens de la nation, seront constatées jusques à Dely ; qu'outre l'opprobre dont le nom françois va être couvert, il en résultera une telle idée de sa foiblesse, que tous ses alliés l'abandonneront. Enfin rien ne pouvant réussir, on lui signifie un protêt national, par lequel, en lui déclarant qu'après avoir épuisé tous les moyens capables de le retenir, le Conseil & tous les habitans rassemblés le rendent responsable seul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adressent au Roi & aux Ministres contre lui pour en demander justice.

Tout étoit inconséquence, contradiction, absurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé, où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs : mais la valeur n'est pas la premiere qualité d'un Général ; il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit de vertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery brusquement, sous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les réparations de son escadre, qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans ; & dans le protêt national cité ci-dessus, piece foudroyante (*), on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en souhaitera ; on se charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment. Bien plus : M. d'Aché se condamne lui-même : il veut justifier son évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sous le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de subsistances & d'équipages ; ses vaisseaux n'étoient donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qu'il disoit n'être pas en état de soutenir.

(*) Voyez les représentations faites à M. le Comte d'Aché par Mrs. du Conseil supérieur de Pondichery au nom de la nation assemblée en corps le 17 Septembre 1759, & la Protestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichery, signifiée à M. d'Aché le 17 Septembre 1759. Ces deux pieces sont inserées & répétées tout au long dans differens Mémoires produits au fameux procès du Comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

Mais ce qui rend M d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichery, non-seulement sans reparoître après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ses Mémoires un tableau pathétique de l'ouragan du mois de Janvier 1760, qui jetta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya ses fureurs pendant deux jours consécutifs, & réduisit l'Isle de France à l'extrêmité la plus triste. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction, les craintes du Ministere de France pour cette colonie, les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de Janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens ; il étoit aisé de juger que les craintes de Versailles étoient dénuées de fondement & de vraisemblance ; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichery, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus sûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des isles Françoises ; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer sans replique la résolution de se rendre à la côte, c'est la famine, le plus cruel des fléaux dont l'Isle de France étoit menacée, l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaisons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puissant des Anglois, s'ils investissoient l'isle. Le Gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puissans pour se débarrasser de l'Escadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation protester à Pondichery contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, sans en être ému, le Conseil de l'Isle de France protester contre lui, de ce que, par le séjour trop long qu'il faisoit à cette isle, il en causoit la ruine. Il voit ses propres

officiers (*) se joindre à la colonie ; il voit le trouble, le désordre, les dissentions, l'effroi qu'il y cause, & il persiste à rester où l'on desire qu'il ne soit pas, parce que, loin d'y être utile il en augmente les malheurs ; & il ne veut pas aller où l'on desireroit qu'il restât, parce que son escadre en faisoit la sûreté. Il dit par-tout que cette escadre est l'espoir de l'Inde, la ressource à employer pour sa conservation ; que sa perte entraîneroit celle de l'Inde ; que tout son salut réside en elle, & Pondichery est pris en un moment où cette escadre est la plus florissante & reste dans une sécurité parfaite à mille cinq cens lieues !

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cause essentielle de la prise de Pondichery, ou, si l'on veut, le Ministre imbécile qui, adoptant légérement les insinuations que lui faisoit peut-être suggérer adroitement la cour de Londres, lui inspira de fausses allarmes pour l'Isle de France ; allarmes dont le chef des opérations maritimes se prévalut volontiers, en ce qu'elles favorisoient son indolence & son éloignement du Comte de Lally, qui s'étoit, au rapport de ses accusateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il est tems de faire connoître ce personnage, qui, pendant quelque tems, a tenu les yeux de l'Europe fixés sur lui. C'étoit un homme, dur, attrabilaire, tourmenté à l'excès de la phrénésie de la domination qu'il exerçoit avec un despotisme intolérable. La Compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la défendre contre ses ennemis domestiques, que contre ses ennemis du dehors. Les premiers étoient ses plus chers serviteurs, qui, enrichis de ses dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détresse où ils l'avoient réduite, désiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs désordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre

(*) Entre autres M. de Ruis, Capitaine de l'*Illustre*.

à rémédier au mal. Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raison, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts se joignoit un vice bas & infâme, une avarice sordide, qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs, mais pour tourner à son profit les restitutions qu'il en exigeoit. Il semble se réserver le privilege exclusif d'achever seul la ruine de la Compagnie. Plein d'esprit dans ses écrits, ses actions étoient souvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichery & déja brouillé avec son collegue pour les entreprises maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le conseil, le militaire, la bourgeoisie. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient & qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienséances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le Comte de Lally qui n'étoit pas un Général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou Forts. Réduit à sept cens hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bateau pour sa défense, soutient un blocus & un investissement de neuf mois (15 Janv. 1761), & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déja exténuée de misere & de fatigue.

Une circonstance singuliere rendit la capitulation de Pondichery, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions

données aux Comtes de Lally & d'Aché par la Compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établissemens Anglois dont ils s'empareroient. Le Gouverneur de Madras, qui s'étoit transporté à l'armée Angloise pour diriger les articles, fit valoir ces dispositions des François & exigea la même rigueur. On fit embarquer pour l'Europe, non-seulement les troupes de la garnison, non-seulement les chefs civils & le conseil, mais encore tous les subalternes attachés à la Compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit passer la charrue sur cette ville superbe, n'offrant désormais qu'un monceau de ruines.

Les dissentions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théatre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti suivant ses intérêts, ses affections ou ses préjugés, & il en résulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Il fut, ainsi que celui des Canadiens, le seul fruit que la France recueillit du sang & des trésors qu'elle avoit prodigués pour la conservation de ces immenses possessions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre sur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, sans lui laisser aucun espoir de compensation. La prise de l'Isle Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique Septentrionale, qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichery, tombé faute d'Escadre, mettoit en leur pouvoir toute la presqu'isle. Ils devenoient maîtres, non-seulement de la côte de Coromandel, mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé (10 Févr.). Il ne restoit plus que les Isles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems sans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux isles voisines de

la Martinique servirent ensuite à la resserrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquise quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un Capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raison de ses exploits, mais de sa superbe taille & de sa belle figure. Assurément si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir défendu le terrein pied-à-pied, que dire du Gouverneur de la Martinique, réduite en entier en moins de six semaines (*) ! Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni : il échappa, comme tant d'autres à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Domingue, Cayenne, la Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déja à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-isle, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils y réussirent dans cette guerre, où la foiblesse & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de Mars ils avoient préparé un armement considérable à cet effet. (8 Avril) Ayant été repoussés à une premiere descente, ils s'y prirent mieux une seconde fois, & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoit dans la forteresse, ils subjuguerent toute l'isle en moins de deux mois (7 Juin.) Lors de la capitulation, le Major-

(*) La descente fut effectuée le 7 Janvier 1762, & la [r]édition totale le 14 Février.

général Hodgſon & le Commodore Keppel, en la ſignant, ne manquerent pas de rendre juſtice à la valeur de la garniſon ; ils dirent : *Accordé, en faveur de la belle défenſe faite par la Citadelle ſous les ordres du Chevalier de Sainte-Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le Chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, ſuivi comme un perſonnage rare. Il ſurvécut peu à ſa gloire, & ayant été chargé de la défenſe de Saint-Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais ſi la réſiſtance de Belle-iſle fit honneur à ſon généreux défenſeur, il n'en étoit pas moins honteux pour la France de voir enlever ainſi à ſes yeux un de ſes boulevards ſans lui porter le moindre ſecours ; de voir les Anglois la dominer juſques chez elle ; & pouvoir infeſter plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baye de Biſcaye, gêner ſes armemens, ſon cabotage & ſon commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des deſcentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.



PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR

A

CETTE HISTOIRE.

N°. I. (Page 17.) *Journal des Etats de Bretagne, tenus en 1752.*

LES trois Ordres qui composent les Etats de Bretagne, ont demandé unanimement aux Commissaires du Roi la suppression de l'imposition du Vingtieme, comme étant intolérable & dans le fonds & dans la forme. M. le Duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ses instructions qui concerne le Vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes représentations à ce sujet. Cette réponse a excité la plus grande fermentation dans les Etats, & a donné lieu à une seconde députation pour remontrer aux Commissaires que les Etats, dépouillés du droit naturel de faire des représentations sur un objet aussi important que le Vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'Evêque de Rennes & M. de Lannion, Président de la Noblesse, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir sur la levée de cette imposition, pour motiver leur résistance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'assemblée. M. le Duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général sur l'article du Vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui représentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer sur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir se prêter à leurs instances, & en même tems la ferme résolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les Etats étant assemblés dimanche, les Commissaires du Roi leur avoient fait signifier un ordre par écrit de nommer aux Commissions pour le travail, &

que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que fit le Tiers-Etat d'envoyer une députation pour prier MM. les Commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des Etats sur le Vingtieme. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'Evêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réitérées pour le même objet, M. l'Evêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le Duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié ; qu'il n'écouteroit point les griefs sur le Vingtieme qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffriroit pas que l'autorité du Roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçoit de la part des Etats un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'Evêque de Vannes aux Etats, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du Vingtieme continueroit ses séances & dresseroit un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'Evêque de Rennes, Président, mais interrompue par plusieurs membres de la Noblesse, & qui entraînerent presque toute l'assemblée, qu'elle étoit irréguliere, & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contre elle avec un grand bruit & empêcherent qu'elle ne fût inscrite sur les régistres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 Octobre, que l'opposition de la Noblesse a eu son effet ; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les régistres, & que la commission du Vingtieme n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des Etats a borné le sien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui justifie sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le Duc de Chaulnes, qui a toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les Etats, de leur côté, ont persisté opiniâtrement dans le dessein de ne rien faire ; ils ont été jusqu'à refuser d'ac-

corder la gratification de 1500 livres, qu'il est d'usage de donner au Capitaine des gardes de M. le Duc de Chaulnes, qui a apporté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibération des Etats, ils n'ont pas voulu faire, selon la coutume, une députation d'humanité pour visiter les membres des Etats malades. M. le Duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les Etats ont fait une députation à M. le Duc de Chaulnes pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet de son don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses Commissaires de n'entendre les représentations des Etats sur le Vingtieme, ni pour le fond ni pour la forme. On ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente, & que M. le Duc de Chaulnes seul a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit enfin éclorre une délibération, dont la Noblesse, un peu radoucie, fit elle-même la proposition, & qui fut sur le champ adoptée par les autres Ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée; d'y faire travailler dans le moment la commission du Vingtieme, & de l'envoyer à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. le Comte de Saint-Florentin.

M. l'Evêque de Rennes ayant prononcé aux Etats de Bretagne un discours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêter aux volontés du Roi : un député de la Noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du Clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le Roi a dépêché un courier en Bretagne, qui porte une Lettre de cachet pour séparer les Etats.

Par une Lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres assem-

blées des Etats avoient été plus tumultueuses que jamais ; que M. l'Evêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits ; que la Noblesse s'étoit opposée à toute espece de délibération ; que le 10 à neuf heures du matin, les Etats étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les Commissaires du Roi un ordre, qui porte que le Roi, informé de la résistance de la Noblesse à obéir aux ordres de ses Commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & des prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses Commissaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du Vingtieme, pour y avoir tel égard qu'Elle jugeroit juste & raisonnable. Après quelques débats, l'avis des trois Ordres fut unanime, d'enrégistrer les ordres du Roi & d'y obéir. En conséquence les commissions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les Etats avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la Noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du Vingtieme avant de passer outre.

On a informé les Etats que l'Evêque de Rennes qui, en 1749, n'étoit imposé pour le Dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751, à cent cinquante-cinq mille livres pour le Vingtieme ; qu'il en étoit ainsi des autres. La Commission est chargée de constater ces griefs.

Les lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'Evêque de Vannes & de M. le Marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & Madame de Chaulnes, & pour M. l'Evêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiscrétement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé affiché à sa porte les mots suivans : *On donnera aujourd'hui la seconde représen-*

tation des fureurs de Guerassin, (c'est le nom de famille de M. l'Evêque) *qui sera suivie des faux freres.*

On a mis aussi sur la porte du Sénéchal de Rennes, une carricature, où il est représenté pendu.

Les lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre chose dans la séance du vendredi 13, que d'écouter & de suivre la proposition qui fut faite de faire demander au Directeur du Vingtieme l'état général par Evêché de cette imposition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la Commission voulant en prendre connoissance pour servir de base & de motif au mémoire des griefs. Le Sieur Ferré, Directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'Intendant, à qui l'on s'est adressé, mais qui a refusé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le Garde des Sceaux. Les Etats s'adresserent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les Etats se crussent en droit de demander compte au Roi & à ceux qui le représentoient, d'une imposition dont l'administration se faisoit en son nom; qu'au reste, il ne pouvoit s'empêcher de leur représenter qu'ils devoient s'occuper plus sérieusement à hâter le travail de leur mémoire, sans l'interrompre par des incidens, qui ne pouvoient que retarder & peut-être *disgracier* la décision. Sur le rapport de cette réponse, l'assemblée suivante fut un peu vive. Cependant le Clergé & le Tiers-Etat convinrent de ne plus insister sur la demande des rôles de cette imposition. Quoique cet avis ne fût pas agréable à la Noblesse, il passa; mais il n'y eut point de délibération à ce sujet.

Par les lettres de Rennes du 18, on mande que la Commission du Vingtieme a enfin présenté son mémoire à l'assemblée des Etats. La lecture en a été faite dans deux séances consécutives, & y a reçu les plus grands applaudissemens. Cependant y ayant quelques observations à faire de la part des trois Ordres, on est convenu que chaque Ordre l'examineroit en par-

ticulier, & pour éviter la confusion ils ont nommé des Commissaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les Etats aux Commissaires du Roi, qu'il leur fût permis d'élire un second Syndic; ce que les Commissaires refuserent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les Etats ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le Duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'Evêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le Duc de Penthievre, & à M. le Garde des Sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du Vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthievre : ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second Syndic : sur quoi les trois Ordres parurent vouloir sur le champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la Noblesse le Mémoire avec les changemens que ses Commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du Vingtieme, au lieu que celles du Mémoire sont que les nouveaux Rôles de 1753 soient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du Dixieme de 1749; que les Rôles de 1750, 1751, & 1752 ne soient exigibles que sur le même pied, & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus; que les déclarations ne puissent être rejettées, sous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les Rôles de supplément; que les présentes demandes seront autorisées dans la présente assemblée par un

Arrêt du Conſeil. Le Tiers agréa tous ces change-mens & y ajouta la demande de l'exemption du Vingtieme des terres en franc-fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maiſons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maiſons dans la campagne. Le mémoire, ainſi réformé, fut envoyé aux deux Ordres ; mais la Nobleſſe n'en voulut point adopter les concluſions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le Clergé n'eût adopté les ſiennes ; ce qui ayant été refuſé, on remit le travail au lendemain. Le Tiers-Etat perſiſtant dans ſon avis, la Nobleſſe a toujours conſtamment refuſé de donner le ſien, dans la certitude que celui du Clergé ſeroit conforme au Tiers, & qu'ainſi le ſien ſeroit ſans effet. Les Etats, dans cette poſition, ſont reſtés aſſemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le Clergé, à dix heures du ſoir envoya demander à la Nobleſſe ſi elle perſiſtoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de ſe retirer ; ce qu'il fit, ainſi que le Tiers, & la Nobleſſe ne déſempara pas. Mais M. le Comte de Lannion, dont la ſanté n'étoit pas bonne, alla ſe coucher dans un lit de l'infirmerie des Cordeliers.

On ajoute qu'il tranſpiroit le matin que MM. les Commiſſaires du Roi devoient faire la demande de la Capitation & des autres affaires du Roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois Ordres après la pernoctation de jeudi, ſe trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres ; qu'ils y ſont reſtés, & depuis y ſont encore, dans la même ſituation des choſes, ſans que les demandes que MM. les Commiſſaires du Roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théatre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes ſont celles des fouages, des droits ſur les louages, des droits rétablis & deux ſols pour livre du dixieme, & la lecture de l'Arrêt du Conſeil de 1738, qui défend d'accorder aucune penſion ou gratification ſans la permiſſion ou l'autoriſation du Roi. Sur ce

dernier point seulement les Etats ordonnerent la lecture de l'Arrêt, mais la Noblesse refusa de délibérer sur les autres. Même par un *Tardé à délibérer*. M. le Président du Tiers ayant pris les voix de son Ordre, & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étoufferent sa voix, & l'avis de son Ordre fut de tout accorder. Celui de l'Eglise étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la Noblesse l'empêcha de le prononcer.

Les choses en cet état, M. l'Evêque de Rennes, après avoir fait à la Noblesse de nouvelles, mais inutiles représentations sur l'irrégularité & le danger de leur obstination, en prit occasion de leur proposer de ne pas prolonger les séances de l'assemblée au-delà de quatre heures, & d'en faire même un réglement pour toujours. La proposition en fut acceptée pour la journée seulement, & hier elle fut renouvellée & fixée à deux heures après-midi.

Il transpiroit que M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des Etats, & demander les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne du 25 Octobre mandent, que le dimanche les Etats demeurerent aux chambres sans rien faire du tout, & se séparerent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de se retirer aux chambres, on rédigea & signa ce qui devoit être porté sur le registre depuis jeudi. Ensuite que M. le Comte de Lannion témoigna à son Ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur situation, il se croyoit obligé, dans une circonstance aussi critique, de constater dans la plus exacte vérité le vœu de son Ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix assez exactement, & qu'il proposa le scrutin; que sa proposition fut d'abord rejettée; mais que la complaisance qu'il eut de n'y pas insister, en ramena un assez grand nombre à y con-

ſentir, & que le nombre s'en accrut aſſez pour que ce fût l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au ſcrutin pour ſavoir ſi l'on perſiſteroit ou non, dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de 167 voix contre 16; que cela fait, les Etats ſe leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrein; que tous les pour-parlers, les négociations, les propoſitions de conciliations reſpectives entre les Ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là (25) le retour du courier de M. le Duc de Chaulnes, qui ſeul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le Duc de Chaulnes eſt arrivé hier matin à dix heures; à onze, M. le Procureur-général eſt venu aux Chambres, & là il leur a notifié les ordres du Roi portés dans la lettre de S. M. à M. le Duc de Chaulnes, dont la teneur s'enſuit.

» MON COUSIN,

» Je vous ai, par une Lettre du 7 du préſent » mois, autoriſé, ainſi que mes autres Commiſ- » ſaires, à recevoir les repréſentations des Etats, » & à écouter leurs griefs ſur la maniere dont les » Ordonnances rendues en conſéquence de leur de- » mande pour l'impoſition du Vingtieme ont été » exécutées, & je vous ai en même tems marqué » que je n'entendois pas que ſous prétexte de dreſſer » le Mémoire de ces prétendus griefs & d'en atten- » dre la réponſe, les Etats différaſſent leur travail » ordinaire; que je voulois, au contraire, qu'il fût » commencé & ſuivi conformément à ce qui s'eſt » toujours pratiqué. J'apprends néanmoins que M. » le Procureur-général deſdits Etats leur ayant remis » par votre ordre quatre articles des inſtructions que » je vous ai données, afin qu'ils en délibéraſſent, » l'Ordre de la Nobleſſe l'a refuſé ſous prétexte » d'une délibération commencée à l'occaſion du

» Mémoire que lesdits Etats ont fait dresser au sujet
» de l'imposition du Vingtieme. Et ce refus étant
» directement contraire à mes intentions, que je
» vous ai expliquées par ma dite Lettre, & que vous
» leur avez notifiées, je vous fais celle-ci pour vous
» dire de leur ordonner expressément de ma part,
» & sous peine de désobéissance, de délibérer sur
» le champ sur lesdits quatre articles desdites ins-
» tructions, que vous leur ferez remettre; vous
» commandant, & même enjoignant d'y tenir la
» main, comme aussi de m'envoyer leurs représen-
» tations & griefs tels que ci-dessus, aussi-tôt qu'ils
» vous les auront remis, pour y être statué par moi,
» ainsi que je le jugerai juste & convenable. »

» Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrieme jour d'Octobre 1752.

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas *Phélippeaux*.

La lecture ayant été faite de la lettre du Roi & des ordres de MM. les Commissaires d'y obéir sur le champ, sous peine de désobéissance, & de l'enrégistrer, la Noblesse s'est recriée en tumulte & avec chaleur sur l'accusation fausse qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer, & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des Commissaires du Roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante, que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que pour en faire preuve, ils étoient prêts d'obéir sur le champ aux ordres du Roi & d'accorder ces quatre articles; ce que les trois Ordres ont fait unanimement. Mais la Noblesse

ayant à cœur de se justifier auprès du Roi, & de ne point laisser de traces sur leur registre d'un ordre aussi injurieux, & l'ordre de l'Eglise s'étant rangé à son avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les Commissaires du Roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du Roi, & pour prier M. le Duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré, & d'envoyer au Roi un courier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendus à l'Ordre de la Noblesse. L'avis du Tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les Commissaires du Roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de refuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les Commissaires du Roi reçurent la députation sur les six heures. M. le Duc de Chaulnes y répondit en somme que la Noblesse cherchoit à se faire illusion à elle-même par un épilogage de mots pour justifier sa conduite; que les ordres & le mécontentement sur leur inaction & le dessein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de sa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ses ordres; que la plus sûre justification de leur conduite seroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires, qu'ils y avoient apporté jusqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enrégistrement de la lettre du Roi, il consentoit avec plaisir à les en dispenser, partageant avec eux la peine d'en laisser aucun vestige dans leurs registres, & les assurant de l'empressément avec lequel il saisiroit les occasions que les Etats lui offriroient de faire valoir dans la suite leur zele & leur soumission, &c.

Mais ces réponses ayant été relevées par plusieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux, pour ne pas les leur annoncer d'avance, de presser

les affaires du Roi & de n'y pas souffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'assemblée du succès de son audience, l'Ordre de la Noblesse n'en paroissant pas satisfait, on crut bien faire de finir la séance : il étoit alors près de sept heures.

La Noblesse peu satisfaite des réponses de M. le Duc de Chaulnes à la députation de la veille, s'occupa très-vivement dans la séance du vendredi à suivre avec chaleur l'affaire de la justification & autres différens moyens d'y parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projetta de faire présenter à M. le Duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhésion des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'assemblée, étant conçu en termes peu mesurés, l'Ordre de l'Eglise demanda les Chambres pour en délibérer, & là, par la sagesse des Présidens, il fut arrêté par conciliation entre les trois Ordres, de se contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les Présidens furent priés & consentirent de se mettre ; elle fut chargée d'insister auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour le solliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier, & informer les Etats de la réponse. M. l'Evêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre ; & M. le Duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politesse & plus d'adresse encore, que les Etats ne desiroient pas plus que lui que la Noblesse se justifiât auprès du Roi, & qu'elle en prit elle-même le soin ; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire, qu'il enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur le champ. Cette réponse rapportée aux Etats parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y seroit attendu, & ils s'en remirent sans peine à M. l'Evêque de Rennes & à M. le Comte de Lannion, qui ont été priés de faire le mémoire. Il étoit alors six heures, & la séance finit là.

Il est à remarquer qu'après la signature des délibérations de la veille, M. le Président du Tiers représenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroissoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des Etats de n'y laisser aucune trace de l'accusation intentée contre l'Ordre de la Noblesse, & du mécontentement du Roi; mais sa représentation, toute juste qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fievre pendant la nuit, s'étant excusé de venir aux Etats, & M. l'Eveque de Rennes ayant pris les voix dans l'Ordre de la Noblesse, comme c'est l'usage en ce cas-là, M. le Comte de Lorge fut élu pour Premier Président. Alors M. le Comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux Etats les demandes que MM. les Commissaires du Roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la Capitation, du Casernement & des Milices, & un ordre à l'assemblée de se faire rendre compte sans délai des différentes commissions qu'elle avoit nommées sur les affaires ordinaires & entre autres de celle des conditions des baux, dont leurs instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du Vingtieme; mais M. l'Evêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les Etats étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu l'intention, quoique sa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son Ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le Président du Tiers proposa à l'Ordre de la Noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du Vingtieme sans conclusions, son Ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejetté, M. l'Evêque de Rennes repéta que l'Ordre de l'Eglise demandoit les chambres pour délibérer sur les demandes du Roi, & il ajouta en même tems sur l'affaire du Vingtie-

me, & il fortit avec fon Ordre. Cependant l'Ordre du Tiers étant demeuré fur le théatre & parlementant avec celui de la Nobleffe dans le deffein de fe rapprocher mutuellement, plus de deux heures fe pafferent dans ce choc de tempéramens, propofés & rejettés. Enfin l'Ordre du Tiers fe détermina à fe retirer dans fa chambre & fortit; mais cédant aux follicitations de la Nobleffe, il rentra un moment après, mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages auffi inutiles que les premiers. Enforte qu'il fortoit une feconde fois pous aller dans fa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu feul fur le théatre pour reprendre la négociation, la Nobleffe parut fe fixer à l'avis de terminer le mémoire du Vingtieme fans conclufions, avec cette différence que le Tiers fe propofoit de le faire dans les termes fuivans.

» Si le Roi veut écouter fa juftice, il nous accor-
» dera la fuppreffion du Vingtieme; mais fi les be-
» foins de l'Etat y font obftacle, fa bonté paternelle
» nous en accordera l'abonnement, comme le feul
» & unique moyen de concilier les intérêts de S. M.
» avec le foulagement de fes fujets. » Au lieu que la Nobleffe vouloit y ajouter les autres mots : *Et que nous la fupplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu fur cela fans fe rendre de part & d'autre, qu'enfin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois Ordres fe remirent à tarder de délibérer fur le tout ce matin.

C'eft ainfi qu'il eft quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de fe trouver à la fin au même lieu dont ils font partis. Cependant l'Ordre de l'Eglife avoit fouffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le Tiers ne l'eût pas fuivi. Le Tiers prétendoit juftifier fa conduite en difant qu'avant de fe retirer aux chambres, il falloit que les Ordres fuffent convenus de l'objet de la délibération. L'Ordre de l'Eglife foutenoit que la propofition des demandes du Roi

ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé ; Qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvellât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi, les trois Ordres se retirerent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du Vingtieme, & sur les quatre papiers de la veille. (C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des Commissaires du Roi.) Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux Etats de se faire rendre compte de leurs commissions & sur-tout des conditions des Baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les regiſtres, comme les autres. La Noblesse l'y vit avec déplaisance lors de la signature, & proposa de l'y rayer, comme n'étant ni nécessaire ni d'usage d'inscrire ces sortes d'ordres. Et elle le persuada à l'Eglise & l'ordre fut rayé. Cependant l'Eglise mieux instruite & éclairée par l'avis du Tiers, qui fut que l'enrégistrement qui avoit été fait la veille devoit subsister, revint à cet avis-là. Mais ce qui se passa dans la suite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les Etats étant donc aux chambres, on y commença à délibérer sur le mémoire du Vingtieme, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'Eglise y fit quelques changemens dans les conclusions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent à rien. Le Mémoire fut mis au net & remis le soir avec la justification de la Noblesse par MM. les Présidens des Ordres, à M. le Duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Ensuite on délibéra sur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la Capitation, & l'imposition & l'administration du casernement & des milices. La Noblesse fut d'avis de nommer une commission, pour examiner ce qui seroit le plus avantageux dans les circonstances présentes, d'abonner ou non la capitation & de laisser ou prendre l'administration du

casernement & des milices. L'avis de l'Eglise & celui du Tiers furent uniformes à députer vers MM. les Commissaires du Roi pour demander la diminution de la capitation à quatorze cens mille livres, & à ordonner l'imposition du casernement & des milices, dont l'administration seroit faite par la Commission intermédiaire. Les avis des trois Ordres ayant éte envoyés respectivement dans les chambres, les chambres se rassemblerent sur le théatre, & là, les Présidens repéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur Ordre; & les avis des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers étant uniformes, M. l'Evêque de Rennes prononça en conséquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les plus vives dans l'Ordre de la noblesse; ce qui les détermina un moment après à remettre les Etats au lendemain, & il sortit avec l'Eglise & le Tiers. La Noblesse, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir rester; M. le Comte de Lannion l'en dissuada, mais ce fut sans lui faire abandonner sa prétention que la délibération étoit nulle, & que sur la matiere dont il s'agissoit, la pluralité des deux Ordres ne suffisoit pas & que l'unanimité des trois y étoit nécessaire.

MM. les Présidens ayant informé à la conférence du soir MM. les Commissaires du Roi de cette contestation, ils jugerent conformément à ce qui leur est prescrit dans leurs instructions, ne pouvoir se dispenser d'y mettre ordre; & en conséquence ils remirent à M. le Procureur-général Syndic, un ordre qui déclaroit de la part du Roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit suffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du Roi dans tous les cas semblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au sieur Bertolet, Commis du Greffe, d'inscrire la délibération sur les régistres, enjoignoit à MM. les Présidens des trois Ordres de la signer, & aux Etats d'enrégistrer ledit ordre.

M. le Procureur-général-Syndic se présenta lundi à l'ouverture de la séance, & sur le refus que fit la

Nobleſſe d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du Roi à ce ſujet, & il le remit au Commis du Greffe pour en faire la lecture; mais la Nobleſſe s'y oppoſa, avec une fureur qui ſe renouvelloit toutes les fois que M. l'Evêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des requiſitions qu'il leur fit à différentes fois & par compaſſion pour M. le Comte de Lannion qui avoit eu la fievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les Etats au lendemain. Il étoit alos deux heures & demie.

La Nobleſſe, pour fonder ſon oppoſition à la délibération de la veille, diſoit qu'elle n'étoit pas en regle : 1°. Parce que ſon avis n'avoit été qu'un avant-faire droit aux demandes du Roi, & qu'ainſi les deux autres Ordres ayant opiné ſur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puiſqu'elle n'avoit pas opiné ſur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que s'agiſſant d'impoſition ou d'abonnement, la pluralité de deux Ordres ſuffit, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'eſt pour éviter la déciſion de cette queſtion, qu'elle s'oppoſa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de MM. les Commiſſaires du Roi, ſentant bien qu'il la décidoit contre elle.

Cependant MM. les Commiſſaires du Roi avoient été mandés chez M. le Duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux Etats, afin d'y faire enrégiſtrer l'ordre, & d'y faire ſigner la délibération en leur préſence, lorſqu'ils apprirent que les Etats étoient levés.

Toute la ſoirée ſe paſſa en négociations, exhortations, ſollicitations pour ramener, perſuader, intimider les chefs de la Nobleſſe. La plupart conſentoient bien à revenir à l'avis des deux Ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non-avenue, & que ſur-tout il ne fût pas queſtion de l'ordre de MM. les Commiſſaires du Roi.

D'un autre côté, MM. les Commiſſaires du Roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la

radiation de l'ordre du ſamedi, & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le ſecond fût enrégiſtré, & la délibération ſignée en conſéquence. Et ils ne diſſimulerent pas que le ſort de l'aſſemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choſes étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La ſcene changea tout-à-coup : M. le Comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de perſuaſion qui lui eſt naturel & qui lui a toujours réuſſi, il exhorta la Nobleſſe à prévenir l'entrée des Commiſſaires du Roi en revenant à l'avis des deux Ordres, & il y réuſſit. Cela fait, & la délibération ayant été ſignée, on négocia auprès de M. le Duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30 qui étoit devenu inutile, au moyen de la date du 29 qu'on avoit donnée à la délibération, & il voulut bien y conſentir. Ainſi l'on reprit le chemin dont on s'étoit écarté dimanche. On fit trois députations conſécutives à MM. les Commiſſaires, dont la derniere, les Préſidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1400000. livres. Et toutes trois ayant été inutiles, vraiſemblablement on prendra ce matin de nouvelles meſures pour ſe diſpenſer de délibérer définitivement ſur cet article juſqu'à la réponſe du Mémoire du Vingtieme, qu'on attend ſamedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les ſéances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois Ordres. On délibéra unanimément ſur le rapport de M. le Préſident de Bedée. Enſuite les trois ordres ſe réunirent à l'avis que la Nobleſſe avoit pris le 29 au ſujet de la Capitation, de nommer une Commiſſion pour examiner ſi dans la circonſtance préſente il feroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la ſéance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection d'un Subſtitut, laquelle a occupé toute la ſéance d'hier. Le Sr. Chapelier a été élu de l'avis de l'Egliſe & du Tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'E-

glise, vingt dans le Tiers & quarante-cinq dans la Nobleſſe. Le Sr. Gélin avoit eu ſoixante-dix-ſept voix dans la Nobleſſe, ſeize dans l'Egliſe & ſeize dans le Tiers. Le Sr. Abeille n'a eu que quarante-neuf voix dans la Nobleſſe, une dans l'Egliſe & cinq dans le Tiers. L'élection faite, on requit encore le deſir d'avoir la permiſſion d'en élire un ſecond, & il paſſa à l'unanimité des trois Ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à MM. les Commiſſaires du Roi, à laquelle M. le Duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promettre d'en écrire.

Il ſemble qu'il eſt arrangé que MM. les Commiſſaires du Roi feront faire ce matin aux Etats la demande du fonds ordinaire de deux cens mille livres pour les Etapes, de cinquante mille livres pour les Haras, & de huit mille livres pour la Maréchauſſée, & qu'on commencera le rapport de la Commiſſion intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 Novembre, que le courier du Roi a apporté à M. le Duc de Chaulnes une réponſe du dernier mémoire des Etats, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le Roi s'en tenoit à ſa premiere réponſe & vouloit être obéi.

L'aſſemblée des Etats tenue en conſéquence, a été fort vive. Il y a eu ſur-tout une grande fermentation contre M. l'Evêque de Rennes, & l'on s'eſt ſéparé ſans rien conclure. On devoit ſe raſſembler le lendemain. Les choſes étoient en cet état au départ de la poſte.

La ſéance de dimanche ſe paſſa en négociations aſſez tranquilles de l'Ordre de la Nobleſſe avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de ſe rapprocher d'eux, & du deſir qu'ils avoient de ſavoir les réponſes ultérieures que MM. les Commiſſaires avoient ſur le Vingtieme, il propoſa de faire demander à M. le Duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à

l'assemblée la lettre qu'il avoit reçue en réponse à leur mémoire. L'Ordre de l'Eglise trouvant la demande de la Lettre malhonnête & indiscrete, l'adoucit, en proposant de le prier seulement de faire part aux Etats des réponses qu'il avoit reçues à leur Mémoire ; & la Noblesse y consentit. Le Tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponses à leur Mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conséquence, & la députation passa à l'avis des deux Ordres de l'Eglise & de la Noblesse, & les Etats après avoir nommé la députation, & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le Duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec MM. les Commissaires du Roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorisés à statuer dans la présente tenue sur ceux qui Lui avoient paru bien fondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y fut reçue avec plus d'indisposition que jamais ; on n'y répondit qu'avec le cri général : *aux Chambres !* & les Ordres s'y retirerent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes en date du 10 de ce mois, on mande que les Etats s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi, & se séparent toujours, chambres tenantes, sans rien faire ; que la Noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres Ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement ; que le 9, les Commissaires du Roi

avoient envoyé ordre au Procureur-général-Syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un Arrêt du Conseil du 2 Novembre, servant de réponse au Mémoire des griefs sur le Vingtieme; ce qui avoit été exécuté; que l'Ordre de la Noblesse, sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet Arrêt, demanda les Etats au lendemain; ce qui avoit été fait, malgré les représentations de M. l'Evêque de Rennes & de M. le Comte de Lannion, qui desiroient que cet Arrêt fût envoyé à l'examen de la Commission du Vingtieme pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des observations; que cet Arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même rétroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des Etats de Bretagne à MM. les Commissaires du Roi.

« Les Etats de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & libertés de leur pays; ils ne peuvent en honneur ni en conscience consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

» Le plus essentiel de ces droits est qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays sans leur consentement, ni au-delà de la durée de ce consentement. Ce point fondamental de la constitution de leur gouvernement, que leurs anciens Souverains juroient à leur couronnement de maintenir, & dont l'observation a été promise avec solemnité en 1532, lorsque la Bretagne fut unie à la France par le consentement de nos peres; ce droit reconnu dans tous les contrats, que les Etats ont passé depuis avec les Commissaires des Rois prédécesseurs de S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans l'imposition & la perception du Vingtieme, &

il est évidemment menacé de l'être encore dans la suite.

» Ce grief touche si sensiblement les Etats, & il est si important pour eux qu'il soit réparé, qu'il leur fait oublier dans le moment présent tout ce qu'ils ont souffert de la part des régisseurs du Vingtieme, quelque grand qu'il soit. Ils ne sauroient penser qu'un Souverain aussi équitable que leur glorieux Monarque, veuille anéantir de fait un droit si authentique; droit qu'il maintient & qu'il conserve lui-même par les promesses solemnelles qu'il fait aux Etats dans les contrats que ses Commissaires passent tous les deux ans en son nom avec eux.

» Les Etats méritent d'autant plus que ce droit leur soit conservé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pu aux besoins de l'Etat; & c'est avec ces sentimens qu'ils persistent à offrir d'imposer eux-mêmes le Vingtieme, & de lever jusqu'aux Etats prochains qu'ils tiendront en deux ans, sur les fonds assujettis au Dixieme, une somme de neuf cens mille livres par an & de faire remettre cette somme à la caisse des amortissemens pour l'acquit de cette composition, à laquelle ils ne peuvent consentir qu'à cette condition : toute autre maniere de la lever étant trop onéreuse au peuple de Bretagne. »

Lettre écrite de Rennes, le 12 Novembre.

» Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous en retirer. Hier matin à l'ouverture, MM. les Commissaires du Roi firent notifier aux Etats par M. le Procureur-général-Syndic l'ordre du Roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégistrer & de l'exécuter suivant sa forme & teneur, sous peine de désobéissance. L'ordre lu, deux heures se passerent dans une confusion effroyable, un grand nombre de l'Ordre de la Noblesse s'animant les uns & les autres pour sortir de l'assemblée, & tous résolus à ne point l'enrégistrer. Au milieu de ce tumulte, où les représentations des Présidens sur

le respect & l'obéissance dûs à un ordre du Roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutées, ou le furent inutilement. L'Ordre du Tiers demanda les chambres, & l'Ordre de l'Eglise étant du même avis, ils s'y retirerent, & là, après avoir résisté à toutes les conférences & insinuations de l'Ordre de la Noblesse, qui vouloit les engager à faire une députation vers MM. les Commissaires du Roi, pour les prier de retirer l'ordre du Roi, l'Ordre du Tiers envoya le sien d'enrégistrer l'ordre. L'Eglise demeura longtems en panne, pour donner le tems à l'Ordre de la Noblesse de lui envoyer son avis; mais après l'avoir attendu en vain jusqu'à sept heures, elle envoya le sien, qui étoit, comme celui du Tiers, d'enrégistrer l'ordre, & à neuf heures les trois convinrent de se retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le sache.

Dans la séance de vendredi, M. l'Evêque de Rennes mit en avant de se retirer aux chambres pour délibérer sur l'Arrêt du Conseil du deux de ce mois & demanda les chambres en conséquence. L'Ordre du Tiers fut du même avis & ils y allerent. Mais l'Ordre de la Noblesse s'obstina à l'objet général du Vingtieme, sans faire mention de l'Arrêt du Conseil. Cependant on lut dans l'Ordre de la Noblesse un Mémoire de réflexions contre les dispositions dudit Arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente : & l'Ordre de l'Eglise de son côté travaille sur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés sur l'exécution dudit Arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on n'ait rien fait à cet égard. L'avis du Tiers avoit été d'envoyer ledit Arrêt à la Commission du Vingtieme pour, les observations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à MM. les Commissaires du Roi, après avoir été approuvées dans l'assemblée. »

De par le Roi.

» LeRoi étant informé que par un abus qui s'eſt introduit depuis peu de tems dans l'aſſemblée des Etats de Bretagne, un des Ordres voulant empêcher qu'il ne ſoit pris de délibération ſur les affaires portées aux Etats, refuſe de former aucun avis. En ſorte que l'expédition deſdites affaires eſt entiérement arrêtée ; & voulant faire ceſſer un abus auſſi préjudiciable à ſon ſervice qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun deſdits trois Ordres ſera tenu de délibérer & donner ſon avis ſans aucun délai ſur toutes leſdites affaires, de quelque nature qu'elles ſoient.Et qu'auſſitôt qu'un deſdits Ordres aura donné ſon avis, les deux autres ſeront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, ſans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'uſage d'obſerver entre eux de le donner : le tout à peine de déſobéiſſance. Et où un deſdits deux Ordres, leſquels auroient été en retard de donner leurs avis,refuſeroit de donner le ſien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres Ordres, la délibération ſoit & demeure formée par la pluralité des deux Ordres contre un, & comme telle couchée ſur le regiſtre & ſignée par le Préſident des trois Ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobſtant toutes proteſtations, oppoſitions & autres actes contraires, qu'elle a dès-à préſent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un deſdits Ordres refuſant de donner ſon avis, la délibération puiſſe être réputée formée par les ſuffrages des deux autres Ordres, dans les cas où, ſuivant les réglemens deſdits Etats, les délibérations ne peuvent ſe former que par les ſuffrages unanimes deſdits trois Ordres. Enjoint S. M. à ſes Commiſſaires auxdits Etats,de faire lire le préſent Ordre dans leur aſſemblée, de le faire tranſcrire ſur le regiſtre de leurs délibérations, & de tenir exacte-

ment

nent la main à son exécution. Fait à *Fontainebleau*, le 24 Octobre 1752. »

(*Signé*) LOUIS.
Et plus bas,
PHELIPPEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la Noblesse avoit fait son possible pour engager l'Ordre de l'Eglise à faire une députation à MM. les Commissaires du Roi pour leur faire part de leurs observations sur l'Arrêt du Conseil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'assemblée, l'ordre du Roi étoit venu à contre-temps, mais que l'Eglise n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la Noblesse avoit député quatre de ses membres pour supplier MM. les Commissaires du Roi de retirer cet ordre; que M. le Duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politesse que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponse fut adoucie, la firent recevoir sans indisposition de la part de la Noblesse; que M. le Comte de Lannion s'y transporta lui-même, & en reçut la même réponse, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaisance; que lundi matin, M. le Duc de Chaulnes & MM. les Commissaires du Roi firent savoir à l'assemblée qu'ils alloient s'y rendre; que M. le Duc de Chaulnes ayant pris séance, & s'étant couvert & assis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du Roi n'avoit pas été enrégistré, il venoit pour le faire enrégistrer en sa présence, le fit relire par le Greffier, enrégistrer sur le livre des délibérations, & signer par MM. les Présidens des Ordres, & s'en fit transcrire sur le champ une expédition; que M. le Comte de Lannion avoit engagé l'Ordre de la Noblesse au respect & au silence, qu'ils tinrent très-exactement, ainsi que les deux autres Ordres; qu'après la sortie des Commissaires du Roi, l'Ordre de la Noblesse se

partagea en différens avis, mais sans tumulte, pour faire des remontrances au Roi sur ledit ordre ; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'assemblée & approuvé des trois Ordres, qui ordonnerent qu'elles seroient inscrites sur le régistre & portées par une députation à MM. les Commissaires du Roi, qui seroient suppliés de les appuyer de leurs bons offices; ce qui fut fait. L'objet des remontrances est de constater le droit & la possession des Etats d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du Roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit, ce qu'ils osent ne pas craindre de la bonté du Roi; ou celui de les punir d'en avoir abusé, ce dont ils s'efforcent de se justifier : que le 15 ils étoient aux chambres au départ de la poste pour délibérer au sujet de l'Arrêt du Conseil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les Etats assemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer sur le plan de fixer l'objet des griefs ; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, sans perdre de tems sur l'abonnement & la régie, MM. les Présidens des Ordres conféreroient tacitement avec MM. les Commissaires du Roi pour, sur leur réponse, être délibéré le lendemain; que M. le Duc de Chaulnes, pour toute réponse aux Présidens, leur avoit montré trois lettres, une du Roi, l'autre de M. le Garde des Sceaux & la derniere de M. de Saint-Florentin, qui lui défendoient expressément de ne plus entendre parler de l'affaire du Vingtieme, sous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela, il vouloit bien prendre sur lui d'en écrire, si les Etats lui faisoient une députation à ce sujet, persuadé que, S. M. n'ayant refusé l'abonnement à la Bretagne, que parce qu'aucune autre province d'Etats ne l'avoit obtenu ; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faisoit espérer pour les Etats la même administration du Vingtieme : que cette réponse ne satisfit point du tout la Noblesse, qui se déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les Etats

auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois Ordres nommerent des députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dressés au nombre de six ; qu'il fut arrêté par les Etats que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le Duc de Chaulnes en conférer avec lui, sans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux Etats mêmes des délibérations prises en conséquence ; que ces députés ayant exposé à M. de Chaulnes le desir & les raisons de l'assemblée d'obtenir une administration du Vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes lettres que ci-dessus, & que la seule raison qui pouvoit l'autoriser à écouter & à proposer aucune demande de leur part sur la matiere du Vingtieme, & qu'il prendroit sur lui, si les Etats lui en faisoient la proposition, étoit de supplier le Roi de leur accorder la même administration sur le Vingtieme que S. M. avoit accordée aux Etats de Languedoc ; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir sur le danger d'insister sur autre chose ; & qu'il n'avoit cédé qu'aux instances réitérées des députés d'entendre le plan de leur Régie ; qu'il étoit fort à craindre que cette réponse, rapportée le 17 à l'assemblée, n'y rallumât dans l'Ordre de la Noblesse le feu qui étoit déja fort vif la veille.

Par les lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponse de M. de Chaulnes n'avoit point satisfait la Noblesse, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indisposition qu'on ne craignoit, & que sur les représentations du Président des trois Ordres qui leur avoit remontré que c'étoit la seule que M. le Duc de Chaulnes avoit pu prendre sur lui, les Etats étoient convenus de faire une députation à M. le Duc de Chaulnes pour le prier d'écrire conformément à sa réponse, & de savoir quel seroit le traitement que la Bretagne pourroit espérer relativement à sa situation malheureuse, à ses droits & à la différence de la nature de ses biens, pour

ſur la réponſe de la cour, communiquée à l'aſſemblée, être pris par les Etats le parti qui ſeroit jugé convenable; qu'en conſéquence M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit le retour mardi au ſoir; que le reſte de la ſéance fut rempli par la continuation du rapport de la Commiſſion intermédiaire; que M. l'Evêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq groſſes fermes, & ſur leſquelles il fut ſtatué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres Commiſſions, mais que la Nobleſſe s'y étoit oppoſée, & qu'il paroiſſoit qu'il n'en ſeroit fait aucun juſqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les Lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre choſe depuis dimanche que de continuer le rapport de la Commiſſion intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, ſur leſquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la Cour, arrivées la veille, mais qu'il tranſpiroit qu'elles n'étoient pas favorables; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le ſoir & apporter la réponſe.

On mande de Rennes le 24 que MM. les Commiſſaires du Roi étoient entrés la veille aux Etats; que M. le Duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégiſtrer trois lettres, une du Roi, qui défend ſous aucun prétexte aucunes repréſentations ſur le Vingtieme, S.M. ayant prononcé définitivement là-deſſus par ſon Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois, ſous peine de déſobéiſſance; l'autre de M. le Garde des Sceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du Roi de la conduite des Etats, & ordonne de les ſéparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme que celle qu'elle vient d'accorder aux Etats de Languedoc; & celle de M. de Saint-Florentin, qui explique les intentions du

Roi au sujet de l'ordre de S. M. du 24 Octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de résistance, de séparer l'assemblée. Et après les avoir fait signer par les Présidens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit passé dans le plus profond silence de la part des Etats; qu'après la sortie de MM. les Commissaires, plusieurs de la Noblesse avoient proposé, comme unique ressource dans la circonstance présente, de faire un procès-verbal de la conduite des Etats depuis l'ouverture, & d'en demander ensuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des Etats s'y étoient opposés formellement; que l'Evêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conséquences de la plus légère résistance aux volontés du Roi, cela avoit occasionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires assez peu importantes.

26 Novembre. La derniere séance a été aussi tumultueuse que les précédentes. La proposition qui y fut faite de la part des Commissaires du Roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'opposition la plus vive de la part de la Noblesse, & il fallut pour calmer ce feu toute l'éloquence & la fermeté de M. l'Evêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adresse de M. le Comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit mise dans les esprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des Commissaires du Roi.

29 Novembre. Après bien des débats sur le rapport de la Commission au sujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les Commissaires du Roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les Etats devoient faire au bail actuel. M. le Duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres Commissaires sur les deux change-

mens qui étoient l'objet de la conteſtation, adoucit le premier qui conſiſtoit à communiquer aux parties intéreſſées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en juſtice, & il refuſa nettement le ſecond, qui étoit de laiſſer fixer le prix de l'eau-de-vie par les Etats. Deux autres députations faites aux Commiſſaires ſur le même ſujet, à la ſollicitation de la Nobleſſe, ont été tout auſſi infructueuſes. M. le Duc de Chaulnes a fait procéder de ſon autorité par les Héraults des Etats à la premiere publication du bail; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la Nobleſſe dans une fureur qui vraiſemblablement rendra nulle la prochaine ſéance, comme les deux précédentes.

Dans l'aſſemblée des Etats du premier Décembre, le Ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois Ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cens mille livres, malgré les menaces & proteſtations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, ſous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au Greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 Décembre, on mande que les ſéances avoient été des plus vives au ſujet de la bannie faite contre la volonté des Etats & des encheres reçues & contre laquelle la Nobleſſe avoit voulu proteſter dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'enſuivre, & expoſer toutes les infractions qui ont été faites dans la préſente tenue aux droits, libertés & franchiſes de la province; mais que l'Egliſe avoit cherché à calmer les eſprits autant qu'elle avoit pu & avoit enfin fait conſentir les Etats à former la délibération ſuivante.

» Les Etats voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions au Greffe, contre la diſpoſition de l'Art. II. Chap. VII, du Réglement de 1687, & ſans garder les intervalles preſcrits par ledit réglement, proteſtent contre la forme dans laquelle les bannies ont

été faites ; en conséquence chargent M. le Procureur-général-Syndic & MM. les Députés en Cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit réglement soit exécuté selon sa forme & teneur. »

La seconde enchere qui fut bannie par MM. les Commissaires du Roi, est demeurée au Sr. Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la Noblesse, dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer de la part de MM. les Commissaires sur différentes gratifications à accorder ; entr'autres 15,000 livres à M. le Duc de Chaulnes & 15,000 livres à Madame la Duchesse de Chaulnes. La Noblesse s'est opposée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les lettres de Rennes du 8, on mande que l'Arrêt du Conseil pour la régie du Vingtieme, n'est point encore arrivé ; que les Etats en paroissent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé plusieurs pensions, & acheté 1,500 livres un étalon Limosin pour les haras de l'Evêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le Duc de Chaulnes, seul & sans gardes, suivant l'usage, vint dans l'assemblée, recommander au nom de son Altesse Sérénissime M. le Duc de Penthievre, MM. les Evêque de Vannes, Marquis de la Riviere, & Sr. Du Bodan, Maire de Vannes, pour la députation à la cour ; M. l'Abbé Cué ; le Marquis de la Maisons, & le Kerebar Sénéchal de Léon pour la députation à la Chambre des Comptes. Les Etats se retirerent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems sur la continuation dans l'emploi de leur Trésorier. Sur quoi les avis des trois Ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour Président de la Noblesse, M. de Lorgeril, Doyen de la Noblesse, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à MM. les Présidens des Ordres, pour les dédommager de la

dépense extraordinaire de leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95000 livres de gratification, outre 40000 livres de leurs Présidences ordinaires; qu'on avoit aussi accordé les gratifications ordinaires à MM. les Procureurs-généraux-Syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 livres à M. le Comte de Quelén.

Que M. l'Evêque de Rennes pria les Etats de prendre en bonne part le refus qu'il se croyoit obligé de faire de la gratification de 30000 livres qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes refusa avec beaucoup de politesse les 15000 livres que les Etats lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoissance, sa place ne lui permettant pas d'accepter ce présent sans un ordre du Roi.

Qu'il fut ensuite arrêté un fonds de 139250 livres pour l'ouvrage de la statue du Roi, dont est chargé le Sr. le Moyne, & l'on disposa des différentes pensions vacantes en faveur des Cadets militaires.

Que l'Ordre du Tiers a pris fait & cause pour M. Duclos contre l'Ordre de la Noblesse, qui a refusé de le joindre à MM. les Députés en Cour pour les soins à donner à l'ouvrage de la statue du Roi, comme il avoit été associé dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été personnellement chargé d'en faire l'inscription.

Par les lettres de Rennes du 13, les Commissaires ont fait proposer de nouveau l'enrégistrement des quatre Arrêts du Conseil dont il a été question. Les Etats n'ont point déféré à cette proposition, & il transpire que les Commissaires doivent venir à l'assemblée pour faire enrégistrer ces Arrêts. Le Clergé & le Tiers-Etat ayant été d'avis de faire fonds de 600000 livres pour les grands chemins, M. l'Evêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte, & la Noblesse a protesté de nullité, à cause du défaut d'unanimité dans les ois Ordres.

e Rennes, le 15. Les Etats ont chargé leurs tés en cour de tâcher d'obtenir du Roi des con-

ditions qu'ils veulent apporter au ſujet des grands chemins, pour leſquels il a été arrêté une ſomme de ſix cens mille livres.

Les Commiſſaires du Roi ſont entrés mercredi au Théatre, où M. de Chaulnes y a fait enrégiſtrer en ſa préſence les quatre Arrêts que les Etats avoient refuſé. Après leur ſortie la Nobleſſe s'émut beaucoup contre cet enrégiſtrement, & détermina à charger le Député & Procureur-général-Syndic à former oppoſition auxdits Arrêts, & de ſe rendre à la Cour après la clôture des Etats pour y faire des remontrances au Roi à ce ſujet.

Enſuite le Procureur-général-Syndic fit faire lecture de l'Arrêt du Conſeil concernant la régie du Vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les Commiſſaires de cette Commiſſion, ce jour la Nobleſſe obligea les Etats de prendre l'avis par ſcrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuſer la Régie, comme inſuffiſante à réparer la ruine totale de la Province, & même de refuſer ſon conſentement à l'impoſition du Vingtieme. Les Ordres étant au Théatre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'oppoſition décidée de la Nobleſſe, ne permet pas d'eſpérer aucun bon ſuccès.

La Nobleſſe perſiſtant dans ſon avis, & les deux autres Ordres n'étant point d'accord dans le leur, le Tiers & l'Egliſe vouloient qu'il n'y eût point de délibération; mais la Nobleſſe prétendant que le refus de la Régie s'enſuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le ſien devoit prévaloir & former la délibération, non-ſeulement de refuſer la Régie, mais même ſon conſentement à l'impoſition; on fut obligé de lever la ſéance & M. le Procureur-général-Syndic rapporta à MM. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt de la Régie qu'ils ont repris le 16. La Nobleſſe perſiſtant toujours dans ſes mêmes principes, ſembloit ne vouloir point céder, mais enfin elle ſe

rendit, & accepta la propoſition d'inſcrire les trois avis ſur le regiſtre, & d'y ajouter ces mots : En conſéquence les Etats ont chargé M. le Procureur-général-Syndic de rapporter à MM. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt du Conſeil du 8 de ce mois, & l'inſtruction y jointe.

La Commiſſion de la Capitation doit faire ſon rapport, ſur lequel les Etats auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernieres ſéances de l'aſſemblée des Etats de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuſes ſuivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils ſont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il ſuffira de dire que la Nobleſſe s'eſt toujours ſoutenue dans ſon ſyſtême, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans ſon eſprit. Elle a fait un Mémoire en forme de Remontrances au Roi, que les Députés en cour ſont chargés de préſenter, & dont la minute a été dépoſée au Greffe. On comptoit que les Etats pourroient être clos le 21 au ſoir, mais la ſéance ayant fini trop tard, cela ne pourroit être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des Etats s'étoit faite le 23, avec proteſtation de la part de la Nobleſſe de tout ce qui s'eſt fait contre ſon avis & ſes privileges. M. & Madame de Chaulnes ſont de retour d'hier 25 à Paris.

Liste de ceux qui ont des Lettres de cachet de la Noblesse de Bretagne, & le lieu de leur détention.

M. & Madame de Pyré, à Saintes.
M. M. de Kersauson, à Issoire en Auvergne.
M. de la Bernerais, à Angoulême.
M. de Kerquesec, à Ganat en Bourbonnois.
M. de Keratrice, à Issigny en Normandie.
M. de Begas son oncle, à Vitoux en Bourgogne.
M. de Begas son neveu, à Gueret en Marche.
M. du Lattay St. Péon, à Nevers.
M. Duthoya Baron, Sénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.
M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.
M. Deschard, aux Charitains à Pontorson.
M. Bédoyere, à Angoulême.

M. M. Troussier, de Langourla, deSceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la Maréchaussée & à leurs frais.

On ne sait point où M. l'Evêque de Rennes a reçu ordre de rester dans son Diocese.

N°. II. (Page 48.) *Etat des Vaiſſeaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
8	*La Marie-Louiſe*, du Havre, venant de la Martinique. Un Navire venant de Bordeaux à Saint-Valery. Le *Chenonceaux*, allant de Rouen à Morlaix. Un vieux brigantin, ſorti d'Honfleur chargé de leſt. Le *Victorieux*, venant de la Rochelle à Dieppe. La *Flore*, allant du Havre à Saint-Domingue. La *Ville de Rouen*, venant de la Rochelle. Le *Paſcal*, venant de Bordeaux.	Le *Colcheſter*.
1	Le *Banquier*, venant de la Rochelle à Saint-Valery.	L'Allege du *Colcheſter*.
4	Le *Triſte*, venant de Bordeaux à Dunkerque. Le *Duc de Parme*, allant de Nantes à Saint-Domingue. La *Bonne-foi*, barque de l'Iſle-Dieu. Le *Marquis*, Navire de Bayonne, venant du Groenland, chargé de quatre baleines.	Le *Montmouth*.
1	Navire venant du Cap Breton à Dunkerque	L'*Embuſcade*.
2	Deux bateaux de pêcheurs.	L'Allege du *Briſtol*.
1	La *Conception*, allant de Marſeille à Rotterdam.	Deux Alleges.
4	Deux Brigantins. Un Sénault. } du Croiſic. L'*Eſpérance* venant de la Rochelle à Dunkerque.	L'*Expérience*.
21		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 21		
1	L'*Eternité*, allant de Bordeaux à Porto.	L'*York*.
1	Le *Saint-Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. . .	Le *Rocheſter*.
1	La *Diligence*, allant de Bordeaux au Havre.	Le *Cigne*.
1	L'*Aimable Suſanne*, venant de la Rochelle à Calais. . . .	L'Allege du *Boſton*.
1	La *Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne.	Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laiſſée.
4	L'*Actif*, allant du Havre à Saint-Domingue, Le *St. Joſeph*, allant d'Honfleur à Bordeaux. La *Bienheureuſe de Chantal*, venant de Terre-Neuve à Dieppe. Le *Dauphin*, allant de la Rochelle à Calais.	Pris par divers vaiſſeaux & envoyés à Portsmouth.
1	Navire dont on ne ſait pas le nom.	La Chaloupe le *Curieux*.
	La *Marie Catherine*, venant de la Martinique au Havre. Le *Prince-Charles*, allant de Saint-Valery à Marſeille. La *Lunette*, venant de la Martinique à Dunkerque. La *Marie-Anne*, allant du Havre à Marſeille. Les *Deux Amis*, allant de Briac à la Rochelle. L'*Eliſabeth*, allant d'Honfleur à Breſt. Le *Jean-Baptiſte*, allant de Guerneſey à Nantes. L'*Aimable*, allant du Havre à Bordeaux.	Conduits Portsmouth par divers vaiſſeaux.
31		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre		
31	Le *Saint-François*, allant de Saint-Martin de Ré à Dunkerque.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
21	Le *Saint-Marc*, allant de Nantes à Saint-Dominique. Les *Treize Cantons*, allant de Nantes à la Martinique. Un bateau, allant de Morlaix au Croisic. Un brigantin, dont le nom est inconnu. Le *Jason*, venant de la Martinique à Nantes. Le *Laurier*, La *Gracieuse* venant de Terre-Neuve. Le *Saint-Jean*, chargé de sel. Le *Duc d'Ayen*, venant de Saint-Domingue. L'*Aimable*, venant de Terre-Neuve au Havre. Le *Placiliane*, venant du Cap François à Nantes. La *Marie-Anne*, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
11	L'*Espérance*, venant de St. Domingue au Havre. La *Marie-Anne*, allant de Bordeaux à la Martinique. La *Catherine*, venant de Terre-Neuve au Havre. La *Pouponne*, venant de Terre-neuve à Dieppe. Le *Jean*, on ne sait pas d'où il est. Le *Belviseau*, venant du Canada au Havre. La *Marie-Elisabeth*, venant de Saint-Martin de Ré. Le *Saint-Louis*, de Calais. Le *Bon Dévot*, Le *Hardi*, venant de Terre Neuve à la Rochelle. La *Sophie*, allant de Bordeaux à la Martinique.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.
63		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 63		
6	2 Navires venant de Saint-Domingue. 2 petits bâtimens venant de Terre-Neuve. 2 barques.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.
1	Brigantin du Croisic....	Pris par divers vaisseaux & envoyé à Montsbay.
	Le *Trudaine*, allant du Havre à Saint-Domingue. La *Comete*, venant de St. Domingue à Nantes. Le *Dauphin*, venant de la Rochelle à Calais. Les *Deux Fils*. Le *Saint-Esprit*. allant de la Rochelle à Nantes. L'*Aimable*, allant de Nantes à la Martinique. Le *Saint-Jean*, venant de Terre-Neuve au Havre. La *Prudence*. Le *Duc de Penthievre*. venant de St. Domingue à Bordeaux. Le *Diadême*, allant de la Rochelle à l'Isle-Royale. La *Sainte-Catherine*, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque. Le *Saint-Joseph*, venant de Cette au Havre. La *Demoiselle Marie*, allant de la Rochelle à Dunkerque. L'*Union*, venant de Cette à Dunkerque. La *Tartane*, allant à Dunkerque. L'*Aimable*, venant de la Martinique à Nantes.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
70		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 70		
33	L'*Espérance*, allant de Bordeaux à Saint-Domingue. La *Providence*, venant de Marennes à Honfleur. Le *Poli*, allant de la Rochelle à Dieppe. L'*Aimable*, allant de la Rochelle à Calais. Le *Beau-fils*, L'*Astrée*, venant de Terre-Neuve à Nantes. L'*Hercule*, allant de l'Orient en Guinée. L'*Astrée*, venant du Sénégal à l'Orient, chargée de 130 tonneaux de gomme. Le *Solide*, venant de Saint-Domingue au Havre. Le *Charles*, venant de St. Domingue à Nantes. L'*Expédition*. La *Nouvelle Concorde*. La *Pureté*. Le *Comté de Mirepoix*. venant de Saint-Domingue à Bordeaux. Le *Michelet François*, venant d'Islande aux Sables d'Olonne. L'*Aigle*, venant de Lisbonne à la Rochelle. Le *Saint-Nicolas*, venant de Terre-Neuve à Dieppe.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
1	La *Victoire*, venant de la Martinique au Havre. . . .	Pris par le *Nassau* & envoyé à Portsmouth.
1	Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. . .	Pris par le *Jesus*.
105		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 105.		
3	Le *Marchand*, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque. Le *Jean de Wit*, venant de Terre-Neuve à Benique, avec 154 hommes. L'*Aventure*, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
11	La *Bravine*, venant de Terre-Neuve à Honfleur. L'*Espérance*, allant de Bayonne à Bilbao. La *Marianne*. Le *Charles* & *Marie*, La *Françoise*. La *Magdeleine*. L'*Annibal*. } venant de Terre-Neuve. La *Marie-Françoise*, venant de la Rochelle à Dunkerque Le *Duc de Bourgogne*, venant de la Martinique au Havre. L'*Hélene*, venant de la Rochelle à Dunkerque. La *Marie*, venant de Louisbourg.	
1	La *Fidélité*, venant de Terre-Neuve à Granville.	Envoyé à Plymouth par le Cheval Marin.
	Le *Saint-Jean*. Le *Jean Robert*. Le *Jean Catherine*. } venant de Terre-Neuve à Granville. L'*Aimable Union*, venant de Terre-Neuve au Havre. La *Badine*, venant de Léogane à Nantes.	
120		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 120		
22	Le *Saint-Esprit*, venant d'Amsterdam à Bayonne. L'*Aimable-Marie*, venant du Cap François à Dunkerque. La *Malversée*, venant du Canada à Brest. La *Marie-Magdeleine*, venant de Terre Neuve à Granville. La *Marie-Louise*, allant de la Rochelle à la Martinique. L'*Heureuse Marie*, venant de la Martinique à Honfleur. La *Gentille Marguerite*. Le *Jacob & Marie*. } Venant de Terre-Neuve à Granville. Le *Triomphe*. La *JeuneHenriette*. } Venant de Terre-Neuve au Havre. La *Confiance*, venant de St. Domingue à la Rochelle. L'*Aimable Marthe*, venant de Terre-Neuve à la Rochelle. Le *Jacques & Marie*. L'*Hirondelle*. Le *Jeune Saint-Jean*. } Venant de Terre-Neuve à St. Malo. La *Jeune Amitié*, venant de Terre-Neuve a St. Malo. Le *Dauphin*, dont le voyage n'est pas mentionné.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.
1	Le *Maréchal de Saxe*, venant de Terre-Neuve à Honfleur.	Par la chaloupe le *Pélerin*, envoyé à Plymouth.
	La *Thétis*, Le *Lange*, } Venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
143		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 143		
19	Le *Duc de Luxembourg*, venant de Terre-Neuve à Bordeaux. La *Fidelle*, venant de St. Domingue à Bordeaux. L'*Achille*, L'*Américain*. } venant de Saint-Domingue à Bordeaux. La *Reine des Anges*, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo. Le *Viarme*, de 14 canons & 200 hommes d'équipage venant de Terre-Neuve à Saint-Malo. L'*Aimable Rose*, venant de Canada à la Rochelle. La *Colombe*, venant du Porto à Bordeaux. Le *Bon Tems*, venant de Gaspé à Bordeaux. La *Jeanne-Pierre*, venant de Gaspé à Saint-Malo. L'*Aimable Marguerite*, vevenant de Gaspé à Bordeaux. L'*Assurance*, La *Pucelle*, La *Cérès*. } Venant de Terre-Neuve à Honfleur. Le *Télémaque*, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo. La *Subtile*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.
	L'*Espérance*, venant de Terre Neuve à Honfleur La *Fortune*, venant de la Martinique au Havre. La *Paix*, Le *Marquis de Vaudreuil*. } Venant de Saint-Domingue à Nantes.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
162		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 162		
10	La *Marie-Thérèse*. La *Grange*, de Terre-Neuve. L'*Olivier*. } Venant de Terre-neuve à Honfleur. Le *Jeune Russe*, venant du Croisic. Le *Neptune*. Le *Saint-Mathieu*. } venant de Terre-Neuve à Honfleur. Un gros vaisseau venant de Saint-Domingue. Navires pris par.	Le *Bedford*, vaisseau de guerre, en allant à Gibraltar.
1	La *Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre.	Le *Colchester*, & envoyé à Falmouth.
1	La *Rencontre*, venant de la Martinique au Havre.	L'Allege le *Caskeo*, & envoyé à Falmouth.
1	Navire françois.	La Chaloupe la *Fortune*.
1	Sénault, allant de Marseille à Cadix, sa cargaison estimée 1,000,000 livres.	La Chaloupe le *Spiedweld*.
1	La *Margarida*, navire de Marseille.	Le *Humber*, & conduit à Madere.
1	La *Rosette*, venant de Louisbourg à Bordeaux.	Le *Kingston*, & envoyé à Portsmouth.
1	Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique.	La Chaloupe le *Sauvage*, & conduit à Plymouth.
182		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 182		
22	Bâtimens chargés de vivres venant de Bordeaux & de Brest.	Par les Amiraux Boscawen, Mostyn, Holbourne, pendant le tems qu'ils ont croisé à la hauteur de Louisbourg & dans le Golfe Saint-Laurent.
1	La *Délivrance*, allant de Terre-Neuve au Havre.	Le *Wigmouth*, & conduit à Plymouth.
1	L'*Aimable Catherine*, venant de Terre-Neuve au Havre.	Envoyé à Plymouth.
1	Le *Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Conduit à Plymouth.
1	Le *Saint-Denis*, allant de Terre-Neuve à Honfleur.	Le *Rochester*. & conduit à Plymouth.
1	La *Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur.	Envoyé à Portsmouth.
3	Le *Phénix*, allant de Saint-Domingue à Bordeaux.	Idem.
	Le *Jean-Louis*, allant de Terre-Neuve à Nantes.	Idem.
	Le *Vilembère*, allant de Terre-Neuve à Honfleur.	Idem.
1	La *Vénus*, allant de Saint-Domingue à Nantes.	Le senault *Herness*.
1	Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille.	Le senault la *Fortune*, & conduit à Gibraltar.
1	Le *Prince d'Angola*, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint-Domingue au Havre.	L'*Essex*, & conduit à Portsmouth.
215		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 264		
7	Deux navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton. Deux sénaults & deux chaloupes chargés de sucre & de melasse, allant de la Martinique à Saint-Eustache. Un sénault revenant de Saint-Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche,	Pris par le Chef-d'Escadre Froakland & conduits à Saint-Christophe.
2	Navires conduits à Lunegarde par.	la frégate le *Sorland*, de 24 canons & 176 hommes d'équipage.
2	Vaisseau, allant au Cap Breton, ayant à son bord 133 soldats. Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.	Conduits par l'*Oxford* à Plymouth.
1	La *Vestale*, venant de St. Domingue à Nantes, pris par	le *Dunkerque*.
1	Le *Bon Ami*, Sénault allant de Bordeaux à Quebec.	le *Lyncastl*, & conduit à Portsmouth.
1	L'*Abbé*, allant de Brest au Cap Breton, avec 180 soldats à son bord, pris par.	le *Lyncastl*, & conduit à Portsmouth.
1	Le *Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux.	Le *Medvvay* & conduit à Portsmouth.
1	Le *Duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg.	à Eymont par le *Chern*.
1	Le *Grand Ursin*, allant à Quebec, avec 130 soldats à bord.	Conduit à Eymont par le sénault *Herness*.
2	L'*Aimable Catherine*, Le *Comte de Clermont*. venant de la Martinique en France.	Le *Winchester*, & conduits aux Barbades.
283		

Nombre

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 283		
2	L'*Aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie. Le *Saint-Michel*, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.	Conduit à Portsmouth par les frégates le *Gibraltar* & le *Feret*.
2	La *Vigilante Madelaine* Le *Vautour*. allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.	
1	La *Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Mississipi, ayant 140 soldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.	
1	Le *Brillant*, venant de St. Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de cafe, conduit à Waterford.	
1	La *Fidelle*, allant de Bordeaux à la Martinique, pris & conduit à Plymouth.	Le *St. Albans*.
1	La *Thisbé*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Portsmouth par .	le *Rommey*.
1	La *Vénus*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Plymouth par....	Le *S. Albans*.
1	La *Saintonge*, allant de la Rochelle en Canada, pris & envoyé à Plymouth par. . . .	le *Cheval Marin*.
2	Le *Triton*, Le *Saint-Marc*. venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	le *Cheval Marin*.
295		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 295		
1	L'*Aimable Catherine*, venant de la Martinique à Marseille, pris & envoyé à Plymouth par	le *Yarmouth*.
1	L'*Hélene Olympe*, allant de Saint-Domingue au Havre.	le *Falmouth*, l'*Eagle* & le *Harvvifsher*.
1	Sénault, chargé de café & sucre, allant de Léogane & Louisbourg, pris près l'Isle de la Tortue par	la chaloupe le *Weazle*.
1	Le *Mars*, venant d'Afrique aux Isles Françoises, avec 700 Negres, pris & conduit à la Jamaïque.	
1	Autre vaisseau venant d'Afrique, avec 280 Negres, pris & conduit aussi à la Jamaïque.	
300		

OBSERVATIONS.

Dans les trois cens bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit:

Venant de nos Isles. 74

Négriers chargés de près de deux mille Négres. 5

Bâtimens portant des marchandises & provisions à nos Isles. 26

Bâtiment allant en Guinée. 1

Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant. 2

Terre-neuviers. 66

Bâtimens revenant de la pêche de la baleine. 2

Bâtimens portant des provisions à l'Isle-Royale & au Canada, ou en revenant. 22

Bâtimens faisant le grand cabotage. . . . 27

Barques, Goëlettes & autres petits bâtimens, faisant le petit cabotage, tant sur les côtes de France que dans nos colonies. 75

Total 300

On compte que les villes nommées ci-dessous ont perdu à-peu-près :

Bayonne, au moins navires.	5
Bordeaux.	40
La Rochelle.	15
Nantes.	35
Saint Malo.	15
Granville.	9
Honfleur.	17
Le Havre.	27
Dieppe.	3
Dunkerque.	6
Marseille.	13
	185

Le surplus des prises sont des bâtimens de peu de conséquence pour la plupart, dont quelques-uns ppartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Espagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marseille, pris près de Cadix, dont la cargaison étoit très-considérable. Nonobstant la déduction à faire pour cet objet, on estime la valeur de ces vaisseaux pris au moins 30,000,000 livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaisseaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Espérance*, on fait au moins six mille officiers, mariniers & matelots prisonniers, & mille cinq cens soldats ou gens de nouvelles levées.

N°. III. (Page 51.) *Précis de la vie de Louis Mandrin (*) Chef de Contrebandiers ; avec un récit de sa prise & de l'exécution de son jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obscure, né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mousquet. Il déserta. Il rentra bien-tôt dans le royaume, où deux de ses freres & lui se mirent à faire de la fausse monnoie. Recherchés & jettés en prison à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galeres ; Mandrin échappa à la justice : on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proscrit, & ne sachant où donner de la tête, son premier métier fut celui de maquignon qu'il exerça pendant quelques années ; mais ayant commis un assassinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du Parlement de Grenoble. Il se porta ensuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens sans aveu & proscrits comme lui. Ses exactions, ses meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, sont connus par le jugement rendu à Valence le 24 Mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de son Major, & cinq à six autres de ses gens furent surpris la nuit du 10 au 11 Mai par les Commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguisés ; il ne fit aucune résistance, & ils le conduisirent à Valence sous une forte escorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le

(*) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du Roi, & l'a été sans l'aveu de la cour.

monde de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment à toutes les questions qu'on lui faisoit, quand elles n'étoient pas indiscretes ; d'autres fois il répondoit brusquement, sur-tout aux religieux & aux ecclésiastiques : il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin, M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours insolens, comme on l'a dit ; bien loin de-là il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoit soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets ; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ses chevaux & déserteur des Volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller paroître devant le souverain juge. Il fut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe, témoins de ses forfaits ; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire sur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi sur la preuve établie, après la déposition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes, firent sur lui quelque impression, au moment sur-tout que l'éxécuteur de la justice s'en saisit pour les conduire sur l'échafaud ; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques ; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une Dame de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison, renouvella ses instances pour l'engager à se confesser le

ſamedi 24 Mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette Dame reſpectable ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuſe : elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verſer des larmes. Le voyant touché, elle lui propoſa pour confeſſeur le Pere Gaſparini, Jéſuite italien, homme de mérite de la maiſon de Tournon, qui étoit pour-lors chez M. l'Evêque de Valence. Elle fut dire à M. Levet l'état où elle avoit laiſſé Mandrin. M. Levet ſe fit porter à la priſon, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme ſon juge, mais comme ſon ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit beſoin; qu'il ne pouvoit aſſez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha ſi fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le Révérend Pere Gaſparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce Pere entra d'abord en converſation avec lui ſur des ſujets indifférens; qu'il lui parla enſuite de l'affaire de ſon ſalut, & qu'enfin il le détermina à ſe confeſſer. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce Pere, qui ſavoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer ſa confeſſion le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu ſon jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonſtrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté ſans avoir été appliqué à la queſtion, parce qu'à l'inſtant qu'on commençoit à l'y préſenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta ſur l'échafaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ſes crimes ne ſembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien différent de lui-même & du moment où parlant à l'un des ſiens pris avec lui, il diſoit d'un ton de fanfaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attriſter; qu'un mauvais quart

d'heure est bientôt passé. Sa physionomie qui n'avoit rien de farouche au premier coup d'œil, intéressoit tout le monde. Ses juges forcés de le condamner, ne purent lui refuser de la pitié ; le bourreau même ne put retenir ses larmes. *Ce n'est pas moi*, lui dit Mandrin, *ce sont mes crimes que tu dois pleurer* ; puis l'embrassant : *fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il s'étoit arrêté à deux pas de l'échafaud pour en examiner la construction, avec une hardiesse qui étoit, sans doute, le signe d'une parfaite résignation. Il y monta avec fermeté, il parla peu, & l'on ne put entendre que ces paroles : *jeunesse, prenez exemple sur moi ; & vous, Employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit causé de si grandes allarmes ? Dans l'instant où l'on alloit le frapper : *J'ai besoin* dit-il, *de toutes mes forces ; donnez-moi, s'il vous plaît, de l'eau de la côte.* Le Révérend Pere Gasparini, qui avoit de cette liqueur lui en présenta. Mandrin en but. On lui en frotta le visage. Le Pere, qui se trouva mal, s'en servit aussi.

Mandrin s'étoit déshabillé lui-même, il avoit fait signe qu'il étoit inutile de lui couvrir le visage. A peine eût-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé : adoucissement qui honore l'humanité de ses juges. Ainsi expira à cinq heures & demie du soir, le lundi 26 Mai, 1755, & termina sa bruyante carriere, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fischer, & que le hazard favorisa au point de lui échapper. Ainsi finit, moins troublé que tous ses spectateurs, Louis Mandrin, âgé, disent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après son entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien prise ; il avoit le regard vif, la jambe belle, le visage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux : tout prévenoit dans sa figure. Il n'étoit pas absolu-

ment dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoit la repartie vive & juste. S'il eût cultivé en lui les bonnes influences de la nature , on présume qu'il eût pu être autre chose qu'un grand scélérat. Il étoit très-robuste , juroit beaucoup , fumoit sans cesse , buvoit & aimoit excessivement la bonne chere : il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le matin de l'exécution , son confesseur lui parlant d'un Commis au coche du Rhône , à qui il avoit donné la vie sauve , Mandrin répondit : *j'oublie aisément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la Dame qui lui parloit de confession & de salut , *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant qu'*il n'avoit que six livres à dépenser sur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, serviront à caractériser le fond de son ame.

Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches & qu'il dirigeoit le opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers , prétendent qu'aucun ne sauroit entiérement le remplacer. Du Rhin à la Méditérannée , sur cent quarante lieues de large , il n'ignoroit pas un sentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet , il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occasion , s'il eût voulu, de le tuer ou faire enlever par sa troupe, & il lui en cita les circonstances.

JUGEMENT SOUVERAIN, *qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs en Dauphiné, principal Chef des Contrebandiers qui ont commis les crimes & désordres mentionnés au jugement du 24 Mai 1755 : exécuté le 26 dudit mois.*

GASPARD LEVET, Seigneur de Malaval, Conseiller, Secrétaire du Roi, Commissaire du Conseil, nommé par Arrêts des 3 Décembre 1738, 2 Octobre 1742 & 2 Avril 1743, pour instruire & juger souverainement & en dernier ressort les procès des contrebandiers, employés infideles, & ceux des faux-sauniers, leurs fauteurs & complices dans les Provinces du Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit Arrêt du Conseil du 3 Décembre 1738 & la commission du grand sceau sur icelui du même jour, &c.

Nous Commissaires du Conseil susdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit Arrêt du 3 Décembre 1738, de l'avis des Gradués, Juges-Assesseurs de la Commission, au nombre requis par l'Ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes; depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre lui pour raison d'accusations de fabrication & exposition de fausse monnoie, & d'un assassinat : & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze ou douze contrebandiers, dont cinq à six se détacherent au village de Curson, le 7 Janvier de l'année derniere, pour aller à la

M v

rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette surprise, les fusillerent, en tuerent deux, en blesserent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du huit au neuf allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où il prirent le cheval dudit Dutret : de celle de plus de trente qui, le 7 Juin suivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son habitation près dudit corps-de-garde : de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui, le 10, firent feu près du village de Laine, sur des employés de la brigade de Taulignan, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blesserent trois autres, dont un mourut peu de jours après : du nombre des trois de la même bande qui, le lendemain onze, étant resté au cabaret de Tioulle, paroisse de Saint-Bazille en Vivarès, fusillerent devant ledit cabaret un Sergent du Régiment de Belsunce, le supposant être un employé ou espion ; laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier ; le 30, força l'entreposeur de Rhodez à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa ; elle écrivit au Subdélégué de l'Intendance, pour

faire rendre des armes déposées à la maison-de-ville, saisies quelques années avant sur d'autres contrebandiers ; le 3 Juillet suivant fit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende ; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, se retirant en Savoye ou en Suisse, & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin son frere, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoie, avoit été arrêté ; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de Juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & aussi le principal chef de celle qui pénétra de Savoye en France le 20 Août suivant ; força le 26 l'entreposeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques balots de tabac ; le 28, les débitans de Crapone à lui payer aussi une somme, pour raison de la remise de quelques tabacs ; ainsi que l'Entreposeur de Montbrison, où elle força les prisons & en fit sortir onze prisonniers ; arrêta le 2 Septembre, passant au Pont-de-Velle en Bresse, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs ; & le 5 tira près du château de Joux sur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres blessés ; d'avoir été de la nombreuse bande, aussi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 Octobre dernier, fit des exactions sur plusieurs receveurs de l'adjudicataire général des fermes du Roi, sous prétexte qu'elle leur laissoit quelques balots de faux tabac ; le 4 à Nantua ; le 5 à Bourg-en-Bresse ; le 6 à Châtillon les Dombes ; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour ; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, Amberg, Marsal, Arlan &

la Chaise-Dieu ; le 16 fit payer une somme de 600 livres aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maison occupée par l'entreposeur du Puy, pour ne pas les enlever ; le 17, 18, 20 21 & 22, continua ses actions sur les receveurs, entreposeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château ; le 23 à Montbrison & à Boën, & le 24, pour la seconde fois, à Charlieu ; tira sur le postillon conduisant la diligence, pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas ; le 9, en passant à Saint-Just en Chevalet, y fit perquisition des employés, sur lesquels il fut tiré, & l'un d'eux blessé dangereusement, ses armes & effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés & volés ; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entreposeur, vola, pilla, ou brisa le tabac, effets & meubles dudit entreposeur ; blessa deux employés qui avoient été préposés à la garde dudit entrepôt ; pilla aussi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maisons de différens employés desdits lieux, ainsi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employé ; vola aussi différens effets dans une maison d'Orgelet le 27 ; força les prisons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers ; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 Décembre dernier ; tira le 16 sur des cavaliers du Régiment d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habit, chapeau & manteau ; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du Capitaine-général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode ; força les Receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoissance d'un nombre

de balots de faux tabac qu'elle laiſſa dans ſon bureau, où il fut obligé de les recevoir ; força le 18 la garde bourgeoiſe d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ſes diſpoſitions à quelque diſtance de ladite ville pour y réuſſir, ſur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faiſoient partie & en bleſſa d'autres, tua auſſi un ſoldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui ſe trouva par haſard ſur le rempart près ladite porte ; obligea le Maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la ſomme qu'elle vouloit exiger ; contraignit ledit Maire d'écrire aux receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du Tabac, d'apporter la ſomme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20000 livres, ce qui fut exécuté par leſdits Receveurs ; laquelle bande força encore le 19 le Maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en eſcalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu & à ſang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes eccléſiaſtiques qu'elle avoit rencontrés à quelque diſtance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages juſques à ce qu'elle eût reçu la ſomme qu'elle vouloit du Receveur du grenier à ſel & de l'entrepoſeur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la Maiſon-de-ville, où ledit Mandrin & deux autres de ſa troupe ſe rendirent ; la plus grande partie de la bande étant demeurée au devant dudit hôtel-de-ville ; combattit le 20 au village de Guenand, paroiſſe de Brion, ontre les troupes du Roi, ſur leſquelles elle fit feu a premiere, tua & bleſſa pluſieurs Officiers, ſollats, dragons & huſſards, & tant à Seurre qu'à Aun, força les priſons & en fit ſortir les priſonniers ; 'avoir raſſemblé enſuite trente-un ou trente-deux ontrebandiers de ladite bande, à la tête deſquels Iandrin ſe mit, leſquels volerent le 21, quatre ievaux, armes & équipages de quatre cavaliers de ... lieu de Dom...

nois ; le 22, assassinerent, au lieu de Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux ; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu ; le même jour, & le 24 obligerent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-Table, à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blesserent sa femme qui étoit derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure ; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis ; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs & débitans, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même sur des registres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons : pour réparation de quoi, & des autres crimes, résultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute Justice, qui le menera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où seront ces mots, en gros caracteres: *Chef de contrebandiers, voleurs & pertubateurs du repos public* ; & tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande ...rdon à Dieu, au Roi & à la Justice de tous ses ...mes & attentats ; sera ensuite conduit à la place

des Clercs & là aura les bras, jambes, cuisses & reins rompus vif, sur un échafaud qui sera à cet effet dressé, mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; après quoi son corps mort sera par ledit exécuteur exposé aux fourches patibulaires de cette ville; préalablement ledit Mandrin appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès, & la révélation de ses complices : Déclarons tous chacuns ses biens confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; & encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataire général des fermes, & les dépens du procès; esquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à sa Réquête du jour d'hier. Et sera le présent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & par-tout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la Chambre criminelle du Présidial de Valence en Dauphiné, le 24 Mai 1755. (Signés) *Levet*, *Gaillard*, *Luillier*, *Bolozon*, *Bachasson*, *Rouvere*, *de l'Etang* & *Cozon*.

Et plus bas est écrit : *Le 26 Mai 1755, le jugement ci-devant a été lu par moi Greffier de la Commission soussigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour suivant sa forme & teneur.* (Signé) *N. Léorier*.

Discours de M. le Comte de Noailles au Roi de Sardaigne.

SIRE,

LE Roi mon Maître se devoit à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qu'il s'est passé, sur le territoire de Votre Majesté, & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de Votre Majesté, ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice ; il a voulu que cette circonstance servît à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins à Votre Majesté que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solemnel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du Roi mon Maître, & d'assurer Votre Majesté que votre amitié lui sera toujours chere & précieuse.

N°. IV. (Page 53) *Précis des forces maritimes des Etats de l'Europe.*

MOSCOVIE.

EN 1750, la Marine de l'Impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres ; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La marine de ce Royaume consiste en 22 vaisseaux [illegible]gne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres [illegible],000 matelots.

DANNEMARCK, 1754.

Vaisseaux de ligne 33, frégates 16, galeres 50. Les matelots passent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norvvege.

HOLLANDE, *ou République des Provinces-Unies*, 1754.

La marine de cette République est peu de chose; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle est plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choses nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux étant en grande abondance en Hollande, cette République peut rétablir promptement sa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette République consistent en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 20 galéasses & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaisseaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaisseau & 5 frégates.

MALTHE.

Trois vaisseaux de ligne, 2 frégates & 6 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaisseaux de ligne, treize frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

Quarante-un vaisseaux de ligne, 29 frégates, 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

Cent trente-un vaisseaux de ligne, & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

Soixante-ſept vaiſſeaux de guerre, 31 frégates, 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N°. VI. (Page 82.) *Chanſon ſur le Roi de Pruſſe.* Air : *Voilà mon couſin l'allure.*

FAIRE pour ſes ſujets, mon couſin,
Un admirable Code ;
Mais ſuivre en ſes projets, mon couſin,
Toute une autre méthode, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force ſoldats, mon couſin,
Les mener au pillage ;
Les payer par ducats, mon couſin,
Qu'on prend ſur ſon paſſage, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon couſin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on eſt leur protecteur, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & ſans raiſon, mon couſin,
Tenir dans l'eſclavage,
D'une auguſte maiſon, mon couſin,
Le plus précieux gage, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon couſin,
Devenir mépriſable,
Au ſeul Anglois enfin, mon couſin,
Se rendre comparable, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanson. Air : *De tous les Capucins du monde.*

OUI, Frédéric, ton entreprise
T'ôtera jusqu'à la chemise,
T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne sont jamais propices
A qui présume trop de soi,
Serré par deux Impératrices.

Autre Chanson. Air : *Voilà mon cousin l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon cousin,
Est d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon cousin,
Et fait tout le contraire, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

ROI, qui sçus mériter par ta grandeur stoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix :
FREDERIC, quelle est donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois ?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Jusqu'ici bienfaisant, ton cœur juste, héroïque,
Eut en horreur de tels exploits :
Chéri de l'Univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus par-tout donnoient des loix :
Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déja le tien, si digne de ce rang.
Roi Philosophe & Conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'assurent aux héros notre amour & l'histoire.
Mais le charme est détruit, qui te rendit si grand :
Infidele à ta loi, ciel ! qui l'auroit pu croire ?
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat ! Tu n'es plus, après cette victoire,
Qui fera pour jamais détester ta mémoire,
Qu'un faux sage & qu'un vrai brigand.

N°. VII. (Page 88.) *Très-humbles & très-respectueuses Remontrances, que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les Gens tenants la Cour des Aides.*

SIRE,

LA guerre que vous venez de déclarer à nos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos sujets ; leur juste indignation la leur faisoit regarder comme indispensable dans un tems où la modération de Votre Majesté lui faisoit employer tous les moyens possibles pour la prévenir.

Il n'est personne, sans doute, qui ne sente la nécessité des secours extraordinaires qu'exige Votre Majesté, & personne qui ne s'empresse d'y consacrer une partie de sa fortune.

La Nation Françoise s'est distinguée dans tous les tems par son attachement pour la personne sacrée de ses maîtres ; pourroit-elle se démentir dans une circonstance, où c'est moins le peuple qui combat pour la gloire de son Souverain, que le Souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de son peuple ? Pouvoit-elle être insensible à des insultes & à des violences réitérées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entiere, tandis que la justice de votre cause en a fait la cause commune de tous les Souverains ?

Pourroit-on se plaindre d'une contribution, dont l'emploi est justifié d'avance par des puissans secours donnés à notre commerce & à nos Colonies, par une augmentation prodigieuse dans votre Marine, & par des conquêtes aussi justes que glorieuses ?

Non, Sire, c'est toujours le même esprit qui anime vos fideles sujets ; ce sont aussi les mêmes principes qui dirigent les démarches des Cours auxquelles

Votre Majesté n'a confié une partie de son autorité supérieure, qu'en les chargeant spécialement de lui représenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre Cour des aides, à qui les fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impositions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'est que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux sur le préjudice que porteroit à vos sujets l'exécution illimitée des trois Déclarations du 7 Juillet dernier.

Elle auroit été coupable, si elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ses très-humbles & très-respectueuses Remontrances sur un objet aussi intéressant : mais le tems dans lequel ces trois Déclarations nous ont été présentées, étoit trop voisin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux subsides qu'elles établissent ; tout délai, tout retardement auroient pu nuire à un recouvrement devenu nécessaire ; la raison d'Etat l'a emporté sur toute autre considération, & votre Cour des aides a procédé sur le champ & sans balancer à l'enrégistrement qui lui étoit ordonné : elle n'a pas craint que ses représentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdissent rien de leur force ; elle s'est flattée, au contraire, que ses ardentes supplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que sa prompte obéissance lui fourniroit un nouveau titre pour présenter avec confiance à Votre Majesté des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de son service & le soulagement de ses peuples.

Le paiement des subsides qu'occasionne la guerre la plus juste & la plus indispensable, seroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos sujets pourroient-ils être soutenus par cette espérance, puisqu'on leur impose de nouvelles charges, tandis qu'ils supportent encore

une partie des impôts établis pendant la derniere guerre, sans pouvoir envisager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puissent s'en promettre la suppression? Votre Cour des aides ne perdra jamais le souvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui est facile de présumer que ce qui a préparé le succès de vos armes, a pu produire un dérangement considérable dans vos finances.

C'est ce qui a engagé Votre Majesté à conserver après la paix le premier Vingtieme, & si le terme n'en a pas été fixé pour-lors, c'est qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes, à l'extinction desquelles les deniers de ce Vingtieme étoient destinés; mais il n'est pas vraisemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne soit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cause les plus vives allarmes de vos peuples, l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie; & il est bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils considerent les assurances que Votre Majesté leur a données & vient encore de leur renouveller, que le produit de l'ancien Vingtieme sera employé à l'amortissement des dettes de l'Etat; & que, d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit assigner à cette imposition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; ensorte qu'on fait dépendre la cessation de l'impôt, d'une époque qui lui est absolument étrangere. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fussent pas fixés, ne seroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût insuffisante pour remplir un objet dont on ignoreroit l'étendue? Mais si, comme on n'en peut pas douter, les dettes qu'on se propose d'amortir sont constatées, nul motif ne peut empêcher Votre Majesté de déterminer avec certitude le tems où Elle pourra faire cesser l'imposition.

Le premier Vingtieme fut présenté à vos peuples

en 1749, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de notre Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que Votre Majesté se proposoit d'apporter dans l'administration de ses finances, devoit lui fournir des ressources capables *d'assurer, dans les tems de nécessité, la gloire de son Etat, & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcés de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une espérance si flatteuse rendit plus léger le poids de la nouvelle imposition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos Cours firent pour-lors à l'effet d'en demander la suppression, ou du moins d'obtenir la fixation de sa durée. Mais quelle a été la douleur de vos Sujets, quand ils ont appris qu'après sept années on étoit encore si éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le paiement annuel du premier Vingtieme. Ils ont désespéré de voir jamais la fin de leurs maux, puisqu'au préjudice des espérances qu'on leur avoit fait concevoir, le premier instant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'imposition d'un nouveau Vingtieme, & que Votre Majesté étoit déja obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'Elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiscret & téméraire sur l'emploi ni sur la distribution des fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que, si les secours que vos Peuples s'empresserent alors de fournir à Votre Majesté, joints à ceux qu'Elle a pu tirer de ses conquêtes, ont été insuffisans, si l'Etat s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cens millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier Vingtieme semble l'annoncer, la crainte de vos Sujets, sur celui qui vient d'être établi, n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques

égards ne peut que les allarmer, dans un tems malheureux sur-tout, où il est permis de prévoir tous les événemens possibles.

Il est arrivé plus d'une fois que la cessation réelle de la guerre n'a pas été suivie immédiatement de la publication de la paix : nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majesté, & Elle donna dans cette occasion un témoignage éclatant de son amour pour ses Peuples, en faisant cesser l'imposition au même instant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que si de pareilles circonstances se présentoient, Votre Majesté ne regardât ce qui s'est passé en 1737 comme la regle de sa conduite; mais les inquiétudes de vos Sujets ne peuvent être dissipées que par des assurances précises : votre Peuple allarmé vous les demande, & votre Cour des Aides, qui connoît la sensibilité de votre cœur, ose se flatter que cette grace ne lui sera pas refusée.

Il est, Sire, encore d'autres instances que nous oserons faire à Votre Majesté; & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en est pas moins intéressant, puisqu'il est question d'obvier à une foule d'injustices qui se commettent, sous prétexte de l'exécution de vos ordres, & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impositions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos justes plaintes; il est cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'imposition en elle-même.

Une taxe qui se répartiroit sur tous & un chacun de vos Sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, seroit, sans doute, l'imposition la plus juste & la plus égale; mais elle devient plus onéreuse que toutes les autres, quand elle est faite sur des estimations idéales & trop éloignées de la justice.

Or quelle justice peut-on attendre, quand le travail du Laboureur, l'industrie du Fabriquant, le

crédit

crédit du Négociant sont devenus des objets d'imposition ?

L'article XI de votre Edit du mois de Mai 1749, ordonne qu'il sera levé une contribution *sur les particuliers commerçans, & autres, dont la profession est de faire valoir leur argent*; & , comme en rédigeant cet article, on en a prévu les inconvéniens, il est ajouté qu'il ne sera exigé d'eux de *déclarations d'autres biens, que de ceux énoncés dans les Articles IV & V du présent Edit.*

Votre Majesté par une restriction si sage, a sans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la disposition rigoureuse de l'article, & empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulût établir une inquisition odieuse dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune regle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'Edit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux Vingtiemes d'industrie, sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice, qu'il ne l'a été au Commissaire de Votre Majesté de la rendre avec justice & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçans & les artisans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'Etat, qui travaillent aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de le guerre, à rendre de plus en plus votre Empire florissant, & à augmenter vos richesses & votre puissance.

C'est sur eux que porte en entier cette imposition que nous ne craignons point de nommer odieuse, & dont nous osons vous demander la suppression.

Parmi vos autres ſujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere dont ils conſomment annuellement le produit, ſans augmenter ni diminuer la richeſſe nationale; ceux-là n'ont jamais été compris dans la diſpoſition de l'article XI de l'Edit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des tréſors conſidérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux, ou dans la perception des droits établis au profit de Votre Majeſté : il ſemble que ceux-là devroient être compris, plus que perſonne, dans la claſſe des particuliers, dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent, & qui à ce titre ſont plus ſujets au payement du Vingtieme d'induſtrie ; perſonne cependant n'ignore qu'ils ont été aſſez heureux pour s'en faire exempter.

C'eſt donc le commerce ſeul & les arts qui en dépendent, qui ſont devenus l'objet d'une impoſition, la plus dure de toutes, puiſque c'eſt la plus arbitraire; & c'eſt cet aſſujettiſſement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embraſſé des profeſſions ſi utiles.

Ceux d'entre eux dont la fortune eſt la plus conſidérable, faiſoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit ; ils ſont obligés aujourd'hui de cacher ſoigneuſement un gain légitime, pour échapper aux recherches des régiſſeurs de vos droits ; ou de s'expoſer à une taxe exorbitante, s'ils veulent ſoutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richeſſe.

Déja pluſieurs refuſent de ſe livrer à une entrepriſe incertaine, ayant appris par une fâcheuſe expérience, qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, ſans conſidérer quel en eſt le ſuccès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvé.

Bientôt tout établiſſement conſidérable ſera ruineux pour ceux qui oſeront le haſarder, s'ils n'ont eu l'art de ſe mettre ſous la protection des arbitres de

l'impoſition, en les perſuadant de l'utilité de leurs entrepriſes.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre induſtrie ; on verra éteindre l'émulation, cette baſe néceſſaire du Commerce ; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets ! Sire, qu'ils ſont dignes d'occuper Votre Majeſté ! & que le moment dans lequel nous les lui préſentons, eſt propre à lui en faire ſentir l'importance ! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts, ſont ceux qui, par un travail aſſidu, des riſques continuels & des combinaiſons preſqu'infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos Arts aux Nations étrangeres, & de nous enrichir du produit de leur luxe ; ce ſont eux qui entretiennent une circulation néceſſaire d'eſpeces & de denrées entre la Métropole de vos Etats & vos Colonies, ces Colonies précieuſes, qui font la richeſſe de la France & l'objet de la jalouſie de tant de Nations ; ce ſont eux, en un mot, & eux ſeuls, qui portent l'abondance dans le ſein de votre royaume.

Il eſt ſuperflu de s'étendre ſur une vérité dont votre Majeſté eſt déja pleinement convaincue : ſi Elle a pu douter de l'importance dont il eſt de ſoutenir & de protéger le Commerce de ſes Sujets, ſes ennemis le Lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont faits en dernier lieu pour l'anéantir. Votre Majeſté a ſenti l'atteinte qu'on vouloit porter à ſa puiſſance, en détournant la ſource des richeſſes de ſon peuple : Elle s'eſt armée pour ſe défendre ; Elle a regardé l'avantage du commerce, ainſi que la ſûreté des Colonies, comme les véritables objets de la guerre actuelle, & comme un des fruits qu'Elle ſe propoſa de retirer de ſes conquêtes.

Après des marques d'une protection ſi puiſſante, perſiſteroit-Elle à ſoumettre les commerçans & les artiſans à une impoſition, qui ne peut jamais être

qu'une source intarissable de vexations & d'inquiétudes.

C'est avec la confiance la plus respectueuse, Sire, que nous avons osé vous présenter ces observations; nous les avons cru dignes de frapper un grand Roi.

Qu'il nous soit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impression sur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négocians dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majesté. Mais il est un autre ordre de Citoyens, dont l'industrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'industrie devient un prétexte à de nouvelles taxes; ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la masse des richesses réelles; Sujets nécessaires à l'Etat, puisque c'est d'eux seuls que le Commerce général du royaume tire toute sa force & toute sa substance; hommes livrés à la peine & au travail, dont l'indigence seroit seule un motif pour les secourir, & dont l'obscurité leur fait éprouver des injustices toujours impunies, parce qu'elles restent toujours ignorées.

Les Magistrats, à qui Votre Majesté a donné l'Administration de chaque Province, choisis par Elle-même, sont dignes, sans doute, de la confiance dont Elle les a honorés; mais est-il possible que tous ceux entre qui ils sont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majesté, seront également incapables d'en abuser?

C'est cependant à ces Ministres subalternes qu'est commise l'évaluation des facultés & de l'industrie du malheureux artisan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette estimation, que sur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils sont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette subdivision d'une autorité arbitraire! & quelle ressource reste-

t-il un malheureux, qui n'a ni le loisir, ni la hardiesse nécessaire pour faire entendre sa voix & réclamer contre l'oppression ? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute espece, une pareille administration ne doit-elle pas donner lieu ?

C'est ainsi que sous le plus juste des Rois, l'injustice, qui n'oseroit se montrer à découvert, n'en est que plus active dans l'obscurité. C'est ainsi qu'une opération, fausse & vicieuse en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe ; & ce sont-là précisément les objets sur lesquels doivent porter les très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos Cours.

La grandeur de Votre Majesté & les soins importans dont Elle est occupée, ne lui permettent pas de descendre dans les détails, ni d'appercevoir des maux auxquels Elle seule peut remédier. C'est pour s'en instruire & pour y mettre ordre, qu'Elle nous a constitués non-seulement les juges de ses peuples, mais aussi leurs patrons & leurs défenseurs, & qu'Elle nous a chargés du soin de faire parvenir jusqu'à sa personne sacrée les justes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occasion précieuse de Vous faire connoître l'oppression dans laquelle votre peuple gémit depuis long tems, & ne dissimulons pas à Votre Majesté, que ce que nous venons de lui présenter comme l'objet le plus digne d'exciter sa sensibilité, n'est que la moindre partie des taxes arbitraires qui se levent sur ses sujets sous différens noms & sous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulieres & nécessairement injustes, nous fixerons seulement nos regards sur celle qui se perçoit dans votre royaume depuis plus de soixante années, sans que vos sujets aient des formes judiciaires pour se pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puissent s'adresser ; imposition qui est dirigée par les mêmes principes que le Vingtieme d'industrie, qui se leve dans la même

forme ; & qui produit le même abus ; impoſition d'autant plus onéreuſe, qu'elle frappe indiſtinctement ſur toutes les têtes, & que depuis ſon établiſſement elle a été augmentée par de ſimples ordres émanés de votre Conſeil, ſans que votre Majeſté en ait donné connoiſſance à ſes Cours, & ſans que cette augmentation ſoit connue des contribuables & dans une forme réguliere.

Ce ſeroit manquer au plus eſſentiel de nos devoirs, & abandonner l'intérêt de vos peuples, qui nous eſt confié, que de garder plus long-temps le ſilence, & de ne pas joindre aux repréſentations que nous avons faites à Votre Majeſté, ſur le Vingtieme d'induſtrie, de très-humbles ſupplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la Capitation, qu'à celle des autres impoſitions qui ſe levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour ſera fortuné pour vos peuples & qu'il ſera glorieux pour Votre Majeſté, ſi nous ſommes aſſez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une Régie inſoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-preſent un remede prompt & efficace! C'eſt alors que vos Cours ne ſeront plus obligées de vous préſenter des allarmes & des craintes au ſujet de la perpétuité des impoſitions : vos Sujets, témoins de l'effet qu'aura produit ſur Votre Majeſté l'expoſition de leurs malheurs & des ſoins qu'Elle ſe ſera donnée pour les ſoulager, ſeront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude ſur l'emploi ni ſur la durée des ſecours que dans ces tems malheureux vous aurez jugé néceſſaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puiſſe être à votre peuple, le zele de votre Cour des aides ne ſeroit pas pleinement ſatisfait, ſi, contente de vous repréſenter les abus déja introduits, elle négligeoit de remonter à leur cauſe primitive.

Cette cauſe, Sire, n'eſt ni incertaine, ni difficile à connoître ; elle ſe trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins reſpectables

encore par leur antiquité, que par la sagesse qui les a dictées.

C'est au préjudice de ces loix augustes, que la connoissance des contestations survenues au sujet du Vingtieme & de la Capitation, a été enlevée aux Tribunaux réglés, & qu'on n'a laissé à ceux de vos Sujets qui se sont crus lésés, que l'alternative de se soumettre à une taxe injuste, ou de recourir à l'autorité de celui qui en est l'auteur en lui demandant de réformer son propre ouvrage.

C'est à l'aide de ces attributions, aussi onéreuses à vos peuples qu'irrégulieres, qu'on a pu établir la Régie arbitraire dont nous Vous avons fait connoître les pernicieux effets. Comment auroit-elle pu subsister si long-tems sous les yeux des Magistrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été suffisamment instruits ?

Votre Cour des aides, seule compétente pour connoître de tous les impôts qui se levent sur vos Sujets, ne prétend point revendiquer sa jurisdiction, si pour la conserver il faut adopter la forme établie dans la perception des impositions arbitraires.

Ce n'est point la connoissance des contestations relatives au Vingtieme d'industrie qu'elle vous demande, c'est l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais se percevoir avec équité ; si elle vous représente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'est que pour faire connoître à Votre Majesté le préjudice qui en résulte pour ses peuples.

Votre Cour des aides, créée en même tems que les premieres impositions sur lesquelles sa jurisdiction a été établie, ne doit perdre aucune occasion de retracer à Votre Majesté son origine, comme un monument précieux de la justice & de la bonté de nos Rois.

Ce fut aux supplications de la nation entiere, représentée par ses députés, que l'établissement des anciens Généraux des aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de son Sou-

verain, fut celui où les trois Ordres de l'Etat venoient de donner une preuve éclatante de leur zele, par leur empressement à offrir une contribution nécessaire.

Pour en faire une juste répartition, on demanda des juges qui fussent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux Tribunaux, on créa une Cour supérieure composée des principaux personnages de chacun des trois Ordres. Les sujets destinés pour cette importante fonction, furent choisis par les Etats eux-mêmes & présentés par eux au Monarque, qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de son autorité souveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus dispendieuses que dans les siecles passés, des ligues puissantes formées par les ennemis du nom françois, la nécessité d'entretenir en tems de paix un nombre considérable de troupes réglées, mille autres circonstances réunies, changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres Etats de l'Europe; les secours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre, furent insuffisans; les impôts établis pour un tems limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception se multiplierent à tel point, que les juges institués pour en connoître, furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour se livrer à cet état pénible.

C'est alors que votre Cour des aides prit une forme semblable à celle des autres Cours, mais sans jamais s'écarter de son institution primitive, & sans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conservée, d'apposer par son enrégistrement, le dernier sceau à l'autorité royale, aux édits portant l'établissement des impositions, & de connoître seule des contestations qui y sont relatives; droits dont elle ne peut jamais se départir, puisqu'ils sont inhérens à sa constitution & à son essence.

Tels sont, Sire, les titres authentiques que nous

ferions valoir aux yeux de Votre Majesté, si, après Lui avoir présenté le spectacle des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêt personnel de notre compagnie.

Mais ce n'est point aujourd'hui le motif qui nous anime; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'ils sont les droits de votre peuple; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions essentielles, que parce que ce trouble est le commencement & la cause des vexations auxquelles vos sujets sont exposés. C'est en leur nom, & non point au nôtre, que nous supplions Votre Majesté de laisser à ses Cours des aides le libre exercice de leur jurisdiction, & de rendre à ses peuples leurs juges naturels.

La taxe qui se leve sur l'industrie, impôt vicieux par sa nature, n'auroit jamais pu souffrir les regards de la justice; il n'est pas surprenant qu'on ait voulu la soustraire à notre connoissance. Mais la partie principale de l'imposition, celle qui a pour objet la taxe des biens immeubles, est susceptible d'une regle plus exacte & d'une évaluation plus juste. Par quel motif & sous quel prétexte a-t-elle été comprise dans une attribution donnée par Votre Majesté aux Commissaires départis dans chaque Province?

En vain s'efforcera-t-on de Vous prouver que la levée de cette imposition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée sur une estimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette estimation n'a pu être faite que par des informations prises sur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en justice réglée.

Ce motif étoit plausible dans l'origine de l'imposition, & votre Cour des aides a fait connoître, par son silence, que l'intérêt de sa Jurisdiction n'est jamais l'objet de ses démarches, quand il est balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvellé en trois occasions différentes, se leve à présent sans interruption depuis

quinze années. Quelle a donc été jusqu'à présent la Régie de ce Droit, si après un terme si long les évaluations n'ont pas été faites ? Elles ont dû l'être, sans doute; & si cet ouvrage n'est pas encore conduit à sa perfection, que sont devenus les avantages qu'on se promettoit de l'administration des Commissaires de votre Conseil ?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, sur un objet si intéressant & qui a déja fait tant de fois le sujet des très-humbles & très-respectueuses Remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuses par lesquelles toutes évocations ont été proscrites, ni l'aveu de nos plus grands Rois qui en ont reconnu l'abus dans plusieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les Tribunaux, pour leur substituer un seul Magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

Ces considérations importantes sont trop présentes à Votre Majesté, pour qu'il soit nécessaire de les Lui rappeller.

Qu'il nous suffise de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulieres, données dans la seule matiere des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du Vingtieme, de la Capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des Commissaires; ajoutons-y la création de ces Tribunaux informes, établis sur les frontieres de votre Royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos Fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces Commissaires; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces Tribunaux irréguliers imposent aux peuples ; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande, a été le prétexte de ces établissemens redoutables. Jugeons, d'après des exemples récens, si elle est détruite ou même diminuée dans votre Royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & si nous considérons, en citoyens & en fideles sujets de Votre Majesté, des objets situés au-delà de notre ressort, objets qu'ils nous est interdit de connoître en qualité de Juges : quel désordre dans l'administration de la Justice ! quelle consternation dans les Compagnies !

Une de vos Cours s'est vu enlever presque l'universalité de ses fonctions sur la simple demande du Fermier des droits de Votre Majesté ; des plaintes respectueuses ont été portées au pied du Trône ; des justifications très-fortes ont été présentées à votre Conseil, sans qu'il paroisse qu'elles aient été écoutées : cette espece d'interdiction dure déja depuis sept années ; & pendant un si long intervalle, un Juge subalterne est autorisé à remplir les fonctions d'une Cour, à la charge, dit-on, d'un appel au Conseil de Votre Majesté ; comme si la plupart des affaires qui intéressent le Fermier de vos droits, avoient un objet assez considérable, pour que les particuliers opprimés vinssent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre Compagnie, digne autrefois des bontés de Votre Majesté, se trouve accablée aujourd'hui du poids de sa disgrace ; après avoir été privée de ses fonctions les plus importantes, ses Chefs sont dispersés, la Compagnie elle-même est flétrie par les condamnations les plus humiliantes ; coups également funestes à la Magistrature & aux Peuples qui lui sont subordonnés ; actes de sévérité, auxquels Votre Majesté ne se porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à son cœur paternel, lors même qu'Elle croit les devoir à sa justice.

Nous n'entreprendrons point ici la juſtification de ces Magiſtrats infortunés ; c'eſt un objet étranger à nos repréſentations, & dont nous n'avons aucune connoiſſance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'eſt celle de la Province dans laquelle ils rendent la juſtice à vos ſujets, & qui a été témoin de leur conduite & de leur malheur ; la conſternation qui y regne, eſt un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reſte une réflexion, qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'eſt que la diſgrace de cette compagnie & les malheurs qui en ſont une ſuite néceſſaire, ont eu pour premiere cauſe une de ces attributions irrégulieres qui font l'objet de nos plaintes & de nos repréſentations.

L'importance des objets que nous avons déja traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettent pas, Sire, d'expoſer dans le même détail les inconvéniens des différentes impoſitions compriſes ſous le nom de droits rétablis & autres droits, dont Vous avez ordonné la levée par une des Déclarations du 7 Juillet.

On aura ſans doute fait obſerver à Votre Majeſté que les impoſitions ne tombent que ſur les habitans de votre capitale, & on aura fait valoir l'aiſance de ces habitans, & les reſſources qu'ils peuvent tirer des richeſſes prodigieuſes qui abondent & ſont conſommées dans cette ville immenſe.

Mais qu'il nous ſoit permis de vous repréſenter, que c'eſt ſur la portion la plus pauvre de ce Peuple que tombe une partie de ces impoſitions ; & que cette capitale, ſi riche & ſi propre à fournir de puiſſans ſecours, a été toujours honorée de la bienveillance particuliere, &, ſi nous oſons le dire, de la prédilection de Votre Majeſté & des Rois ſes prédéceſſeurs.

Votre Majeſté a tellement été frappée de cette réflexion, qu'Elle s'eſt déja portée à accorder ſur cet objet une diminution conſidérable. Oſerions-nous regarder cette marque de ſa bonté comme un

motif pour espérer une remise totale de ses droits ? & si les malheurs de la guerre n'en permettent pas le suppression quant à présent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis ?

Les circonstances qui obligent Votre Majesté à établir des impôts onéreux à son peuple, suspendent en même tems la voix de vos Cours, & ne leur permettent pas de vous représenter la misere où ce peuple est réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'est-là le principal objet de toutes nos démarches, c'est ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aspect des nouvelles impositions ; & ce motif bien puissant sur le cœur de Votre Majesté, nous fait espérer de sa bonté, encore plus que de la force de nos représentations, qu'après avoir humilié ses ennemis, son premier soin sera d'apporter un soulagement nécessaire aux malheurs de ses sujets.

Mais si la nécessité de fournir des secours à l'Etat, ferme pour un instant nos yeux sur la situation des particuliers, il n'est aucune considération qui doive nous empêcher de vous exposer nos allarmes sur la prorogation anticipée des Droits dont Votre Majesté avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de représenter en cette occasion à Votre Majesté, qu'une partie des Droits qui se levent sur son Peuple, ont été pareillement imposés, dans leur origine, pour les besoins actuel de l'Etat & pour un tems déterminé, & que c'est par des propagations successives, qu'ils sont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois sous vos yeux cette imposition funeste que nous Vous avons déja présentée comme la plus onéreuse de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle se perçoit.

Etablie dans des tems semblables à ceux où nous sommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux besoins de laquelle elle étoit consacrée. Le feu Roi, votre Auguste Bisayeul, en donna sa parole royale, & il y joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires*; promesses que la nécessité oblige trop souvent d'enfreindre, mais qu'il seroit à désirer qui ne fussent jamais données, que quand on est sûr de pouvoir les exécuter fidélement.

Les malheurs dans lesquels votre Royaume fut plongé, ne permirent pas à vos Sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de Votre Majesté furent employées à acquitter des dettes immenses, & il ne lui fut pas possible de renoncer à un secours aussi nécessaire que dans le tems de la guerre. Cependant il s'est trouvé depuis des tems plus heureux; les malheurs publics ont cessé; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances; & l'imposition subsiste encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons sous les yeux, & que nous nous rappellons, dès qu'il est question d'une prorogation de Droits. Si votre Cour des Aides a négligé, en plusieurs occasions importantes, de vous faire à ce sujet ses justes représentations, elle a cru, sans doute, que toutes les réflexions possibles vous avoient déja été présentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à dissimuler notre faute? Convenons du reproche que nous avons à nous faire: nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant si long-tems de mettre sous les yeux de Votre Majesté des objets si importans pour l'administration générale de son Royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le silence, & nous ne pouvons saisir une occasion plus convenable, que le moment où vos Sujets vont supporter de nouvelles impositions; charge

néceſſaire, à la vérité, mais dont le poids n'eſt pas moins accablant pour le Peuple.

Plus votre Cour des Aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos Loix, & plus elle eſt obligée de vous repréſenter avec force les abus qu'elle y a remarqués, & les adouciſſemens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement ſon devoir, ſi elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois déclarations.

Le vice radical de pluſieurs impoſitions ne pourroit être apperçu & ſenti dans toute ſon étendue, qu'en rapprochant toutes les conſéquences.

C'eſt ce tableau général, qui ne peut manquer de faire ſur l'eſprit de Votre Majeſté une impreſſion forte & durable; & ſi les circonſtances actuelles & la grandeur même de l'objet ne Lui permettent pas d'apporter aux maux de ſes Sujets un remede auſſi prompt qu'Elle le déſireroit, votre Cour des Aides ſe flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, Vous reſteront toujours préſentes, & elle ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien permettre qu'Elles Lui ſoient préſentées dans des tems plus favorables.

Ce ſont-là, Sire, les très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances qu'ont cru devoir préſenter à Votre Majeſté vos très-humbles & très-obéiſſans, très-fideles & très-affectionnés ſujets & ſerviteurs, les Gens tenant votre Cour des Aides, les chambres aſſemblées, le mardi 14 Septembre 1756.

(*Signé*) DE LAMOIGNON.

N°. VIII. (Page 107.) *Mémoire de ce qui nous est arrivé à Louisbourg, depuis le 20 Juin 1757.*

Nous sommes arrivés le 20 Juin 1757 dans la rade de Louisbourg sur les trois heures après-midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de misaine, distinction de Vice-Amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de St. Domingue depuis le jour de la Pentecôte. Il avoit le Commandement du *Tonnant*, & les autres vaisseaux de son escadre étoient le *Défenseur*, le *Diadême*, l'*Inflexible* & l'*Eveillé*; & pour frégates la *Brune* & la *Comete*.

M. Dureveste étoit arrivé deux jours avant nous avec l'escadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, qu'une brume avoit séparé des autres quelques jours avant nous & qui n'est entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée les vaisseaux le *Bizarre* & le *Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient chargés du Bataillon de Berry. La *Fleur-de-Lys* est partie quelques jours après pour escorter un petit bâtiment chargé des balots du Bataillon; mais s'étant séparés dans la brune, un corsaire a pris le bâtiment; cependant l'équipage s'est tout sauvé à terre. La *Fleur-de-Lys* est revenue après dix jours de croisiere, sans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui est entré ici fort heureusement; il apportoit de vivres pour l'escadre.

Le Chevalier de Grace est revenu le 10 de Juin avec la goëlette, sur laquelle il étoit allé pour croiser autour d'Halifax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué sur la côte un nommé Gau-

tier, qui ſait la langue des Sauvages : celui-ci en a pris deux avec lui de ſa connoiſſance. Ils ont été enſemble juſqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois & en ont amené un priſonnier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'Amiral Holborn avec 28 vaiſſeaux & 80 bâtimens de tranſport.

Le 19 Juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 ſauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduit au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils ſont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là ſe griſerent hier & entrerent le ſoir chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refuſa, ils ont voulu l'étrangler ; on a crié à la garde, qui eſt venue auſſi-tôt ; un des ſauvages a mis la main ſur le fuſil du caporal dès qu'il eſt entré ; mais le ſoldat qui le ſuivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher priſe. Les ſauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu ; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de ſortir de la maiſon. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là ſont dans le cas d'être punis des galeres ; ce qui n'eſt point encore arrivé : mais ſi une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver ſi ſouvent d'auſſi triſtes aventures.

Du 20 Juillet. Nos équipages commencent à ſe rétablir : ceux qui ſe portent bien vont faire du bois & de l'eau. Nous ſommes tous réparés à préſent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faiſons toujours faire un jardin, d'où nous eſpérons tirer de la ſalade dans quelque tems d'ici ; c'eſt beaucoup dans ce pays, où elle eſt fort rare. Tous les jours on va à la pêche, qui eſt fort abondante ; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres rafraîchiſſemens.

On va faire conſtruire une batterie à la pointe de l'Ilotte, qui puiſſe porter au large ; car auparavant il n'y en avoit point, de ſorte qu'on ne pouvoit tirer ſur un vaiſſeau que quand il étoit dans la rade

même. On va prendre pour cela les canons de la batterie royale, dont les Anglois s'étoient servi dans le dernier siege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête desquelles est M. de Franquet, premier Ingénieur de la Nouvelle-France & Brigadier des Armées du Roi. On dit que c'est un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le Cap Noir, qui est une montagne de roches à un demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiser pendant quelque tems & secourir un bâtiment marchand qui est à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles sont rentrées avec le bâtiment, qui avoit essuyé un combat assez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le premier Août nous est arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toute sortes de marchandises & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corsaire, qui l'a chassé pendant quelque tems. Ordre de lever trois compagnies de Volontaires tirés des pilotins de l'Escadre. Le 2, M. Genouil a passé en revue les trois compagnies de Volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, sont arrivés une demi-douzaine de sauvages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours: ils ont amené trois prisonniers Anglois, dont on rapporte des choses assez intéressantes.

Nous fûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le Roi, qu'ils nomment leur *Pere de Paris*. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canon pour empêcher le débar-

quement, au cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçue que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'Août j'eus un ordre du Commissaire de l'Escadre de quitter le vaisseau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier soin fut d'y faire construire des baraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes; outre 600 hommes des soldats de la Marine, il y avoit 200 volontaires tirés des pilotins de toute l'escadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confusion, tant pour la distribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poste. Mais à présent tout est en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme: comme il y a encore plusieurs autres endroits qui sont propres à débarquer, le Général a eu soin d'y envoyer des troupes pour s'y opposer.

Le 13 au soir nous avons vu 21 voiles Angloises, au nombre desquelles étoient 16 ou 17 vaisseaux de ligne & le reste des frégates. Ils sont venus assez proche de la ville pour distinguer très-clairement les vaisseaux qui sont dans la rade. Le 20, nous les avons encore apperçus au matin; mais la brune est venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours; mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le Général craint qu'ils ne reparoissent; ainsi il nous fait délivrer pour douze

autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les consommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient surpris à la côte, ils seroient très-mal dans leurs affaires.

Le Général a donné ordre aux vaisseaux qui étoient dans le fond de la baye de se touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de sortir avec toute l'Escadre au premier signal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois se décident, ou d'une façon ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'Escadre Angloise dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontrés, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les Volontaires au cap de Laurembec; ainsi il a donné ordre à M. de Castillon, Commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes, qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une Lettre circonstanciée qui vous en instruira.

N°. IX. (Page 107.) *Copie d'une Lettre écrite de Quebec le 10 Août 1757, au sujet des affaires qui se sont passées dans le Canada.*

DEPUIS la prise de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoises se sont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutres. Ils ont envoyé au mois de Novembre dernier une Ambassade à M. le Général, composée de 200 de leurs principaux Chefs. Ils ont fait un séjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes sortes de témoignages d'amitié; ils ont

présenté à notre Gouverneur plusieurs colliers portant des paroles importantes pour la Colonie. Un des colliers étoit pour nous assurer qu'ils avoient vu avec plaisir le succès de notre entreprise sur Osvvego ou Chouaghen ; un autre, portant leurs engagemens pour ne jamais permettre que les Anglois vinssent faire de nouveaux établissemens sur le lac Ontario, ni dans les environs ; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages des magasins pour leur fournir leurs besoins, & y recevoir le produit de leur chasse ; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très-favorablement, & pour leur en donner de sûrs témoignages, on les a comblés de présens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de Janvier M. de Rouilly, faisant fonction de Major à St Frédéric, prit les ordres de M. de Lusignan, Commandant au Fort de ce nom, pour se rendre à celui de Carillon, pour y transporter des vivres & autres provisions, avec huit traînées attelées chacune de deux chevaux, & escortées de quinze soldats, un sergent & deux officiers de Royal Roussillon & de la Marine. Trois traînées & dix soldats avoient pris le devant, & étant à la presqu'isle, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui sortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes, qui attaquerent les trois traînées ; sept de nos hommes furent faits prisonniers & trois se sauverent en rebroussant chemin sur les chevaux. Les ennemis les poursuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Lusignan, qui envoya promptement à leur secours 100 hommes sans vivres & peu de munitions, tant sauvages, que soldats Canadiens, ou Volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés ensuite pour porter les vivres & munitions, & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux heures après midi il fut rendu au lieu où il devoit

l'attendre ; une heure après il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie, qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit ; l'ennemi, en fuyant, prit un terrein avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le Commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter ; ils se rendirent à neuf heures : pour-lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés ; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au Fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage ; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, Capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Béarn, 300 de la Marine, 600 Canadiens & 400 Sauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du Gouverneur-Général, ayant sous ses ordres M. de Longueil, Lieutenant de Roi de Quebec ; M. Dumas, Capitaine des Troupes de la Colonie, faisant fonction de Major-Général, & M. le Mercier, Commandant d'Artillerie, faisant celle d'Ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de Mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9, d'où il partit le 15, en passant au Sud du Lac St. Sacrement ; il fut camper le 18 à une lieue

& demie du Fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raimond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce Fort à un quart de lieue; ils apperçurent l'ennemi en mouvement; ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projettée, & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens allerent fusiller jusqu'au pied du Fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugierent dans le Fort: 300 bateaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le Commandant, fut sommer celui du Fort de se rendre; mais il répondit que, dût-il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi-bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages assurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient sortis du Fort; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés.

M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du Fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit sans faire usage des artifices ordinaires: on le lui permit; il fit des fagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de dessus les remparts; mais ils n'oserent sortir.

On a fait dans le mois de Juin divers partis de sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des

nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le Fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le Fort Lydius par 5 à 6000 : que leur grande armée, ainsi que Mylord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos Généraux à faire le siege de ce premier Fort, &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à la fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe ; par conséquent l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de sorte que les dernieres divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de Juin au Fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail nécessaire pour un siege, y ont été rendus aussi-tôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M Jacau, qui a été fait Capitaine d'Artillerie cette année, y signale son zele ; il a inventé un bateau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le service d'une piece de canon de six, qui tire aussi avantageusement en se battant en retraite, qu'en poursuivant l'ennemi ; je crois que cette espece de bateau sera d'un très-grand service sur le lac St. Sacrement, attendu que son mouvement est facile, qu'il tire très-peu d'eau, & qu'il n'est pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes sont à l'abri de la mousqueterie, & le canon ne paroît que lorsqu'il tire.

M. le Marquis de Montcalm partit de Montréal le 13 de Juillet & se rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de St. Ours, officier de la Colonie, avec 12 Canadiens choisis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du pain de sucre, cinq berges angloises de 60 hommes chacune, sortirent

tirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre : le canot de M. de St. Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite isle ; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorsqu'il fut à demi-portée du pistolet, il fit une décharge qui mit le désordre dans les berges ; la seconde & la troisieme acheverent de les déconcerter : ils se retirerent honteusement, & M. de S. Ours se rendit à Carillon avec sa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois. Il ne lui en a coûté qu'une légere blessure. Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées, pour tâcher, sans doute, de faire quelques prisonniers, détacha M. Marin avec 300 sauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courses par la route de la riviere du Chicot. Il partit du Carillon le 21 : le même jour il se rendit au fond de la baye & trouva là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua ; les sauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon : il continua sa marche du côté du fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poste de 50 hommes, qu'il tua également, à la réserve d'un seul homme qui fut fait prisonnier. Il y eut encore une centaine de sauvages qui après avoir levé des Chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du Camp ennemi, sous le canon du Fort Lydius ; il y fit sa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mit l'allarme dans la camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte, & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qui s'étoient retirés sur le bord du bois ; ils fusillerent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus surprenant, c'est qu'ils eurent

le bonheur de ne pas perdre un seul homme, si ce n'est un Canadien, qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22, M. de Montcalm détacha aussi 400 hommes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la Colonie, savoir 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises, qui avoient attaqué M. de St. Ours. Ils ne furent pas long-temps sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent un peu au-delà du pain de sucre 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnerent l'isle, où M. de St. Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi s'en voulut approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos bateaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac, & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entiérement défait; il etoit composé d'un Colonel, de 4 Capitaines, 4 Lieutenans, 4 Enseignes & 360 Soldats. Il étoit parti du Fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés : 21 berges & les esquifs ont été pris; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a 6 officiers. Les 2 berges qui ont échappé sont extrêmement maltraitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le Fort George. Elle est composée de 3000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000 Sauvages : 4000 hommes vont par terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le restant occupera quelques postes qu'il est nécessaire de garder. Nous aurons à cette entreprise 40 bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux succès !

Copie d'une Lettre écrite de Quebec le 17 Août 1757, au sujet de la prise & de la capitulation du Fort George.

NOUS avons appris hier par un courier extraordinaire que le Fort George est dans la possession du Roi de France. Voici la Capitulation.

Articles de la Capitulation accordée au Lieutenant Colonel Monro, pour la garnison de sa Majesté Britannique du Fort William Henri ou George, camp retranché qui y est joint & ses dépendances, par M. de Montcalm, Général des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne en Canada, le 9 Août 1757.

Article I.

La garnison du Fort William Henri & les troupes qui sont dans le camp retranché y joint, sortiront avec les armes & bagages des officiers & soldats seulement. Ils se retireront au Fort Edvvard, escortés par un détachement des troupes françoises & par quelques officiers interprêtes attachés aux sauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

Article II.

La porte du Fort sera remise après la signature de la capitulation aux troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne & le camp retranché au moment du départ des troupes de sa Majesté Britannique.

Article III.

On remettra de bonne foi aux troupes de Sa Majesté très-Chrétienne toute l'artillerie; munitions de guerre & de bouche, & généralement tout, ex-

cepté les effets des officiers & soldats, ainsi qu'il est spécifié dans le premier article; & pour cet effet il sera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui sont l'objet de cet article, en observant qu'il s'étend sur les Forts, retranchemens & dépendances.

Article IV.

La garnison du Fort, camp rétranché & dépendances, ne pourra servir de 18 mois, à compter de ce jour contre Sa Majesté Très-Chrétienne, ni contre ses Alliés; & l'on remettra avec la Capitulation un état exact de ces troupes, où sera compris le nom des Officiers-majors, autres Officiers, Ingenieurs, Artilleurs, commissaires & Employés.

Article V.

Dans le cours de trois mois seront remis à Carillon tous les officiers, soldats, Canadiens, femmes & sauvages, qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique Septentrionale, & moyennant le reçu des Commandans François, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garnison du Fort George pourra servir suivant le contrôle qui en sera remis par l'Officier Anglois qui conduira les prisonniers.

Article VI.

Il sera donné un officier pour ôtage jusqu'au retour du détachement, qui escortera les troupes de S. M. Britannique.

Article VII.

Tous les malades & blessés qui seront hors d'état d'être transportés au Fort Edvvard, resteront à la garde du Marquis de Montcalm, qui en prendra le soin convenable, & les renverra aussi-tôt après leur guérison à leur garnison.

Article VIII.

Il ne sera pris de vivres pour la subsistance des troupes de Sa Majesté Britannique, que pour aujourd'hui & demain.

Article IX.

Le Marquis de Montcalm voulant donner au Lieutenant-Colonel Monro & à sa Garnison des marques de son estime par rapport à leur défense honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de six.

Fait dans la tranchée sous le Fort William Henri, le 9 Août 1757, à midi.

Accordé au nom de Sa Majesté très-Chrétienne, suivant le pouvoir que j'en ai du Marquis de Vaudreuil, son gouverneur & lieutenant-Général en la Nouvelle-France.

Les Anglois se sont un peu moins défendus dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils se sont rendus le 9 à midi. Leur perte a été de 150 hommes, dont six officiers de marque. Leur garnison étoit composée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune espece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, savoir 14 sauvages, 6 Canadiens & 5 soldats. Nous avons eu à-peu-près pareil nombre de blessés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entreprises cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plutôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du Fort Duquesne, situé par 40 degrés 30 minutes de latitude, sur le confluent des rivieres de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une espece de fort auprès de la ville de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour-lors elle se décharge dans l'Oyo : quelques traiteurs vinrent sur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller à Missipipi on descend l'Oyo, l'on craignit que cet établissement ne devint par la suite assez considérable pour empêcher la communication de ces deux colonies ; pour prévenir cet accident on résolut aussi d'y faire un établissement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de sauvages, qui, ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent prisonniers à Quebec. L'on fit sur le champ une levée de milices & de troupes, qui se rendirent sur cette même riviere au printemps de 1753. Ils y construisirent un Fort sur la fourche de l'Oyo & Malanqué, composé de quatre bastions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau, est simplement palissadée, & celle du côté de terre est faite d'une terrasse soutenue d'un encadrement de bois. Le tout consiste en 26 toises de dehors en dehors, & c'est ce qui porte le nom de Fort Duquesne, nom qu'il tire du Capitaine de vaisseau qui commandoit alors dans cette colonie.

Quand cet établissement fut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour sommer les Anglois d'abandonner le Fort qu'ils avoient bâti sur notre terrein, fondés sur ce que nous sommes en possession de tout ce pays jusqu'aux montagnes, qui nous séparent de la Nouvelle-Angleterre. Cet officier n'eût pour toute réponse qu'une décharge de mousqueterie, dont il fut tué avec partie des siens ; le reste fut fait prisonnier. L'on envoya sur le champ un détachement de 250 hommes, composé de milice & de sauvages, qui furent investir le Fort & l'obligerent à capituler. La garnison étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établissement & reconnurent

que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient assassiné à la porte de leur Fort, l'année précédente. On convint qu'il resteroit deux Capitaines en ôtage jusques au retour des prisonniers, qu'ils avoient envoyés à la Virginie & qu'ils promirent de rendre sous deux mois; en conséquence on les laissa aller sans les inquiéter, & les deux ôtages furent conduits à Quebec, où ils sont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faisoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le Fort Duquesne. Sur ces avis on fit mettre en marche les milices du Détroit & du Fort de Michili Makino, ainsi que les sauvages des environs; l'on détacha aussi quelques troupes de Quebec: ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant sauvages que Canadiens, il en restoit encore une partie au passage de la riviere aux bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il est question.

Selon les personnes qui ont quelques connoissances de ce pays, l'on prétend que si l'on veut conserver ce poste, il faut y faire un établissement plus considérable & le mettre en état de pouvoir attendre du secours, qui ne peut être que très-long-tems à s'y rendre, tant du Détroit que de Niagara, qui sont les postes les plus voisins.

Affaire du 9 Juillet 1755.

On eut avis du Fort Duquesne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le Commandant forma aussi-tôt un détachement de 250 François & 650 Sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heure du matin & se trouva à midi en présence des Anglois, qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du Fort. On engagea l'affaire sur le champ: le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, Commandant, fut tué à la troisieme

décharge. M. Dumas le remplaça & s'acquitta parfaitement bien de son devoir. Nos François, soutenus des sauvages, firent plier les Anglois, quoique sans artillerie : l'ennemi commença à se battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de se rallentir, ne faisoit qu'augmenter, enhardis par le succès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très-vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très-peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la poursuite des ennemis; il crut plus prudent de rentrer dans le Fort, mais le lendemain il chargea de cette expédition les sauvages du Détroit & ceux de Machilimakins : nous restâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, 100 bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caisse, leur artillerie, &c.

De notre côté nous n'avons perdu que 3 officiers, 5 soldats & 15 sauvages : environ 20 blessés.

Le 13 Août on marquoit que M. Dieskavv, Brigadier d'Armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passé dans l'Escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de Béarn, pour aller secourir le Fort Fréderic sur le fleuve St. Laurent.

Le zele a été si grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge nul état, nulle raison ne leur a paru pouvoir les dispenser de suivre ce Commandant.

N°. X. (Page 113.) *Sommaire de ce qui s'est passé pendant l'apparition & le séjour de la flotte Angloise, commandée par l'Amiral Havvke, sur les Côtes d'Aunis & de Saintonge, depuis le 20 Septembre jusqu'au 2 Octobre 1757.*

LE mardi 20 Septembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à neuf heures du soir, sur l'apparition

de la flotte Angloise dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Desgoutte & la Filliere l'aîné, Capitaines de vaisseaux, étoient alors en rade ; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réussirent.

Le mercredi 21 à 6 heures du soir autre générale, pour avertir que l'escadre approchoit, qu'elle étoit composée de 18 (*) gros vaisseaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures & demie du soir près du Fouras. L'isle d'Aix la cachoit : il ne s'en fallut pas de dix toises que le premier vaisseau ne l'abordât. M. Dupin de Belugarg, Capitaine de vaisseau, qui commandoit dans le fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état : il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre, & environ 700 gardes-côtes. Le Lieutenant-Colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

Le vendredi 23, M. de Langeron, Lieutenant-Général, y arriva à six heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la Marine & des Suisses, qui composoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, Capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaisseaux : à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix : deux autres vaisseaux approcherent aussi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut si vif, que la batterie de 16 canons

(*) Il y avoit 18 vaisseaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de transports.

que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau, Lieutenant d'Artillerie, fut entiérement bouleversée, & les canonniers qui ne purent soutenir la mitraille, mirent ventre à terre, & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 blessés: M. de Puibernier, Enseigne de vaisseau, reçut un coup de fusil dans la cuisse & une contusion au visage. Un officier de milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon; d'autres assurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la drisse. Quoiqu'il en soit, l'attaque du Fort & sa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure(*). A sept heures du soir le Régiment Royal-Dragons se rendit à Fouras: on craignoit avec raison & épouvante qu'ils n'attaquassent pas Fouras & n'entrassent en riviere, où les défenses n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus sans ressource, & il n'auroit pas été question du Port de Rochefort.

Le samedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans, & notre crainte augmentoit toujours.

Le dimanche 25 elle fut poussée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution: les plus gros vaisseaux, au nombre de neuf, resterent au mouillage de l'isle-d'Aix & le reste de la flotte se rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne; on disoit que dans cette disposition les gros vaisseaux attaqueroient le Fort de Fouras & de l'isle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeroient leurs troupes de débarquement sur leurs chaloupes & bateaux plats, & partiroient de-là pour entrer en riviere & faire leur descente au Platin; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les Régimens de Béarn & de Bigorre, qui, n'étant point complets, avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Roussiac: enfin il n'ont rien tenté, & nous ne devons notre salut qu'à leur inaction & à la Pro-

(*) Elle en a duré cinq.

vidence ; la flotte a demeuré toujours dans cette position jusqu'à son départ.

Le 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plusieurs de leurs chaloupes à sonder la côte, & nos forts les faisoient retirer, lorsqu'ils s'approchoient à la portée du canon : pour-lors nous avions environ 8000 hommes sur nos côtes ; savoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Rouffiac ; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000 dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu à Soubise ; sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouage & Marenes ; ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pour-lors à Rochefort en assez bon ordre. Il y avoit sur nos remparts 62 pieces de canons depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Foras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toises du Fort. Nos deux chaloupes canonnieres, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par MM. Beaumanoir & Féron, Enseigne de vaisseau du Port de Brest, s'avancerent & tirerent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent ; elle étoit déja à la bande : d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin, & on s'apperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jusant dans la rade de Chef de Baye : plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix, firent la même manœuvre ; ensorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'appercut qu'une frégate

revenoit à la voile ; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier Octobre ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire, & dans la matinée disparurent entiérement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie, & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrerent à Rochefort.

On ne sait quelle route l'escadre a prise ; ce qu'il y a de certain c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du Roi, qui a commencé à partir le 29, recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les Généraux Anglois.

LA garnison a été faite prisonniere de guerre ; le Régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte Angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du Roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole, & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la cloche du fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle, appartenant au Roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniser de leurs pertes, sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont aussi donné environ 2000 livres, pour être distribuées auxdits habitans, en considération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot, qui vouloit violer une femme de l'isle, en a été empêché par plusieurs officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord & ont boursillé entr'eux une somme de 50 écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniser de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occasionné dans sa maison.

Voici quel étoit l'état du port, lorsque les Anglois y sont venus: on pourra juger des pertes que notre marine auroit faites.

Vaisseaux armés au Port de Rochefort, à la fin de 1756 & en 1757.

ms des Vaisseaux.	Can.	Command.	Destination.
Le *Duc de Bourgog.*	80	M. d'Aubigny Chef d'Escadre.	A Louisbourg.
Le *Glorieux.*	74	M. Chavagn. Capit. de vaisseau.	A Louisbourg.
Le *Floris-sant.*	74	M. de Maureville, Cap. de Vaisseau.	Encore dans le port sans armement & sans matelots.
Le *Prudent.*	74	M. le Marq. Desgoutes. idem.	En route pour Brest & doit, dit-on, se joindre à l'escadre de M. de Conflans.
Le *Juste.*	70	M. le Chevalier de Macnemara.	A Brest, fait partie de l'escadre de M. de Conflans.
Le *Dauphin Royal*	70	M. Durtubie . . .	A Louisbourg.
Le *Hardi*	64	M. de la Touche le Vaner, Capit.	A la Martinique & à St. Domingue.
L'*Inflexible.*	64	M de Tilly, Capit. mort.	A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufrement.
Le *Capricieux.*	64	M. de la Filure, Capitaine.	En route pour Brest.
L'*Eveillé*	64	M. de la Merville. Id.	A Louisbourg.

Noms des Vaisseaux.	Can.	Commandans.	Destination.
Le *Raisonnable*.	64	M. le Chevalier de Rohan.	Non encore lancé à l'eau, & déja en armement.
L'*Aigle*.	50		A Brest.
L'*Alcin*.	50		
Le *Warwick*.	50	M. Duchaffaut, Capit.	A Brest.

EN CONSTRUCTION.

L'*Impétueux*.	90		Les couples & la quille faits, mais non encore montés.
La *Bellone*.	30		A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.
L'*Orion*.	74		Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.
L'*Astronome*.	70		
Un *Inconnu*.	64		
La frégate la *Revêche*	30		

FRÉGATES.

L'*Hermione*.	26	M. Dubos, Lieut. de Vaisseau.	
L'*Athalante*.	34	M de Lizardais, Capitaine.	A Cayenne, ensuite à la Martinique.
Le *Zéphir*.	30	M. de Beauchesne, Cap.	
La *Diane*.	30		Désarmée & destinée pour armer.
LA *Fidelle*.	26	M. de Vaudreuil, Lieutenant.	
La *Friponne*.	24	M. Boscal de Réal, Lieutenant	En croisiere.
La *Valeur*.	20		
La *Hyacinthe*.		M. Garnur, Cap. de brûlot.	Armée pour une destination inconnue.

FLUTES.

L'*Outarde*.	16	M. Pingnest.	A St. Domingue.
La *Fortune*.		M. Riousse, Lieut. de Port.	A l'Isle Royale.
Le *Rhinoceros*.			A une mission inconnue.
Le *Messager*.			En Angleterre, Vaisseau parlementaire.

GABARRES, *ou Bâtimens de cabotage.*

La *Chevre.*
La *Caille.*
La *Perdrix.*
La *Pie.*

TRAVERSIERS.

Le *Cormorand.* Commandé par M. Soulard, officier bleu.
Le *Saint-Jean.*

CHALOUPES CARCASSIERES.

L'*Anguille.*	M. Feron, Enseigne.
L'*Aventure.*	M. Beaumanoir, Idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	*Bat.*	*Lieux où ils sont.*	*Dép.*	*Arriv. à la Roch*
Gardes Franç.	2	Paris.	29 Sept.	12 Octobre.
Idem.	2	Paris.	1 Octob.	14
Gardes Suisses	2	Paris.	3 Octob.	16
Limousin.	2	Caen.	27 Sept.	13
Royal-Vaisseaux	2	Valogne	29 Sept.	15
Languedoc.	4Esc.	St. Lo.	2 Octob.	17
Bouillon.	2Bat.	Mezieres	28 Sept	19
Gardes-du-Corps		Versailles	30 Sept.	22
Mousquetaires.		Paris	2 & 4 Octob.	23 & 25
Gendarmes & Chevaux légers.		Versailles.	5 Octob.	26
Grenadiers à cheval		Troyes.	5 Octob.	27

N°. XI. (page 132.) *Chanson:* sur l'air *de Joconde.*

AU lieu du Comte de Clermont
L'on devoit cette année
Nommer Christophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcassien (†)
Qui jamais ne recule,
Il eût fait à l'Hanovrien
Comme il fait à la Bulle.

(*) L'Archevêque de Paris.
(†) Docteur de Sorbonne : on nommoit alors la Sorbonne Carcasse.

Sur M. de Clermont.

Est-ce un Abbé ? l'Eglise le renie.
Un Général ? Mars l'a bien maltraité :
Mais il lui reste au moins l'Académie ;
N'y fût-il pas muet par dignité ! (5)
Qu'est il enfin ? Que son mérite est mince !
Hélas ! j'ai beau lui chercher un talent ;
Un titre auguste éclaire son néant .
Pour son malheur le pauvre homme est un Prince.

Autre.

Moitie casque , moitié rabat ,
Clermont en vaut bien un autre ;
Il prêche comme un soldat ,
Et se bat comme un apôtre.

Autre , sur l'air : *Laire la lire lanlaire.*

Savez-vous pourquoi l'on nous bat ?
Le Général porte un rabat ,
Le Ministre a ses ordinaires :
Laire la lire lanlaire ,
Laire la lire lanla .

Sur M. de Soubise.

Soubise dit la lanterne à la main :
J'ai beau chercher où diable est mon armée ?
Elle étoit-là pourtant hier matin ;
Me l'a-t-on prise , ou l'aurois je égarée ?
Ah ! je perds tout , je suis un étourdi :
Mais attendons au grand jour , à midi ;
Que vois-je , ô ciel ! que mon ame est ravie !
Prodige heureux , la voilà , la voilà.
Ah ! ventrebleu , qu'est-ce donc que cela ?
Je me trompois , c'est l'armée ennemie.

(5) Il n'y fit point de discours à sa Réception,

Vers sur M. de Soubise.

Soubise après ses grands exploits
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere ;
Sa femme en fourniroit le bois
Et chacun lui jette la pierre.

Frederic combattant & d'estoc & de taille,
Quelqu'un au fort de la bataille,
Vint lui dire nous avons pris. . . . . .
Qui donc ? Le Général Soubise.
Ah ! morbleu, dit le Roi, tant pis,
Qu'on le relâche sans remise.

En vain vous vous flattez, obligeante Marquise,
De mettre en beaux draps blancs le Général Soubise ;
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à son front imprime sa disgrace ;
Et quoique votre faveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le Roi de Prusse le repasse.

Soubise agira prudemment
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire ;
Le Roi lui donne un logement
A son Ecole militaire.

Vers contre le Prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un Apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat;

Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la Ville (de Paris) arrêta de marier des filles, sous la Prévôté de M. de Bernage.

GRACE à Monsieur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joli pucelage,
Donner l'assaut;
Six cents c'est le nombre heureux,
Vivent les Gueux!

Pour entrer dans cette bande,
Chaque Pasteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur;
Le mot est neuf & nerveux,
Vivent les Gueux!

A concourir n'est habile,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
Etre natif;
C'est le lot des vrais badauds,
Vivent les sots!

Deux cens écus font les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes,
Et violons:
Sans pâtés de Perigueux,
Vivent les Gueux!

Qu'il fera beau, ce me semble,
Voir en un jour,
Tant d'amans unis ensemble,
Faire à l'amour,
Un sacrifice joyeux,
Vivent les Gueux!

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (*)
De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs souliers neufs,
Vivent les Gueux!

(*) Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Pour completter cette fête,
De l'Opéra,
Notre Prévôt, bonne tête,
Régalera,
Ce bataillon d'amoureux,
Vivent les Gueux!

Sur un si louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les Gueux!

Vive Monsieur de Bernage,
Et son Conseil,
Vive ce Prévôt si sage,
Au teint vermeil,
Et pour terminer nos vœux,
Vivent les Gueux!

Chanson, sur l'air : *Ces braves insulaires.*

Pour raser l'Angleterre
Nous avons dans notre Ministere
Perrine (†) de qui le pere
Rasoit dans le Vigan
Proprement, &c.

Chanson, sur l'air : *Voilà la différence.*

Nous avons deux Généraux, (*)
Qui tous deux sont Maréchaux;
Voilà la ressemblance.
L'un de Mars est le favori,
Et l'autre l'est de Louis,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux
Fait divers exploits fameux,
Voilà la ressemblance.
A l'un Mahon s'est soumis,
Par l'autre il eût été pris,
Voilà la différence.

(†) M Perrine de Moras, Contrôleur-Général & Ministre de la Marine, fils d'un barbier du Vigan.

(*) M d'Estrées & M. de Richelieu. Cette chanson fut faite en 1757, lorsque le second remplaça le premier.

Que pour eux dans les combats,
La gloire eut toujours d'appas,
  Voilà la ressemblance.
L'un contre les ennemis,
L'autre contre les maris,
  Voilà la différence.

D'être utile à notre Roi,
Tous deux se font une loi,
  Voilà la ressemblance.
A Cythere l'un le sert,
Et l'autre sur le Veser,
  Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux,
Et cherche à s'éloigner d'eux,
  Voilà la ressemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur, (*)
  Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers
On apperçoit ces guerriers,
  Voilà la ressemblance.
L'un a sçu les entasser,
L'autre vient les ramasser,
  Voilà la différence.

Sentimens d'un François sur l'élévation de l'Abbé Comte de Bernis à la pourpre.

Sans doute Clément est jaloux
De réunir à son grade sublime,
Ce tribut d'amour & d'estime,
Que son prédécesseur a mérité de nous.
Son exaltation à peine est déclarée,
Que répandant sur nous ses premieres faveurs;
Il éleve Bernis à la pourpre sacrée:
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs?

(*) Le Maréchal de Richelieu est infecté d'odeurs.

Chanson, ſur l'air : *Qu'on ne me parle plus de guerre*.

ANGLOIS ! ne partez pas ſi vîte,
Preſſez-vous moins ;
Vous avez fait courte viſite
Chez les Malouins.
Que diront vos compatriotes !
Dans leurs chanſons :
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans Aiguillon.

Apoſtrophe au mieux compoſé des corps poſſibles.

INDIGNES ſucceſſeurs de Barth & de Trouin,
De quoi ſert à l'Etat votre illuſtre naiſſance ?
Ces héros roturiers ont enrichi la France,
Et vous la réduiſez à deux doigts à ſa fin. (*)

N°. XII. (Page 150.) *Lettre d'un Intendant à un Maître des Requêtes*.

TOUT eſt perdu, mon cher ami, les Intendans ſont avilis, les Maîtres des Requêtes ſont moins que rien ; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent ; on étouffe une pépiniere de grands hommes ; en un mot, on prend des Secrétaires d'Etat par-tout où l'on croit trouver des gens capables de l'être : la grande naiſſance, les plus grandes dignités ne feront qu'un droit de plus à ces places ; comment

(*) Ces vers contre les Officiers de la marine ont été écrits après la défaite de M. de Conflans.

l'Etat pourroit-il subsister ? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états : autrefois un homme achetoit une charge de Maître des Requêtes ; il assissoit, il rapportoit au Conseil ; montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faisoit Intendant ; c'étoit-là que commençoit l'homme d'Etat. Ministre, ou plutôt Monarque dans sa province, il se faisoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerrissoit aux refus ; peu-à-peu, un homme s'élevoit au-dessus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, sachant tout ; la guerre, assez pour hasarder un projet de campagne & désavouer un Général ; la Marine, assez pour démentir un Militaire & en croire un Commis ; les Finances, assez pour demander de nouveaux impôts ; les Affaires Etrangeres, assez pour reconnoître & entretenir les Ambassadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami, on appellera aux affaires de la Guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems ; ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera pas de les estimer.

Pour les Affaires Etrangeres, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'Ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'Etat, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la Marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le Conseil avec un ton d'autorité : cette Flotte que vous faites sortir n'est pas à moitié équippée ; ces Colonies dont vous parlez, je les ai vues ; cet Officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés ; ce Commissaire est un insolent ; ce Commis est un fripon.

Vous ſentez bien, mon cher ami, tout le déſordre qui part de ce principe. Chaque Miniſtre, parvenu par les fonctions de ſon métier, portera dans ſon Département l'eſprit & l'amour de ſon Corps; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pourrons être ſuſpects.

Les belles actions, ſi on les récompenſe toutes, vont devenir ruineuſes, & le Roi, qu'on ſervoit pour rien, n'eſt pas aſſez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à ſon ſervice. Par une ſuite de ce ſyſtême, on ſupprimera les ſurvivances. Les ſoins, l'habileté des peres ſeront donc inutiles pour les enfans; il faudra ſuivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu! le brillant de la cour ne peut ſe ſoutenir que par les affaires; c'eſt démontré. Si tout ſe fait par juſtice, qui voudra payer le crédit? Madame la Ducheſſe de ..... va perdre cent mille écus par an, & ſes amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette Nobleſſe, que nous avions le ſoin & l'occaſion de mortifier. Qui voudra déſormais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis? Il faudra que Madame l'Intendante ſoit fort honnête, ſi elle veut avoir des femmes; ſi elle n'eſt pas jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perſpective? A quoi bon chercher le fort & le foible d'une province! A quoi ſert d'en rendre le compte le plus flatté; de dire toujours: le pays eſt peuplé, les terres ſont fertiles, le commerce eſt floriſſant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'induſtrie. Tant de ſoins ne nous meneront qu'à vieillir Intendant de juſtice, police & finance. Monſeigneur en province, à peine Monſieur à la cour. Avec tous ces beaux titres impoſez quelque choſe de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera, vous empriſonnerez, le Commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le Parlement la caſſera; vous demanderez des lettres

de cachet, vos confreres ne sont plus en place, qui vous écoutera ? Vous êtes bienheureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre votre droit. Vous êtes jeune, & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir besoin du droit que de l'escrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai sage, un philosophe, un enragé, me retirer dans mon château : heureusement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau ; la maison d'un particulier m'offusquoit ; je l'ai culbutée : j'ai fait écrêter une montagne & sauter un rocher : dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin : leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger ; c'est bien la moindre chose qu'on puisse accorder à un Intendant qui se retire. Je vous conseille de vendre au plutôt votre charge, si vous trouvez quelque sot qui l'achete. Faites votre équipage, soyez des premiers en campagne ; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous desirez, si tant est que la gloire & les honneurs vaillent qu'on les desire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

N°. XIII. (page 199.) *Nota.* C'est pour égaliser, autant que possible, l'épaisseur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce N°. au Tome IV, où le commencement se trouve placé à la page 280.

Fin du Tome Troisieme.





